

N° 131

Septembre 2014

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère



Trimestriel



Le parricide des frères Leréec à Locquirec en 1839 - Histoire incomplète de la famille Lolivier (3^e partie) - La saga des Lezongar (3^e partie) : la branche de Saint-Domingue - Les Boucher de Ploudaniel - Un bail à nourriture à vie - Une religieuse quimpéroise en Nouvelle-France Antoine de La Hubaudière - Le coin des lecteurs - Entraide - Questions - Réponses

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.asso.fr

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.
Membre de la Fédération Française de Généalogie : www.genefede.eu
et de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : <http://cgf.cgf.asso.fr>

Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Jean François PELLAN (M, 2016). Courriel : jf.pellan@orange.fr
Vice-présidents : André LE GOFF (B, 2016) et les Présidents d'Antennes, membres de droit : Michel DUROSE (B), Thierry NOIREL (M), Christian BOLZER (Q).
Secrétaires : Marie-Yvonne LOPES-CURVAL (Q, 2016) et Annik FOLGOAS (Q, 2016)
Trésoriers : Alain GAUDÉ (M, 2016) - Marcel JACOB (M, membre de droit)
Membres : BREST : Véronique GUENEGUES (secrétaire), Corinne TOUZE (trésorière), Danièle CREACH (2018), André KREVAREC (2020), Bernard LE GOUIL (2018), Thierry MARTIN (2020), Joseph POTIN (2016).
MORLAIX : Yvonne FLOCH (secrétaire), Pierre ROUDAUT (2020), Bernard AUDIGOU (2018).
QUIMPER : Maryvonne TYMEN (secrétaire), Danièle KERAVEC (trésorière), Jean-Yves BARVEC (2016), Hervé LE BOT (2018), Maryvonne SCOARNEC (2020), Danielle TANGUY (2020), Jean TOULHOAT (2020), Renée VANOVERSCHELDE (2018).
(Les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)

ANTENNES	PERMANENCES	PRESIDENTS	SECRETAIRES	CHARGES DE COMPTES
BREST (B)	Jeudi et samedi, 9 h-12 h et 14 h-18 h, Nocturne 3ème vendredi du mois, 19-22h rue Commandant Tissot, BREST Tél. 02 98 44 00 64 Courriel : cgfbrest@wanadoo.fr Site Internet : http://brest.cgf.asso.fr Annexes CGF BREST : LE RELECQ-KERHUON : Allée des Pêcheuses Kerhorres, mardi 14h-18h, jeudi, 9h-12h et 14h-18h, 1er et 3è samedi du mois : 9h-12h. CROZON : Maison du Temps Libre - Salle n° 3 lundi 20 – 22 h, mardi 14h-16h 30 et jeudi 9h-12h.	Michel DUROSE	Véronique GUENEGUES	Corinne TOUZE
MORLAIX (M)	Lundi, mercredi et vendredi, 14 h-18 h 17 rue Général Le Flô, 29600 MORLAIX Tel. 02 98 63 81 26 Courriel : CGFMX@wanadoo.fr Site Internet : http://morlaix.cgf.asso.fr	Thierry NOIREL	Yvonne FLOCH	Marcel JACOB
QUIMPER (Q)	Lundi : 13h30-18h Tous les autres jours, sauf dimanches et jour fériés : 8h30 à 18h 4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen) 29000 QUIMPER Tel : 02 98 64 29 82 Courriel : cgf-quimper@orange.fr Site Internet : http://quimper.cgf.asso.fr Annexe CGF QUIMPER : Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine 29350 MOËLAN SUR MER Tel : 02.98.96.50.74 - Courriel : cgfmoelan@orange.fr Permanences: jeudis & samedis 10-17 h	Christian BOLZER	Maryvonne TYMEN	Danièle KERAVEC

Commission informatique :

BREST : Thierry GOAOC, Dominique PODEUR, Alain LAURENT (chargé des bases des victimes des conflits)

MORLAIX : Pierre ROUDAUT et Jean-Pierre HERVET

QUIMPER : Claude HEMON (fichier adhérents), Robert MARHIC (*RECIF*, fichier adhérents).

Responsables du forum Internet : Thierry GOAOC et Eric MENEZ.

Pour 2014 : Cotation individuelle : 24 € - Cotation couple 40 € - Abonnement adhérent : 16 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 27 €

Cotation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 40 €* - Cotation couple + abonnement pour un an (4 n°) : 56 €*.

* dont 1,25 € pour la Fédération Française de Généalogie et 0,20 € pour l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Ce paiement de 40 € ou de 56 € vous permet de recevoir vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via Internet, la base du CGF, riche de 8 350 920 actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.

Droit d'entrée (exigible la 1^{ère} année d'inscription) : 20 €. Le numéro du *LIEN*, port non compris : 8 €.

Toute demande d'insertion dans *LE LIEN* est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction
(BREST : M. Carl RAULT, cg29@cgf.asso.fr ; QUIMPER : Christian BOLZER bolzer.christian@wanadoo.fr)
ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue Saint-Guenal, 29400 LANDIVISIAU. Courriel : jf.pellan@orange.fr
Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à cg29@cgf.asso.fr

Sommaire du LIEN n° 131

* Sommaire et éditorial	p. 1
* Le coin des lecteurs	p. 2
* Le parricide des frères Leréec à Locquirec en 1839, par Annick Le Douget	p. 4
* Un bail à nourriture à vie, par Jean-Luc Deniel	p. 17
* Une religieuse de Quimper en Nouvelle-France, par Théo Botte	p. 23
* La saga des Lezongar, 3 ^e partie : la branche de Saint-Domingue, par Jean François Pellan, suivi de "Au sujet du général de division Toussaint Louverture", par Jacques Petit	p. 28
* Antoine de La Hubaudière, par X de La Hubaudière	p. 36
* Histoire de famille incomplète : les Lolivier (3 ^e et dernière partie) par Jean-Yves Lolivier	p. 49
* Les Boucher de Ploudaniel, par Paul Perrot	p. 62

Page 1 de couverture :

Le prieuré de Locmaria, dans le "quartier des faienciers" à Quimper.
Photo Christian Bolzer.

Page 2 de couverture :

L'organigramme du CGF

Page 3 de couverture :

L'UGBH et ses revues.

Page 4 de couverture :

Carte des paroisses et trèves avant 1789.

Tous droits de reproduction réservés.
Les articles publiés dans *LE LIEN* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

LE MOT DU PRESIDENT

Si tout se déroule comme prévu, le nouveau *RECIF* sera accessible par tous, vers la fin du mois de septembre. Le changement d'optique est conséquent. Le but poursuivi est l'interactivité entre l'association et ses membres.

La première nouveauté réside dans la mise en place d'informations sur les localités finistériennes. En cliquant sur le blason d'une commune, vous aurez accès à la page *Wikipédia* de celle-ci. Il en ira de même en se positionnant sur l'un des panneaux à son nom pour obtenir divers renseignements sur les heures d'ouverture de la mairie, la population, la situation géographique de la localité. Vous apprécierez, sans nul doute, le fait de pouvoir connaître instantanément la volumétrie de tous les actes dépouillés par nos soins, année par année. Il restera dans quelque temps à expliquer les trous dus soit à la disparition des registres, soit à leur incommunicabilité ou encore à leur non dépouillement. Vous aurez accès directement aux pages des Archives départementales (état civil, recensements, cartes postales, cadastre) ou encore à celles des communes, si elles ont un site qui intéresse les généalogistes comme Brest, Quimper et Roscoff. Enfin pour plus de la moitié des communes finistériennes, quelques photos vous la présenteront. Il est prévu dans un avenir proche d'ajouter les références bibliographiques concernant nos localités et on fera en sorte que vous puissiez nous communiquer directement ces informations.

La seconde nouveauté va vous mettre à contribution. Vous pourrez, en effet, ajouter :

- Des photos de vos ancêtres, ou de membres de votre famille. Bien entendu, en raison du respect dû à la vie privée des individus, cette possibilité ne pourra concerner que des personnes disparues. Ces photos étant liées à un acte de l'état civil, il sera nécessaire que l'acte finistérien les concernant ait été dépouillé et saisi informatiquement dans notre base.

- Des références biographiques de personnes à partir du moment où celles-ci seront le sujet d'un livre, d'un article dans une revue, d'un journal ou autres.

- Les cotes aux archives des actes de l'état civil.

Toutes ces possibilités se feront automatiquement à partir de chez vous et viendront agrémenter *RECIF*. Les vérifications se feront a posteriori.

Quand le CGF a été créé et qu'il a été suggéré de faire des dépouillements systématiques, les membres de l'époque ont levé les bras au ciel, disant que la tâche était insurmontable. Trente ans plus tard, ce sont plus de 8 400 000 relevés... et comme vous le savez notre base est la plus importante de France, d'un point de vue départemental. Nous avons déjà rentré quelques photos et références biographiques. Je ne doute pas un instant que dans quelques années *RECIF* sera la plus grande base départementale en photos d'individus et en références biographiques. Cela ne tient qu'à vous maintenant de faire découvrir vos ancêtres, ce qu'ils ont fait. En procédant ainsi, ils ne disparaîtront pas de la mémoire. Leurs visages, leurs faits de vie traverseront le temps et vos descendants vous remercieront d'avoir bien œuvré. Une généalogie qui se contente de lieux et de dates est bien fade et dépassée. Demain, vous allez bouleverser l'approche généalogique en vous impliquant dans ce projet novateur.

Le top de départ est donné. Il ne reste plus qu'à vous impliquer, faire les fonds de tiroir pour retrouver des photos... ou vous proposer pour dépouiller systématiquement des revues.

Un grand merci à Robert Marhic, concepteur de *RECIF*, et à Dominique Podeur, son successeur, pour leurs travaux, pour notre plus grand bénéfice.

Jean François PELLAN

Le coin des lecteurs

Les Cahiers de l'Iroise :
Août 1914, Brest et le Léon entrent en guerre
n° 217 du 2^e trimestre 2014.

Les cahiers de l'**IROISE**
Société d'Études de Brest et du Léon



Août 1914, Brest et le Léon entrent en guerre

N°217

sort de Pierre Pouchard, de Saint Pol de Léon, mort le 11 septembre 1914.

La seconde partie évoque la guerre dans sa diversité, de Jean Cras, marin dans l'Adriatique à la mise en défense de Brest en passant par les civils qui prennent soin des soldats, comme madame Héliès, connue sous le nom de "la mère des Portugais". On se prépare aussi grâce aux tranchées d'exercice et aux potagers de l'arrière.

Enfin, ce Cahier se termine avec l'évocation des monuments aux morts.

Ar Men n° 201 de Juillet-août 2014

La traditionnelle livraison de ce numéro nous entraîne dans diverses directions.

Les généalogistes apprécieront particulièrement l'article de Philippe Haudrière consacré à la Compagnie des Indes en Bretagne, ou celui de Brigitte Nicolas, conservateur du musée de la Compagnie des Indes qui, après avoir pu récupérer le portrait du capitaine de Vire du Liron, nous révèle la vie de celui-ci.



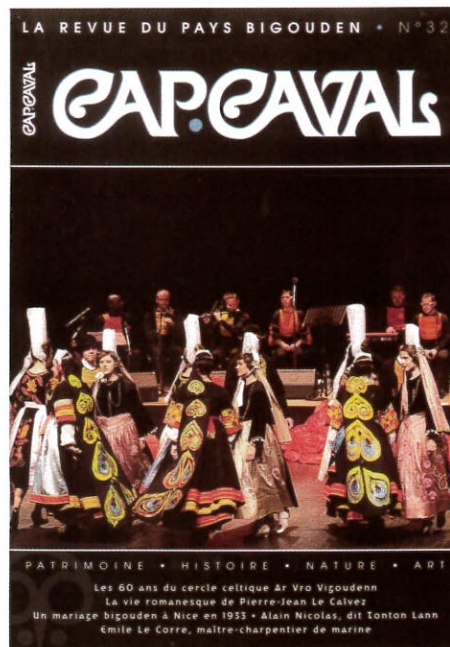
Le présent numéro thématique est consacré à la grande guerre. Ce cahier se divise en deux parties.

La première s'intéresse aux premiers jours de guerre de René Abjean à Brest, et à Jean Kerjean, brancardier, au baptême du feu du 19^e Régiment d'Infanterie de Brest en août 1914 et son évolution pour continuer avec le triste

Roger Faligot explore, quant à lui, le destin de Charles Jennings Saul, baron de Kilmaine, général de la Révolution française et nationaliste irlandais. Kilmaine a notamment permis à Bonaparte de faire tomber la République des Doges de Venise. A Sainte-Hélène, Napoléon déclarera que, parmi les généraux qui le secondèrent avec autant de valeur que de science militaire, il tenait à signaler Kilmaine, général de cavalerie, toujours en mesure de rendre les services qu'on attendait de lui.

Nos ancêtres pour se nourrir ont construit des pièges à poisson. Ce ne sont pas moins de sept cent cinquante pêcheries qui ont été édifiées sur les côtes bretonnes. L'article que Nicolas Guillas leur consacre sera certainement une révélation pour beaucoup de lecteurs.

Cap Caval n° 32 de Juillet 2014



On attend toujours avec impatience la parution de cette belle revue du Pays bigouden.

Serge Duigou nous entraîne à la découverte de la vie romanesque de Pierre-Jean Le Calvez, ordonné prêtre à vingt-cinq ans en 1854, qui part aux Etats-Unis comme responsable d'une paroisse.

Devenu amoureux d'une habitante d'origine française, il l'épouse en 1858

dans un temple protestant et prend le nom de Carpenter, traduction du breton Calvez. Après trente-deux de mariage, il abandonne sa femme et ses fils, pour disparaître au Québec où il devient moine trappiste.

Pierre-Jean Berrou nous fait découvrir un mariage bigouden en 1933 à Nice, à l'occasion des fêtes des provinces françaises. Le couple Le Berre / Le Roux n'avait pu se marier que civilement en 1932, car les parents restaurateurs et tenanciers d'une salle de bal avaient été excommuniés. En grande pompe, le mariage religieux fut célébré à Nice, le curé du Sud n'ayant pas la même vision des choses !

Annick Fleitour nous conte l'histoire d'Alain Nicolas, dit Tonton Lann (1873-1962), qui avait marqué son époque, jouant un rôle de précurseur dans le maintien des traditions et la sauvegarde du patrimoine vestimentaire.

La bigoudénie est tournée vers la mer et la tempête de 1896 avait bien marqué les esprits d'alors. Jacques Biger avait

réchappé des griffes de la mort et c'est l'histoire de sa survie que nous racontent Pierre-Jean Berrou et Roland Chatain.

Enfin, Grande guerre oblige, Serge Duigou nous révèle un aspect méconnu, la venue des Américains à l'Ile-Tudy... dont la conséquence sera le mariage de quelques Bretonnes avec des militaires d'Outre-Atlantique.

**Guerlesquin, Ville marché du Trégor
sous l'Ancien Régime,
par Marie-Noëlle Fustec
Autoédition ISBN : 9782954810607**

Voici un ouvrage comme chaque généalogiste ou historien aimerait en trouver sur sa ville ou son village de prédilection.

Guerlesquin s'est transformé au cours du XV^e siècle et s'est alors structuré autour de larges places avec ses édifices publics, la prison, les halles, l'église et son enclos. De part et d'autres s'alignent les maisons nobles ou modestes, celles des gens de justice ou des marchands.

Guerlesquin est devenu, nous indique Philippe Jarnoux, préfacier de ce livre, le modèle classique de ces "villes-marchés" qui essaient dans toute la campagne bretonne, comme Callac, Lanmeur, Huelgoat, Rostrenen, Landivisiau. La ville semble avoir atteint son état presque définitif à la fin du XVII^e siècle et elle est presque immuable depuis, pour nous livrer un certain nombre de richesses architecturales.

L'auteur, qui connaît particulièrement bien la ville pour y être née, nous fait découvrir tout son espace urbain, les édifices publics, qui sont prétexte pour étudier le pouvoir économique avec les foires et marchés, la cohue avec ses coutumes, le four banal, le commerce du vin et les impôts sur les boissons, mais également le pouvoir judiciaire avec tout ce qui concerne la justice seigneuriale, l'auditoire de justice, la prison seigneuriale et les gens de justice. L'étude des édifices religieux permet, là encore, d'appréhender outre l'architecture le pouvoir ecclésiastique de l'époque.

L'ouvrage se conclut par une partie consacrée à l'habitat privé, depuis le modeste intérieur jusqu'à l'habitat noble.

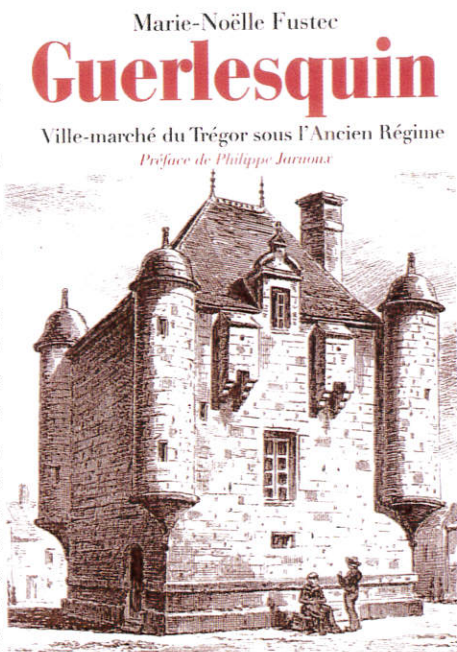
Il importe peu que vous ayez ou non des ancêtres sur Guerlesquin, car cet ouvrage vous révélera tout ce qu'il est nécessaire de connaître pour appréhender en Finistère ce que pouvait être la vie des vôtres à la même époque, confrontés

aux mêmes pouvoirs seigneuriaux ou ecclésiastiques, charges et devoirs.

Cet ouvrage de grande richesse est un travail de la qualité universitaire avec citation des sources et une remarquable table des matières. A conseiller à tous.

L'ouvrage peut se commander chez l'auteur, 47 rue Victor Hugo à Brest, moyennant la somme de 34 €, port compris.

**Architecture rurale en Bretagne
Editions Lieux-dits
ISBN : 9 782362 190995**



Depuis cinquante ans, au nom de l'État puis du Conseil régional de Bretagne, les chercheurs et photographes de l'inventaire ont constitué un fonds de données patrimoniales impressionnant. Ces véritables archives architecturales de la région sont des témoins d'un monde rural effacé par la modernité.

Ce livre événement témoigne de la richesse de ces fermes et demeures et par elles, de la société rurale dans ses caractéristiques et son évolution. L'étude des habitations est riche d'enseignement sur le quotidien de leurs occupants : ici les logis, qui jusqu'au milieu du XIX^e siècle hébergeaient souvent hommes et animaux sous le même toit, ont donné lieu à des formes étonnantes. Là, les dépendances témoignent d'archaïsmes surprenants, comme les soues circulaires ou les charpentes posées à même le sol.

"Open space" avant la lettre, l'intérieur des maisons, joue sur la disposition du mobilier, parfois factice comme le *drusthuil* des fermes du Cap-Sizun, et les nombreux aménagements de confort et d'hygiène vont à l'encontre d'une image de misère trop communément colportée.

Cette architecture souvent ingénieuse, soucieuse d'esthétique, ne dédaigne pas les modes nouvelles.

Elle bavarde aussi, à travers d'innombrables inscriptions qui rendent vivante une société vieille de plusieurs siècles et témoignent de la fierté individuelle et collective des anciens habitants de la campagne bretonne.

Le parricide des frères Léréec à Locquirec en 1839

par Annick LE DOUGET

Émerge de l'ensemble des affaires judiciaires bretonnes du 19^e siècle un dossier exceptionnel aux accents de tragédie grecque, dont les protagonistes paraissent happés par une destinée implacable et entraînés dans une spirale de violence et de mort¹.

Le drame se déroule en octobre 1839 sur la côte trégorroise, entre Locquirec et Guimaëc. Pour se dégager d'une tyrannie paternelle devenue insupportable et se venger des brimades et des mauvais traitements endurés pendant plusieurs années, François-Marie et Mathias - dit Mathieu - Léréec, assassinent leur père Hervé. L'ombre de la guillotine plane dès lors sur la tête des deux jeunes parricides, coupables d'un si grand crime...

La découverte du crime

Ce matin du dimanche 13 octobre 1839, Yves Guézennec, retraité des douanes de Locquirec, sort vers six heures près d'un ruisseau en limite des communes de Guimaëc et Locquirec, "pour aller, dit-il, à l'affût des perdrix que j'entendais chanter. J'étais contre un fossé à une centaine de pas peut-être de la mare lorsque je vis passer le nommé Yves Cojean, cultivateur du Menguy. Cet homme, qui avait un panier sur la tête et qui sans doute allait chercher des pommes de terre, s'arrêta rendu vers la mare. Je le vis fixer quelque chose avec attention, puis il jeta son panier et se mit à courir en retournant sur ses pas. Je l'abordai désirant connaître la cause de son épouvante. Il me dit aussitôt qu'il venait d'apercevoir un cadavre dans la mare."

L'alerte est aussitôt donnée. Le maire de Guimaëc arrive sur les lieux, accompagné d'un bon nombre de paroissiens qui sortaient de la messe de sept heures.

Le corps de l'infortuné est dégagé de la mare, mais personne ne le reconnaît : il est vrai que les blessures qu'il porte à la tête le rendent méconnaissable. "Les os de la face ont reçu des fractures si multipliées qu'on ne peut en donner une meilleure idée en disant qu'ils ont été broyés", affirme le docteur Le Fibler, médecin venu rapidement sur les lieux.

Les commentaires vont bon train quand surgit un jeune homme criant de loin : "C'est mon père, c'est mon père !". Il s'agit de Mathias Léréec, de Locquirec, qui répète en pleurant : "je veux l'embrasser".

Annette Savidan, de Guimaëc, relate une scène qui aura son importance plus tard : "On lui disait, mais ce n'est pas votre père, vous voyez que la figure est méconnaissable. Il répondait à cela : c'est bien mon père ! Oui c'est lui, je le reconnais à ses vêtements."

Il s'agit effectivement du corps de Hervé Léréec, préposé des douanes royales à la retraite, de Rosampoul en Locquirec, âgé de cinquante-sept ans.

On apprend rapidement que le défunt avait quitté sa maison le samedi 12 octobre au matin, porteur d'une forte somme d'argent ; il allait faire l'acquisition de sa tenue², de sa terre dont il avait appris la mise en vente, et se rendait sans doute chez un notaire.

A-t-il été victime d'un rôdeur ? On ne retrouve pas d'argent sur lui.



Rosampoul en Locquirec
Photos Jean François Pellan

¹ Les sources utilisées pour écrire cet article proviennent des Archives départementales du Finistère (dossier 4 U 2/64), des Archives nationales (liasse BB 24/2010) et des comptes rendus de presse. Les phrases placées entre guillemets dans le texte reproduisent des phrases ou des extraits tirés des diverses procédures. Nous avons opté pour l'orthographe du nom "Léréec", fluctuante au gré des pièces de justice, qui ne l'est pas moins dans les actes d'état civil de la famille. Hervé père est un Léréec, né à Plougasnou en 1792 ; François-Marie, né en 1814, s'il signe Leréec, a été déclaré à la naissance L'Eréec ; quant à Mathias, dit Mathieu, né en 1821, il est inscrit comme Le Néréec ; Marguerite, née en 1819 est une Le Neréec ; les deux plus jeunes garçons sont Jean Le Neréec et Jean-Marie Léréec.

² Terre exploitée sous le régime du domaine congéable, parfois appelée tenue convenancière ou à convenant.

Une famille secrète, apparemment sans histoire

Hervé Léréec, veuf, vivait avec sa fille Marguerite, vingt ans, et ses quatre garçons : François-Marie, vingt-cinq ans, Mathias, appelé usuellement Mathieu, âgé de dix-huit ans, Jean, seize ans et Jean-Marie, douze ans.

Il faut noter que l'un de ses six enfants, Christophe, a été condamné par la cour d'assises de Loire-Atlantique en 1838 pour attentat à la pudeur et qu'il est mort six mois avant les faits à la maison centrale de Fontevault.

François-Marie est cordonnier et exerce son métier dans une petite maison contiguë à l'habitation principale ; il y dort même, ainsi que Mathieu. Le garçon mène une vie rangée, et fréquente une jeune voisine, Françoise Guézennec, qui l'apprécie fort.

"Ce jeune homme est d'un caractère fort doux, assure-t-elle, et sa conduite est très régulière. S'il eût quelques défauts, mon oncle ne lui aurait pas permis l'entrée de la maison."

Cette douceur de caractère de l'aîné est confirmée par plusieurs témoins. Quant à Mathieu, aide-cultivateur qui travaille les terres familiales, il est décrit comme un garçon plus difficile, *"taciturne et butor"*, dira même un témoin, et il se dispute souvent avec son père.

Aucun d'eux n'est connu pour des excès et ils sont très pieux, tout comme Marguerite, fille d'excellente réputation ; seule femme de la maison, elle tient le foyer avec assurance.

Les deux plus jeunes garçons gardent les vaches et aident aux tâches agricoles.

Veuf en 1831, le père s'était remarié mais la marâtre, affectionnée des enfants, était morte en couches en 1836, laissant une petite fille qui décède en avril 1839...

Voilà pour quelques aspects de la vie familiale marquée par plusieurs deuils et à la réputation ternie par les agissements graves du frère Christophe, mais somme toute tranquille en apparence ; pour le reste, tous s'accordent à dire qu'il s'agit d'une famille très secrète.

Un mobile pour soupçonner les enfants Léréec : la mésentente

Mais ce n'est qu'apparence...

La mésentente entre les enfants et leur père est connue de tous et signalée aux autorités judiciaires dès le découverte du crime par le maire. On dit que la moralité du père Léréec laisse à désirer. *"C'est un honnête homme qui passait cependant pour aimer les femmes, gronder et brutaliser ses enfants"*, dit de lui son voisin Etien.

Il a eu un enfant naturel dans le village et il courtise aujourd'hui assidûment Claudine Macquer, femme Baron, une journalière de Guimaëc de vingt-six ans, mal notée pour sa conduite déréglée.

Ceci déplaît fortement à François-Marie attaché aux convenances : la réputation de la famille est mise en danger.

Hervé Léréec est un homme secret, froid, autoritaire, voire tyrannique. Et surtout il est violent, comme le prouvent plusieurs témoignages irréfutables, et cette violence, verbale comme physique, qui n'est pas imputable à l'alcool, le fait haïr de sa famille.

Tous les enfants en ont été victimes.

François-Marie d'abord, qui boite depuis une correction paternelle infligée alors qu'il était adolescent. *"Mon père nous tourmentait les uns et les autres"*, affirme-t-il. Mais il ne craint pas d'affronter son père afin de protéger ses cadets.

Quant à Mathieu, chassé sans raison de la maison paternelle en 1839, il a été obligé de se placer comme domestique de ferme alors que son père venait de lui promettre de lui apprendre à lire et à écrire pour assurer son avenir dans la douane ; il vient d'être autorisé à réintégrer le domicile mais il sait qu'il en est fini de ses ambitions personnelles.

Jean-Marie, douze ans, semble être la dernière tête de turc du père, comme le relate le tailleur Jean Masson, encore effrayé par une scène de brutalité à laquelle il a assisté : *"J'étais en juillet à travailler dans cette maison et je voulus envoyer Jean-Marie me chercher des boutons au bourg. Le père voulut s'y opposer. François voulait au contraire qu'il allât et l'enfant ne savait à qui obéir. Le père alors le prit par le bras et je les vis tous les deux disparaître derrière un amas de lande. J'entendis alors quelque bruit et peu d'instant après l'enfant revenait dans la maison en disant que son père l'avait frappé à la tête avec un sarcloir et l'avait blessé à la jambe. Il nous fit voir en effet un trou dans cette partie et il saignait. Le père revint et à cette occasion il y eut une discussion orageuse entre ce dernier et François... Ce dernier dit après sa sortie (du père), "c'est un homme qui mériterait d'être tué comme un animal."*

Enfin Marguerite, la jeune fille de vingt ans, n'a pas été épargnée. François-Marie rapporte au juge que son père *"la battait presque tous les jours, et lui a même retiré ses hardes"*.

Jusqu'où sont allées ces violences ? On ne le saura jamais.

Hervé Léréec veut donner une sévère éducation à ses enfants. Sans doute pense-t-il n'avoir pas été assez exigeant à l'égard du fils perdu ? Il interdit ainsi à Mathias de fréquenter les pardons et, un jour, gifle le jeune homme qui prétend s'y rendre malgré sa défense. *"Mathieu ne dit rien mais quand le père fut éloigné, il dit en faisant un mouvement avec l'index de la main, il me vaudra un homme plus tard"*, relate un témoin présent.

La rage contre la toute-puissance paternelle monte graduellement à partir de l'été 1839 à la proportion des violences exercées par Hervé Léréec. Depuis plusieurs mois déjà, les menaces de mort contre leur père sont fréquentes.

Les enfants décident de passer à l'acte et se concertent d'abord pour l'empoisonner mais c'est le chat seul qui en fait les frais, selon la déposition de François-Marie. *"C'était en effet de l'arsenic que Mathieu était venu acheter à Morlaix vingt jours ou un mois avant la mort de mon père. Quand il m'eut remis cet arsenic dans l'atelier, j'en donnai une légère pincée au chat dans du beurre pour éprouver la propriété de cette*

substance. Le chat creva. Je cachai cet arsenic ne voulant pas le laisser à la disposition de Mathieu. Je n'en ai pas mis dans la soupe de mon père", avouera-t-il plus tard.

Enfin germe dans l'esprit des deux frères aînés l'idée d'un assassinat déguisé en crime crapuleux de rôdeur. Toute la fratrie en sera complice, par action, par omission ou par silence.

L'enquête officielle et l'enquête officieuse

La justice est informée du crime qui vient d'être commis, mais l'enquête officielle piétine plusieurs jours faute de dénonciation. Après avoir écarté l'hypothèse d'un crime de rôdeur - il s'avère que le cadavre a été transporté dans cette mare qui n'est pas le lieu du meurtre - le juge de paix de Lanmeur s'égarer sur la piste de trois suspects qui, par vengeance, auraient pu s'en prendre au père Léréec. Mais leur alibi tient bon. "Je demande partout un bout du fil qui pourrait me mettre sur la trace des auteurs d'une ce crime abominable", se lamente-t-il.

Toutefois l'enquête officieuse des villageois de Locquirec et de Guimaëc est menée bon train et de façon efficace, parallèlement au circuit judiciaire. Toutes leurs pistes remontent au domicile des Léréec mais ils se gardent bien de le signaler à la justice...

Quelles sont les conclusions des villageois ? Dès l'annonce de la découverte du corps, les enquêteurs amateurs ont observé attentivement les empreintes laissées près de la mare.

Nombreux sont ceux qui ont remarqué l'absence de traces de lutte, et la présence des empreintes des sabots du cheval prouvant que la victime a été tuée ailleurs, et transportée post mortem dans ce lieu à dos d'animal.

Les empreintes de fers du cheval ont été relevées soigneusement avant l'arrivée de la foule par Jean-Marie Silleau, cultivateur à Kéraviec en Guimaëc, qui déposera plus tard au juge une pièce à conviction étonnante : "Voilà la mesure de la largeur des empreintes de fers", dit-il en remettant au magistrat une bande de papier portant la mesure des pieds. "Le fer de devant dont j'ai pris la mesure avait quatre pouces une ligne au plus de largeur ; ceux de derrière avaient quatre pouces quatre lignes ; les fers de derrière étaient presque neufs, ces derniers n'avaient peut-être pas plus de huit jours de service."

Il est capable de dresser une carte d'identité de l'animal au vu des empreintes de ses sabots : de médiocre taille, ce serait une espèce de petit bidet ! La conviction de Silleau est faite : suivez le cheval ferré de neuf à l'arrière, vous trouverez le criminel.

Pierre Thomas, domestique à Kerlégan en Guimaëc, a raison de la même façon. Mais lui, depuis la mare, il a suivi les empreintes des pas d'hommes, remontant ainsi jusqu'à proximité du domicile des Léréec. "Je m'arrêtai sur cette hauteur parce que cette affaire ne me regardait pas et que je ne saurais dire dès lors jusqu'où allaient ces empreintes... Je vis très distinctement, tant des pieds nus d'hommes que des pieds d'hommes chaussés de souliers", précise-t-il néanmoins.

Les rumeurs villageoises

Revenons aux jours suivant le crime. Le corps est veillé sans interruption par la famille et les proches, d'abord au Moulin de l'Étang où il a été déposé dans un premier temps, puis à la maison où une chapelle est dressée.

Le lundi a lieu l'ensevelissement, et deux voisins se chargent d'approcher la châsse destinée à la victime. Les enfants s'écartent à ce moment, "l'usage étant dans la commune que les enfants se retirent lorsqu'on ferme la châsse des parents", explique le voisin Jean-Marie André.

Jean Masson, le tailleur, a aidé également à l'ensevelissement, et, "comme l'usage dans le pays et de donner soit des hardes du défunt, soit autre chose aux personnes qui se chargent de cette opération, Mathieu retira de ses pieds les souliers de son père, et me les donna sur la prière de François présent", précise-t-il.

Les Léréec ont averti la famille du décès, mais ont tardé à envoyer un exprès chez le frère du défunt qui n'est prévenu qu'au dernier moment, et qui y voit matière à suspicion : "Prenez garde, les enfants, prenez garde à ce que vous avez fait, car le procureur du roi marchera", leur dit-il à l'heure du convoi.

Une autre source de rumeurs alimente les conversations du village, propre à faire planer les premiers soupçons sur l'aîné des fils Léréec : une femme de Guimaëc, sorcière réputée pour savoir "dessécher les hommes", aurait été contactée par François-Marie en août dernier pour mettre en oeuvre son savoir maléfique. René Guillou, maire de Guimaëc, en parle d'abord au juge : "Ayant entendu dire qu'une nommée Catherine Morvan veuve Nicolas Féat, mendiant du bourg de Guimaëc, qui passe pour avoir le pouvoir de dessécher les hommes, avait dû être consultée par Léréec fils aîné, je parlai à cette femme dimanche dernier".

La veuve Féat, journalière de cinquante-et-un ans demeurant près du bourg de Guimaëc, confirme ainsi sa rencontre avec François-Marie : "Le premier samedi du mois d'août, une mendiant de la commune de Guimaëc nommée Cornouaille, dont je fis la rencontre sur la commune, me dit en causant avec elle que le fils aîné Léréec désirait me parler. Elle ne me dit pas et je ne lui demandai point ce qu'il désirait. Comme j'avais autre chose à faire, je ne fus pas le trouver ; mais quelques jours après, passant en faisant une quête de lin près l'habitation de la famille Léréec, je fus trouver le fils aîné dans son atelier, où il était seul, pour savoir ce qu'il me voulait. A la question que je lui fis à cet égard, il me répondit : je suis mal avec mon père, je désirerais pouvoir le dessécher. Je lui répondis que puisque je ne connaissais pas mon pater, je n'aurais pas su à plus forte raison comment dessécher les hommes.



Le Moulin de l'Étang
Photo Jean François Pellan

LISTE des Témoins assignés à la requête de Monsieur le Procureur
du Roi, près la Cour d'Assises du Département du Finistère,
pour déposer à l'Audience du jeudi neuf du mois
d'avril courant sur l'accusation dirigée contre

françois Maria Léréec et Mathieu Léréec, accusés
de parricide:

- +1^o Yves Cojean, Journalist, à Guimaïc,
+2^o Yves Guézennec, ouvrier Douanier, à Loquierec,
+3^o René Guillou, maire de Guimaïc,
+4^o M. Le fibloc, médecin, à Egléstin,
+5^o Jean-Marie Silleau, cultivateur, à Guimaïc,
+6^o Pierre Geffroy, marchand, à Loquierec,
+7^o Marc Morvan, marchand, à Lannemeur,
+8^o Pierre Thomas, domestique, à Spalligon en Guimaïc,
+9^o Antoinette Le Lay veuve Savidan, propriétaire, à Guimaïc,
+10^o François Guézennec, cultivateur, à Loquierec,
+11^o Alain Maëtin, menuisier, à Lannemeur,
+12^o Guillaume Etienne, cultivateur, à Loquierec,
+13^o Germain Gourvil, cultivateur, à Guimaïc,
+14^o M. Le Cloarec, greffier de la justice de paix de Lannemeur,
+15^o Joseph Dumoulin, cordonnier, à Mortlais,
+16^o Claudine Maquet femme Baron, journalière, à Guimaïc,
+17^o Anne Péron femme Mézer, journalière, à Loquierec,
+18^o Claudine Bigot veuve Baron, journalière, à Guimaïc,
+19^o Jean Marie Robec, cultivateur, à Loquierec,
+20^o Jacquette Sari Veur Le Fay, cultivatrice, à Guimaïc,
+21^o Anne Pasol Veur Coat, cultivatrice, à Guimaïc,
+22^o Pierre Thomas, cultivateur, au Guéllac en Guimaïc,
+23^o Olivier Cabou, bûcheron, à Egléstin,
+24^o François Lavalou, fils, cultivateur, à Loquierec,
+25^o Marguerite Jannin, journalière, à Guimaïc,
+26^o Françoise Guézennec, cultivatrice, à Loquierec,
+27^o Yves Jaouen, couvreur, à Guimaïc,
+28^o Mathia Luyon, marchand, à Egléstin,
+29^o Jean-Marie Léréec, brigadier de douane en retraite, à Egléstin,
+30^o Marie Léréec femme Yvance, ménagère, à Mortlais,

Visé pour valoir timbre, à Quimper, le 29 Septembre 1835.
N^o 213. Droit 35 centimes, à comprendre dans les dépens.
Le Receveur de l'Enregistrement.

POUR ORDRE DE NOTIFIER,

Le Procureur du Roi,

Tels furent les seuls propos échangés entre nous et je sortis. Je ne lui ai pas parlé depuis."

Et nous n'en saurons hélas pas davantage sur les talents et les éventuelles pratiques de la sorcière³ ! François-Marie assurera lors de l'instruction qu'il en a parlé par "pure plaisanterie" quand le juge croit à un "voeu contre nature".

Un troisième élément, propre à lever d'autres soupçons, est recueilli dans le village au moment de la traditionnelle buée, de la lessive des vêtements du défunt. L'on apprend qu'il est de coutume dans le pays, lors d'un décès, que les femmes proches ou voisines viennent laver les "hardes du défunt" : ce n'est pas à la famille de s'en charger⁴.

La réticence de la fille Léréec à accueillir l'aide de ces matrones surprend et dérange, ainsi que le relate Jean Pierre Lafon, jeune aubergiste de Lanmeur qui a glané quelques rumeurs à Guimaëc fin octobre, selon lesquelles Claudine Macquer et une autre femme *"allèrent toutes les deux et d'elles-mêmes, selon l'usage dans ce pays, chez les enfants Léréec à Rosampoul, peu de jours après la mort du père, pour aider à faire la buée ; qu'elles entrèrent dans la maison ; que la fille Léréec voulut les congédier en disant qu'elle n'avait besoin de personne pour faire la buée ; que la vieille femme,*

sans tenir compte des observations de la fille Léréec, découvrit la marmite ou le chaudron qui était sur le feu pour la buée et se mit à retirer les étoffes les unes après les autres ; qu'en les examinant successivement elle remarqua très distinctement que des vêtements d'hommes étaient ensanglantés ; que les taches de sang paraissaient bleuâtres à force d'avoir bouilli, ce qui arrive toujours pour les taches de sang mises à la buée".

Le juge entend plus tard Claudine mais celle-ci, peu disposée à collaborer avec la justice, nie avoir vu des traces de sang sur les vêtements lessivés et Anne Merer, de Ty Coz Lézingar en Locquirec, s'étonne seulement du fait de bouillir certaines étoffes : *"On n'a pas l'habitude de mettre à la buée les hardes d'étoffe. On ne le fait que quand il s'y trouve de la vermine"...*

Le déroulement des faits criminels

Le procureur du roi et le juge d'instruction de Morlaix, saisis de cette affaire et informés de la mésentente familiale, se déplacent à Rosampoul le 22 octobre, afin de rassembler quelques preuves, entendre les témoins et procéder à une audition des membres de la famille.

La rumeur enfle et bientôt se livre aux juges qui voient leur dossier s'épaissir. Après quelques dénégations, les frères François-Marie et Mathieu finissent par avouer l'inavouable... et ils sont arrêtés et écroués le 27 octobre à la prison de Morlaix. Les faits s'établissent ainsi au fil des interrogatoires.

"Voici comment les choses se sont passées", raconte François-Marie lors de son cinquième interrogatoire.

"Mathieu était exaspéré contre mon père. J'étais moi-même mécontent de lui. Le jour de sa mort et le matin, Mathieu me dit encore qu'il fallait nous en défaire. Je veux, dit-il, lui enfoncer dans le ventre son tranche. Non, lui répondis-je, ne faisons pas cela car la justice nous découvrira. Tu es un peureux, un tremblant, me répondit-il. C'était toujours le reproche qu'il me faisait lorsque je voulais le détourner de son projet".

"Ce jour-là, poursuit l'ainé, mon père vint dans l'atelier arranger le grain, gronda mon frère parce qu'il avait sali sa culotte qu'il plaça sur la barrique et sortit. Je dis à Mathieu, jette la culotte dehors, Mathieu la jeta sur le seuil de la porte. Mon père revint pour prendre je crois du blé et Mathieu lui ayant dit que c'était lui qui avait jeté la culotte à la porte, il prit un morceau de bois, se mit à en frapper Mathieu, soit sur la tête, soit sur les épaules. Mathieu était assis près de moi. Il se leva et saisit mon père au collet en me disant, Viens à mon secours. Je me levai. Je pris mon père par les jambes et nous le renversâmes. Quand il fut à terre et qu'il voulut se relever, Mathieu prit un morceau de bois et en me disant de tenir bon, se mit à le frapper sur la tête. Pendant ce temps-là, j'avais ma main placée sur la bouche de mon père et l'autre sur la gorge pour l'empêcher de crier. Après plusieurs coups, Mathieu prit mon marteau et en porta des coups à mon père sur la tête, qu'il lui enfonça de la sorte. Comme le sang jaillissait avec



Chapelle de Lezingar
Photo Jean François Pellan

³ Il s'agissait peut-être de la pratique de "vouer" son ennemi à Saint Yves de la Vérité : celui que l'on vouait séchait alors sur pied pendant neuf mois avant de rendre son dernier soupir. (Anatole le Braz, *La légende de la Mort en Basse-Bretagne*, 1893, p. 224).

⁴ On peut rapprocher cet usage d'une pratique du Cap Sizun où il était de tradition que, durant tout le temps où le mort séjournait dans la maison, la préparation des repas et tous les travaux du ménage étaient assurés par les voisins les plus proches ; les parents n'y participaient pas. *"Cette traditionnelle et pieuse observance devait permettre aux parents de n'être point distraits de la pensée de celui qui venait de disparaître et de pouvoir concentrer toutes leurs pensées sur son anaon [son âme]"* (Daniel Bernard, *Cléden-Cap-Sizun, monographie d'une paroisse et d'une commune de la presqu'île du Cap Sizun*, 1952).

abondance, tombait sur ma chemise et m'aveuglait les yeux, je fus obligé de lâcher prise. Mon père bougeait encore dans le moment. Mathieu l'acheva. Pendant qu'il frappait sur lui, il était animé et jurait en lâchant prise comme je l'ai dit, je fus prendre la bilie⁵ dont je me sers pour mon état et j'en portais deux ou trois coups à mon père sur la figure. Arrivé dans la maison principale je dis à ma soeur que nous venions de tuer notre père. Je me lavai la figure, je me fis la barbe et je changeai ma chemise et mon pantalon qui étaient ensanglantés".

C'est à ce moment-là que Claudine Macquer, la maîtresse d'Hervé, arrive à la maison, alors que Mathieu n'a pas encore eu le temps de se changer. Les deux garçons affichent une grande présence d'esprit, et Mathieu, qui a les mains ensanglantées, les porte à son nez comme pour faire croire qu'il saigne. Après son départ, ils se hâtent de cacher le corps sous leur lit avec de la paille et grattent la terre tachée de sang.

La journée se passe à faire semblant et à se montrer. François-Marie va à Plougasnou rendre une visite à sa famille, Mathieu porte lui-même la pâte au four à pain... "Après souper pour mieux détourner les soupçons je fus selon mon habitude passer la soirée chez Guézennec, dit François-Marie, après avoir recommandé à Mathieu de tenir la jument prête pour mon retour.. Quand je rentrais, nous décidâmes qu'il fallait le jeter dans la mare où il a été trouvé. Nous fîmes notre soeur Marguerite venir nous aider dans l'aire. C'est là que nous mîmes le corps sur le cheval. Nous fîmes Marguerite tenir la tête du cheval et pendant ce temps nous chargeâmes le corps." Marguerite le confirme, mais prétend l'avoir fait sous les menaces : "François me poussa malgré mes pleurs", affirme-t-elle.

Et pour faire croire qu'Hervé Léréec était parti avec son argent, afin d'accréditer le crime du rôdeur, ses économies sont retirées du coffre et confiées à l'amie Françoise Guézennec. François-Marie tente d'éliminer les traces des violences qui pourraient les confondre ; sa soeur est chargée de laver le tablier de cuir et les chemises ensanglantées pendant qu'il enterre le marteau du crime, brûle le morceau de bois, et lave sa bilie.

"François avait tellement peur de la justice que tous les jours pour bien dire il me faisait bêcher le sol de l'atelier", se moque Mathieu. Le jeudi il fait même remblayer le sol de l'atelier sous prétexte d'un problème d'humidité. Efforts inutiles, car malgré le soin à les effacer, des taches de sang seront relevées plus tard sur le mur et la porte de l'atelier par les magistrats...

Le juge d'instruction réunit ses preuves... et ses témoins

Les frères seront interrogés une dizaine de fois chacun par le juge. Marguerite, qui a eu un rôle actif en aidant ses frères à débarrasser le corps du père, est inculpée mais n'est pas emprisonnée.

François-Marie et sa soeur montrent beaucoup d'émotion au rappel des faits et évoquent leur chagrin et leurs remords. Mathias est plus virulent, souvent agressif avec le juge ; il est comme bête en cage en prison. Mais si les faits criminels sont reconnus en tout ou partie, il existe des variantes, notamment

dans le discours de Mathieu : les deux frères se rejettent la responsabilité de l'acte, et, ce faisant, noient l'instruction sous des dépositions contradictoires qui, laissées en l'état, amèneraient dans le doute l'acquiescement des accusés.

Aussi les magistrats doivent-ils recueillir des preuves matérielles : ce seront les traces de sang dans l'atelier et sur les armes du crime. Quatre-vingt-dix-sept témoins sont ensuite entendus par le juge d'instruction.

Le témoignage de Pierre Jaffray, maréchal de Guimaëc, est décisif. Fin septembre, il a eu la visite du père Léréec venu "à ma forge faire mettre des fers à sa jument rouge. C'était aux pieds de derrière. Je mis les fers moi-même. Les clous que j'y plaçai n'étaient pas très gros : cette circonstance de mettre deux fers aux deux pieds de derrière seuls n'a rien d'extraordinaire. Elle tient au hasard. C'est tantôt un pied, tantôt deux pieds, selon le besoin. En ferrant cette jument j'eus occasion de voir les deux pieds de devant. Les deux fers qui étaient usés pouvaient aller un mois environ. Les fers comme les clous me parurent usés à peu près de la même manière. Je n'y vis rien de remarquable et j'ai lieu de supposer qu'ils furent placés vers le même temps", explique en détail l'homme de l'art qui, lors d'une conversation dans sa forge, avait ainsi regretté son client: "Eh bien, Léréec ne tiendra donc plus chez moi le pied de son cheval !".

Le juge lui demande de se rendre chez les Léréec pour examiner les pieds de leur jument rouge. "Je crois pouvoir assurer que les deux fers des deux pieds de devant sont mon ouvrage ; mais les clous ne sont pas de moi. Je reporte à deux mois environ l'époque où j'ai placé ces deux fers. Les deux autres fers avec leurs clous sont de moi. Quand je confectionne des fers de chevaux, je les fais de même largeur en dehors comme en dedans, à moins que la corne du pied du cheval n'oblige d'agir différemment", affirme-t-il avec précision. Et les marques de ces fers correspondent aux empreintes relevées méthodiquement par le témoin Silleau près de la mare...

Claudine Macquer femme Baron, est pour le juge un autre témoin capital : c'était elle la confidente d'Hervé Léréec ; c'était elle le seul témoin extérieur admis dans le foyer ; c'est elle encore qui est arrivée la première à la maison après l'assassinat.

Mais c'est une femme qui se méfie de la justice et elle refuse de parler. Il faudra donc cumuler les auditions des témoins indirects auxquels elle s'est confiée avant qu'elle ne lâche quelques bribes de renseignements.

Ainsi la veuve Le Page relate que deux ou trois jours après les faits, elle l'a entendu dire : "Ah mon Dieu, j'ai vu trop, plus que je n'aurai voulu voir et plus que l'on eût désiré que j'aurai vu ! Elle avait en disant cela la tête toute effrayée et l'air d'une folle, tant elle paraissait effrayée de ce qu'elle savait... Je lui dis alors : - il paraît donc que tu es arrivée au moment de l'assassinat ou peu après. Elle me répondit : - je sais beaucoup d'autres choses ; mais je ne les divulguerai à la justice qu'autant que je serai poussée, obligée à le faire. - Alors d'après ce que tu me dis, tu sais à peu près ce qui s'est passé ? - Ma foi, je n'ai pas tout vu. Je ne l'ai pas vu tuer ; mais je sais qu'il a été tué à Rosampoul. - As-tu vu le cadavre de Léréec ? Non, mais je sais que c'est là qu'il a été tué. - Mais s'ils ont assas-

⁵ La bilie est un galet utilisé par le cordonnier pour aplatir le cuir. Dans une autre pièce de procédure, on parle aussi de bélié.

siné leur père, ne crains-tu pas qu'ils ne t'assassinent à ton tour ? – Oui, et voilà bien pourquoi je ne veux pas dire à la justice ce que je sais."

Anne Raoul, veuve Coat, du Gueillec en Guimaëc, a assisté à la scène et précise que Claudine se mit à dire en criant et pleurant : *"je sais beaucoup de choses, ces choses là me pèsent sur la conscience.- Mais, lui dis-je, vous devriez aller trouver votre confesseur – Oui, reprit-elle, je ne veux pas le dire à la justice."*



Le Gueillec en Locquirec
Photo Jean François Pellan

Pierre Thomas, soixante-deux ans, un autre voisin de Claudine, relate que le lundi 21 il était *"à cueillir des pommes de terre dans un champ lorsque Claudine Macquer y vint pour chercher son enfant... Nous nous mîmes à parler de la mort de Léréec. Je dis à la femme qu'elle devait savoir beaucoup de choses. Oui, me répondit-elle. – Mais vous devriez alors le dire à la justice. Elle se mit à rire. "Vous êtes une femme damnée, repris-je, si vous n'allez pas trouver votre confesseur ou si vous n'avouez pas tout à la justice. Elle me répondit alors : je ne le dirai, je ne déclarerai ce que je sais que dans le cas où les deux frères Léréec me chargeraient, car je sais beaucoup de choses que j'ai sur la conscience. Depuis ce temps, je ne peux boire, manger ni dormir. Lorsqu'elle s'en allait je lui dis encore : Claudine vous serez damnée puisque vous ne voulez pas dire ce que vous savez."*

Le procès

L'instruction s'achève début 1840. Marguerite bénéficie d'un non-lieu, avec les réserves suivantes exprimées avec emphase par le procureur du roi de Morlaix. *"Si la justice ne doit pas atteindre Marguerite, dit-il, on ne peut du moins ne pas s'arrêter à l'impression pénible que produisent les déclarations de la fille de Hervé Léréec. Je ne prévins pas mon père, dit-elle, qu'il devait périr de la main de ses enfants, parce que ceux-ci m'avaient défendu de lui en parler sous peine de mort ! Marguerite savait que tôt ou tard le crime, le parricide, devait être consommé... Une seule parole la mettait elle-même à l'abri ; malheureuse, elle conservait les jours de son père... peut-être savait-elle ses fils !"*

Après le drame, Rosampoul a été déserté par les enfants les plus jeunes, qui se sont placés tous trois comme domestiques dans les fermes environnantes. Un tuteur leur a été désigné, qui a décidé de liquider tous les biens de la maison lors d'une vente publique. Mais le plus dur reste à venir pour tous, c'est le temps du procès. Dans l'attente, les deux frères sont transférés à la prison de Quimper.

Le procès a lieu du 9 au 13 avril 1840 et les jeunes hommes sont défendus par l'avocat M^e Bernay. Quarante-deux témoins défilent tour à tour à la barre. Si les journaux sont le miroir de la société, il importe de suivre les compte-rendus de presse pour connaître l'opinion publique sur ce crime symbolique : au 19^e siècle, le père règne en maître au sein du foyer en vertu de la puissance paternelle que lui confère la loi. Il s'avère dès lors que, même s'il y a abus de pouvoir du père, le parricide reste un geste impensable, un crime contre nature, le crime suprême.

"Il y a longtemps heureusement qu'un pareil crime ne s'était présenté à la cour du Finistère, et le silencieux et grave empressement à la fois que le public met à suivre ces sinistres débats, prouve de quels sentiments notre population a été saisie à la vue de deux jeunes gens dont la brillante carnation et l'intelligente physionomie⁶ contrastent avec l'horrible crime qui leur est imputé", écrit le journaliste du *Quimpérois* le 11 avril 1840. Le journal insiste lourdement sur l'insensibilité apparente des garçons et s'interroge sur leur degré d'humanité. *"Accablés par les preuves qui abondaient contre eux, les deux jeunes Le Hérec ont avoué aux débats tout ou partie du crime qu'ils avaient commis, et chacun a pu voir avec quelle froide insensibilité deux jeunes hommes, l'un de 24 ans, l'autre de 18 ans, envisageaient l'horrible action qu'ils avaient commise."*

L'*Armoricaïn*, journal brestois, s'exprime de façon identique : *"Les deux accusés, seuls au milieu de tout ce monde ému et palpitant, sont restés froids et impassibles, et, à voir ces deux beaux jeunes gens, aussi calmes et presque souriants, vous les eussiez dits complètement étrangers à l'épouvantable crime dont les assistants ne pouvaient écouter les circonstances sans frémir."*

On conclut à un crime sans excuse commis *"envers celui qui leur avait donné le jour et les avait élevés avec de tendres soins"...*

Quand les frères arguent du mobile de la dureté paternelle, le président des assises tonne : *"Après l'homicide physique venait l'homicide moral"*.

Le mobile de la maltraitance est balayé, aucune circonstance atténuante ne peut être dès lors accordée aux jeunes gens : c'est un arrêt de mort qui est rendu ce 13 avril 1840 à midi. *"Les condamne à la peine de mort, ordonne qu'ils seront conduits sur le lieu de l'exécution, en chemise, nuds-pieds (sic) et la tête couverte d'un voile noir, qu'ils seront exposés sur l'échafaud pendant qu'un huissier fera au peuple lecture de l'arrêt de condamnation, et qu'ils seront immédiatement exécutés à mort"*, tels sont les termes de l'arrêt rendu.

Ce sinistre cérémonial réservé aux parricides, hérité de l'Ancien Régime, paraît d'un autre âge ; encore faut-il savoir

⁶ Le contraste entre la beauté des jeunes hommes et l'horrible crime qui leur est imputé saisit les observateurs de la presse. Les deux frères se ressemblent, selon la description des actes de justice. François-Marie : taille 1m56, cheveux et sourcils châtain, front moyen, yeux gris, nez gros, bouche grande, menton relevé, visage plein, teint pâle. Mathieu : 1m55, cheveux et sourcils châtain foncé, front bas, yeux gris bleu, nez gros et ouvert, bouche grande, menton relevé, visage plein et teint pâle.

que c'est seulement depuis 1832 qu'ils ne subissent plus l'ablation du poignet avant décapitation.

Les journalistes guettent les réactions des deux frères à la lecture du verdict, mais ceci ne fait que les convaincre de leur insensibilité : *"Plusieurs personnes pouvaient penser toutefois qu'arrivés à ce moment solennel et décisif, ces deux natures d'homme, si féroces et si exceptionnelles, pliant enfin sous le coup de l'arrêt, se trahiraient par quelques larmes au moins données à leur crime... mais rien de cela. Quand après le verdict du jury ils ont été ramenés sur leur banc et que l'arrêt de mort leur a été prononcé en français et en breton, M. le Président leur ayant demandé, après les réquisitions du Procureur du roi, s'ils avaient quelque chose à dire sur l'application de la peine, l'un d'eux, l'aîné, d'une voix calme et sans trouble, a seulement dit : Messieurs les juges, nous vous prions d'avoir pitié de nous..."*

L'exécution capitale, entre fascination et répugnance pour le spectacle de la canaille...

Le recours en grâce des deux frères est soumis au roi Louis-Philippe en juillet 1840. Les différents rapports des autorités judiciaires insistent sur la nécessaire exemplarité de la peine de mort pour les Finistériens. *"Il y a dans ce département des caractères féroces pour qui la terrible peine que la loi prononce contre le parricide est peut-être la seule peine réelle"*, assure ainsi un magistrat.

De plus, ce crime ne mérite aucune indulgence à une période *"où l'autorité paternelle, déjà si faible, serait encore plus ébranlée"*, ajoute le maître des requêtes.

La seule circonstance atténuante qui pourrait être octroyée aux criminels est leur jeune âge, mais l'élément n'est pas suffisant pour infléchir le monarque.

Et c'est en vain que le vieux maire de Locquirec, Mahé, adresse à Paris une pétition signée au nom des villageois par les *"Notables de la commune de Locquirec à Louis-Philippe 1^{er}, roi des Français"*; ils implorent la clémence du roi en faveur de ces *"deux victimes infortunées"*... Mais le recours en grâce est rejeté, la justice suivra son cours.

La ville de Morlaix a été désignée comme lieu d'exécution de la peine capitale par l'arrêt de condamnation. Certains Morlaisiens voient la réputation de leur ville ternie par l'arrivée prochaine de la guillotine ; ils préféreraient que le bourreau officie au chef-lieu de canton de naissance des condamnés, et ne se privent pas de le dire, comme Alexandre Lédan dans *La Feuille d'annonces de Morlaix* : *"Morlaix ne devait nullement voir cet affreux spectacle"*. Ces Morlaisiens influents demandent que la guillotine soit placée hors de la ville, et que les exécutions aient lieu de très bonne heure, ce qui n'est pas encore le cas à cette époque.

Mais le procureur général ne souhaite pas déroger aux règles habituelles des exécutions capitales. *"Il ne paraît pas convenable de se cacher comme d'une action mauvaise pour l'exécution d'un arrêt de justice si terrible...c'est s'exposer à laisser croire au peuple qu'on doute de la légitimité de la condamnation ou de la loi même qui l'autorise"*.

Vers la mi-juin, suite à une fausse alerte, les habitants des communes voisines affluent en ville : la nouvelle que l'exécution des frères Léréec est imminente s'est répandue à tort.

L'Écho de Morlaix ironise sur les spectateurs privés d'une réjouissance collective et ne manque pas de fustiger les exécutions publiques. *"Un père de famille doit, assure-t-on, conduire ses enfants au pied de l'échafaud, pour que cela leur serve d'exemple. Craint-il d'avoir donné le jour à des tigres ? Ignore-t-il que l'amour paternel, non la crainte, est la sauvegarde des familles... Et vous croyez qu'une exécution publique est chose morale ?... Nous pensons que votre cérémonie publique est non seulement inutile mais nuisible ; c'est une école de sang."* *La Feuille d'annonces de Morlaix* va plus loin :

"La peine de mort disparaîtra avant peu de nos codes... Honneur a temps qui verra disparaître cette machine horrible dont le nom est inséparable de l'horrible époque qui la vit naître."

Mais le journaliste brestois de *L'Armoricaïn* attend en revanche un châtiment public exemplaire : *"On espère avec raison que cette mesure sera d'un bon effet dans l'arrondissement de Morlaix dans une partie duquel on rencontre encore de ces populations à demi barbares qui ont besoin d'être frappées par de grands exemples."*

Les frères Léréec reviennent à Morlaix le 24 juillet après le rejet du recours en grâce. Ils ont fait le trajet Quimper-Morlaix en compagnie de deux prêtres. Le 25 juillet 1840 est jour de mort.

"L'âme est navrée, le coeur se soulève d'horreur", se révolte le journaliste de *l'Écho de Morlaix* devant la foule si nombreuse : *"Les hommes accourent pour se repaître de la vue de cet acte hideux qu'un auteur de mérite a appelé le spectacle de la canaille"*.

À midi, les condamnés sont conduits sur la grand-place principale de Morlaix, et paraissent dans la foule au milieu de leur escorte, en chemise, nus-pieds et la tête couverte d'un voile noir comme le stipule l'arrêt, poussés par l'exécuteur des hautes oeuvres finistérien accompagné des bourreaux d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor.

Les deux frères, qui paraissent résignés, écrit-on, gravissent les dix marches de l'échafaud où est dressée la guillotine et y restent exposés pendant qu'un huissier donne lecture publique de l'arrêt qui les condamne. Puis ils sont immédiatement exécutés, en commençant par Mathieu, et leurs corps sont ensuite portés au lieu ordinaire des inhumations de la commune de Morlaix.

"Les condamnés ont montré de la résignation et du courage", affirme le substitut de Morlaix dans son rapport au garde des Sceaux.

Feuilles volantes : des gwerziou, des plaintes à goût de larmes et de sang

Deux plaintes sur feuilles volantes ont été écrites et chantées sur l'affaire Léréec, l'une composée par le journaliste et imprimeur-libraire morlaisien Alexandre Lédan, l'autre par le barde aveugle Ian ar Gwenn⁷.

⁷ Daniel Giraudon, *La gazette ambulante du carrefour et de la place de l'église. Plaintes criminelles au XIX^e siècle en Basse-Bretagne - Le crime des frères L'Héréec à Locquirec, Les Cahiers de l'Iroise*, n° 182, 1999.

Elles sont toutes deux longues et circonstanciées, narrant les étapes du crime et du procès jusqu'à l'exécution capitale et font la part belle aux scènes sanglantes pour satisfaire le goût du public ou tout au moins pour polariser son attention sur l'horreur du fait criminel.

Pour ce qui est des réflexions personnelles contenues dans les plaintes, celles de Lédan sont plus profondes ; le lettré se fait porte-parole de la peur suscitée par ce crime inadmissible qui sape les bases de notre société et renie l'un des commandements divins. "Tu honoreras ton père et ta mère du plus longtemps que tu vivras", rappelle-t-il.

Pour sa part, Ian ar Gwenn évoque certes un crime horrible, "un méfait cruel, énorme, effroyable", mais n'insiste pas sur la spécificité du parricide.

L'exécution capitale donne lieu à d'aussi larges réflexions. On a vu que les journaux trégorrois, tant *l'Écho de Morlaix* que *la Feuille d'annonces de Morlaix* dirigée par Lédan, ont tenu d'admirables propos contre les exécutions publiques et contre les exécutions capitales en général, propos dictés par un humanisme éclairé. Mais Lédan se montre plus nuancé dans ses vers sur feuille volante ; ses *reflexionou*, dans son épilogue

moralisateur, incitent certes les bons chrétiens à ne pas assister aux exécutions capitales :

"N'allez pas penser que c'est une fête préparée par la justice, Quand elle fait exécuter un tel supplice",

mais il n'en dit pas davantage sur cette peine qu'il exècre, peut-être dans la crainte de la censure ; d'ailleurs il ne serait pas en phase avec son public populaire sur ce point de vue.

Ian ar Gwenn est moins nuancé, attendant pour sa part un châtement exemplaire pour ce crime "si exécration" ainsi qu'il le chante :

"Devant une foule immense, sur la nouvelle place, Ils ont été exécutés pour servir d'exemple clair C'est une leçon autant pour les jeunes que pour les vieux".

Laissons le mot de la fin à Lédan :

*"Tadou ha c'houi mamou, disqit d'ho pugale
Heuill gant ar soign vrasa gourc'hemenno Doue",
("Pères et mères, apprenez à vos enfants
À suivre avec le plus grand soin les commandements de Dieu"...)*

Bibliographie

Ouvrages d'Annick Le Douget :

* *Justice de sang, la peine de mort en Bretagne aux XIX^e et XX^e siècles*, auto-édition, 2007.

* *Violence au village. La société finistérienne face à la justice (1815-1914)*, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

Ascendance de François Marie et Mathias LHEREEC

Génération I

1 François Marie L'HEREEC	° 30.08.1814 LOCQUIREC (29)		+ 25.07.1840 MORLAIX (29)
1 Mathias L'HEREEC	° 14.11.1821 LOCQUIREC (29)		+ 25.07.1840 MORLAIX (29)

Génération II

2 Hervé L'HEREEC	° 11.07.1792 PLOUGASNOU (29)	X 20.01.1812 PLOUGASNOU (29)	+ 13.10.1839 GUIMAËC (29)
3 Guyonne LE GUILLESSER	° 03.01.1787 PLOUGASNOU (29)		+ 17.01.1829 LOCQUIREC (29)

Génération III

4 Jean L'HEREEC	° 24.06.1759 CARANTEC (29)	X 20.01.1784 PLOUJEAN (29)	+ 26.03.1823 PLOUGASNOU (29)
5 Jeanne PILVEN	° 04.04.1765 ST JEAN DU DOIGT (29)		+ après 1835
6 Pierre LE GUILLESSER	° 12.01.1751 PLOUGASNOU (29)	X 27.09.1784 PLOUGASNOU (29)	+ 14.04.1824 PLOUGASNOU (29)
7 Marguerite LE GUERNIGOU	° 06.03.1763 PLOUGASNOU (29)		+ 28.08.1830 PLOUGASNOU (29)

Génération IV

8 Charles L'HEREEC	° 29.04.1729 PLOUENAN (29)	X 23.01.1758 CARANTEC (29)	+ 18.02.1784 CARANTEC (29)
9 Jeanne HERVET	° 22.04.1734 CARANTEC (29)		+ 13.07.1759 CARANTEC (29)
10 Pierre PILVEN	° 04.10.1737 GUIMAËC (29)	X 07.11.1757 PLOUJEAN (29)	+ 03.05.1778 PLOUJEAN (29)
11 Jeanne ETIEN	° 26.04.1733 PLOUJEAN (29)		+ 29.09.1817 PLOUJEAN (29)
12 Yves LE GUILLESSER	° 27.02.1696 PLOUGASNOU (29)	X 13.01.1749 PLOUGASNOU (29)	+ 17.12.1762 PLOUGASNOU (29)
13 Françoise GEFFROI	° 05.05.1819 PLOUGASNOU (29)		+ 26.04.1770 PLOUGASNOU (29)
14 Guillaume LE GUERNIGOU	° 15.05.1720 PLOUGASNOU (29)	X 08.10.1749 PLOUGASNOU (29)	+ 19.02.1792 PLOUGASNOU (29)
15 Marguerite LE GAC	° 12.01.1828 PLOUGASNOU (29)		+ 05.01.1812 PLOUGASNOU (29)

Génération V

16 Yves L'HEREEC	° 30.09.1702 SAINT-POL-DE-LEON (29)	X 30.07.1725 HENVIC (29)	+ 09.12.1766 CARANTEC (29)
17 Marie CABON	° 14.02.1706 HENVIC (29)		+ 16.12.1771 CARANTEC (29)
18 Hervé HERVET	° 08.09.1692 CARANTEC (29)	X 20.11.1819 CARANTEC (29)	+ 28.01.1779 CARANTEC (29)
19 Catherine LE SAOUT	° 30.03.1695 CARANTEC (29)		+ 11.06.1757 CARANTEC (29)
20 Jean PILVEN	° 25.12.1713 PLOUIGNEAU (29)	X 15.07.1734 LANMEUR (29)	+ 24.04.1768 PLOUJEAN (29)
21 Catherine QUENTREC	° ??		+ 06.04.1778 PLOUJEAN (29)
22 René ETIEN	° ca 1703	X 26.11.1721 GARLAN (29)	+ 05.09.1763 PLOUJEAN (29)
23 Françoise BRIGNOU	° ??		+ 18.03.1765 PLOUJEAN (29)
24 Jean LE GUILLESSER	° 12.11.1668 PLOUGASNOU (29)	X 10.05.1694 PLOUGASNOU (29)	+ 19.03.1746 PLOUGASNOU (29)
25 Claudine HAMON	° 15.12.1669 PLOUGASNOU (29)		+ 18.12.1737 PLOUGASNOU (29)
26 Vincent GEFFROI	° 21.03.1691 PLOUGASNOU (29)	X 21.01.1712 PLOUGASNOU (29)	+ 18.10.1755 PLOUGASNOU (29)
27 Anne GUEGUEN	° 14.10.1685 PLOUGASNOU (29)		+ 17.12.1732 PLOUGASNOU (29)
28 Guillaume LE GUERNIGOU	° 09.08.1680 PLOUGASNOU (29)	X 04.11.1698 PLOUGASNOU (29)	+ 29.12.1720 PLOUGASNOU (29)
29 Marie CAZOULAT	° 24.12.1676 PLOUGASNOU (29)		+ 25.06.1741 PLOUGASNOU (29)
30 Jean LE GAC	° 15.12.1683 PLOUGASNOU (29)	X 12.11.1725 PLOUGASNOU (29)	+ 07.07.1754 PLOUGASNOU (29)
31 Françoise GUYOMAR	° 06.03.1697 PLOUGASNOU (29)		+ 24.12.1764 PLOUGASNOU (29)

Génération VI

32 Jean L'HEREEC	° 03.04.1659 SAINT-POL-DE-LEON (29)	X 10.11.1701 SAINT-POL-DE-LEON (29)	+ ??.05.1725 SAINT-POL-DE-LEON (29)
33 Anne SALAUN	° 28.04.1681 SAINT-POL-DE-LEON (29)		+ 06.08.1711 SAINT-POL-DE-LEON (29)
34 François CABON	° ca 1651	X 14.02.1697 HENVIC (29)	+ 23.03.1708 HENVIC (29)
35 Catherine CLEACH	° ca 1668		+ 20.02.1751 HENVIC (29)
36 Jacques HERVET	° ca 1661	X 09.11.1690 CARANTEC (29)	+ 20.02.1751 TAULE (29)
37 Anne URIEN	° ??		+ 03.08.1704 CARANTEC (29)
38 François LE SAOUT	° ca 1668	X avant 1695	+ 22.05.1748 CARANTEC (29)
39 Françoise GUILCHER	° ca 1664		+ 11.04.1744 CARANTEC (29)
40 Nicolas PILVEN	° ca 1672	X 07.10.1704 PLOUIGNEAU (29)	+ 07.02.1745 LANMEUR (29)
41 Gilette ORVEN	° 13.03.1680 PLOUIGNEAU (29)		+ 18.03.1749 LANMEUR (29)
48 Tanguy LE GUILLESSER	° 27.02.1643 PLOUGASNOU (29)	X 06.02.1668 PLOUGASNOU (29)	+ entre 1690 et 1694
49 Marguerite MASSON	° 07.11.1638 ST JEAN DU DOIGT (29)		+ 10.03.1670 PLOUGASNOU (29)
50 Yves HAMON	° 05.02.1631 PLOUGASNOU (29)	X 12.11.1657 PLOUGASNOU (29)	+ 31.01.1709 PLOUGASNOU (29)
51 Isabelle LE GOFF	° 05.04.1629 PLOUGASNOU (29)		+ 25.06.1679 PLOUGASNOU (29)
52 Jean GEFFROI	° ca 1649	X 16.07.1685 PLOUGASNOU (29)	+ 10.06.1715 PLOUGASNOU (29)
53 Anne BARVET	° ca 1658		+ 13.11.1723 PLOUGASNOU (29)
54 Jean GUEGUEN	° ??	X avant 1685	+ après 1685
55 Anne LE GROS	° ??		+ après 1685
56 Guyomarch LE GUERNIGOU	° ca 1640	X 20.09.1673 PLOUGASNOU (29)	+ 05.12.1705 PLOUGASNOU (29)
57 Jeanne LE FORBAN	° 07.05.1653 PLOUGASNOU (29)		+ 10.10.1707 PLOUGASNOU (29)
58 Rodolphe CAZOULAT	° ca 1647	X 08.11.1666 PLOUGASNOU (29)	+ 29.12.1720 PLOUGASNOU (29)
59 Jeanne MICHEL	° ca 1643		+ 04.08.1713 PLOUGASNOU (29)
60 Jean LE GAC	° 11.02.1641 PLOUGASNOU (29)	X 22.02.1678 ST JEAN DU DOIGT (29)	+ 23.03.1691 PLOUGASNOU (29)
61 Françoise MASSON	° ??		+ 11.08.1734 PLOUGASNOU (29)
62 Thomas GUYOMAR	° ??	X 19.01.1693 PLOUGASNOU (29)	+ 19.12.1724 PLOUGASNOU (29)
63 Marguerite LE DEUFF	° 06.05.1660 PLOUGASNOU (29)		+ 26.12.1724 PLOUGASNOU (29)

Génération VII

64 François L'HEREEC	° ??	X avant 1659	+ 29.04.1689 SAINT-POL-DE-LEON (29)
65 Catherine BELLOUR	° ??		+ 30.05.1702 SAINT-POL-DE-LEON (29)
66 Yvon SALAUN	° ??	X avant 1671	+ 09.03.1684 SAINT-POL-DE-LEON (29)
67 Françoise GOURVIL	° ??		+ 24.03.1684 SAINT-POL-DE-LEON (29)
72 Sébastien HERVET	° 04.08.1625 HENVIC (29)	X ??	+ 12.03.1670 HENVIC (29)
73 Jeanne LE MAP	° ??		+ 05.05.1708 CARANTEC (29)
74 Yves URIEN	° ??	X ??	+ 11.06.1690 CARANTEC (29)
75 Marie HENRY	° ??		+ 16.07.1700 CARANTEC (29)
76 Jean LE SAOUT	° ??	X ??	+ après 1693
78 François GUILCHER	° ??		+ 05.04.1709 CARANTEC (29)
82 Claude ORVEN	° ca 1627	X 08.11.1663 PLOUIGNEAU (29)	+ 07.07.1687 PLOUIGNEAU (29)
83 Péronelle GUILLOU	° ca 1643		+ 09.06.1713 PLOUEGAT GUERAND (29)
96 François LE GUILLESSER	° ca 1593	X avant 1633	+ 15.11.1668 PLOUGASNOU (29)
97 Jeanne JOBIC	° ca 1588		+ 17.01.1668 PLOUGASNOU (29)
98 Claude MASSON	° 11.08.1602 PLOUGASNOU (29)	X 05.10.1626 PLOUGASNOU (29)	+ 05.05.1668 PLOUGASNOU (29)
99 Françoise DEUFF	° 11.12.1601 PLOUGASNOU (29)		+ 01.03.1663 PLOUGASNOU (29)
100 Pierre HAMON	° ??	X avant 1631	+ après 1631
101 Sibille FOLL	° ??		+ après 1631
102 François LE GOFF	° ??	X avant 1613	+ ??
103 Madeleine GAOUIER	° 09.02.1585 PLOUEZOC'H (29)		+ 26.05.1657 PLOUGASNOU (29)
104 René GEFFROI	° 29.09.1625 PLOUGASNOU (29)	X 10.10.1654 PLOUGASNOU (29)	+ 10.03.1688 PLOUGASNOU (29)
105 Catherine PRIMAUT	° ??		+ après 1670
106 Hervé BARVET	° ??	X ??	+ ??
107 Françoise RIOU	° ??		+ ??
120 François LE GAC	° ??	X avant 1634	+ après 1641
121 Constance LAGADIC	° ??		+ après 1641
122 Fiacre MASSON	° ??	X avant 1633	+ ??
123 Marguerite POSTIC	° ??		+ 03.02.1692 PLOUGASNOU (29)
126 Jean LE DEUFF	° 25.06.1634 ST JEAN DU DOIGT (29)	X ??	+ 22.04.1718 PLOUGASNOU (29)
127 Marie REGUER	° 10.05.1635 PLOUGASNOU (29)		+ 19.01.1699 PLOUGASNOU (29)

Génération VIII

144 Thomas HERVET	° ??	X ??	+ ??
145 Françoise PRISER	° ??		+ ??
196 Yves MASSON	° ??	X avant 1592	+ ??
197 Catherine BARAZER	° ??		+ ??
198 Jean DEUFF	° ??	X avant 1601	+ ??
199 Marie MARZIN	° ??		+ ??
206 Mériadec GAOUIER	° ??	X avant 1578	+ ??
207 Marguerite COUTY	° ??		+ ??
208 Michel GEFFROI	° ??	X avant 1612	+ après 1635
209 Marie SCANFF	° ??	X	+ après 1635
252 Jean LE DEUFF	° ??	X ??	+ ??
253 Constance JAOUEN	° ??		+ ??
254 Pierre REGUER	° ??	X ??	+ ??
255 Catherine LE GUERNIGOU	° ??		+ ??

Un bail à nourriture à vie,

par Jean-Luc DENIEL, CGF n° 14281

Quelle pouvait être la vie d'un handicapé, incapable de subvenir lui-même à ses besoins, dans une famille de cultivateurs finistériens du XIX^e siècle ?

Ce qui suit n'est qu'un exemple. Le sort de toutes les personnes dépendantes n'était certainement pas toujours réglé de la même façon. À défaut d'aides officielles de la collectivité, la solidarité familiale pouvait s'organiser.

La famille Lallonder

Cette histoire se déroule au Marros, un hameau d'une quinzaine de foyers, de la commune d'Argol. Aujourd'hui ce lieu-dit se situe au bord de la D791, au sommet de la côte après le pont de Térénez en direction de Crozon.

Allain Lallonder¹ y naît le 19 pluviôse an 07 (7 février 1799) de parents cultivateurs. Certains de ses ancêtres, des Le Roy et des Boesnec, y vivent depuis au moins 1659. Sa naissance est suivie de celles de deux sœurs qui n'atteindront pas l'âge d'un an, puis d'une autre sœur et d'un frère.

Il se marie en 1818 avec Marie Guéguéniat, de Caméros en Argol. De ce couple qui vit au Marros naissent trois enfants : Jeanne en 1819, un enfant mort-né en 1820, une autre fille en 1822 qui décède à l'âge de six mois. La mère décède un mois après la naissance de ce troisième enfant.

Allain, qui est donc le père d'une fillette de cinq ans, se remarie en 1824 avec Anne Clémence Le Bars, originaire de Kerborhel dans la commune voisine de Landévennec. Elle accouchera au Marros de sept enfants :

- Marie Anne en 1825, qui décède à l'âge de quinze mois.
- Pierre en 1827, qui ne laisse ensuite aucune trace : ni mariage, ni décès, ni présence dans les recensements qui débutent en 1836. Il est probablement décédé très jeune.
- Alain Marie en 1829.
- Louise en 1831.
- Yves en 1834, qui décède à l'âge de 4 ans.
- Marie Jeanne en 1837.
- Yves Nicolas en 1843.



Le village du Marros à Argol
Photos Jean François Pellan

¹ Allain Lallonder est le quadrisaïeul de l'auteur de cet article. SOSA n° 36.



Kerborhel en Landevennec, où est née Anne Clémence Le Bars
Photo Jean François Pellan

C'est une famille de cultivateurs dans les standards de l'époque : nombreuse, et où la mortalité infantile n'est pas une légende.

Quand Allain Lallonder décède le 25 décembre 1868, à l'âge de soixante-neuf ans, deux de ses filles se sont mariées et il laisse une veuve avec une fille et deux fils majeurs : Alain Marie, quarante ans ; Louise, trente-sept ans, et Yves Nicolas, vingt-cinq ans.

Le handicap du fils

Les dénombrements de population accessibles sur le site Internet des archives départementales du Finistère² permettent de vérifier la composition des foyers, mais ils sont bien plus riches que cela.

On y apprend qu'en 1841 Allain Lallonder est propriétaire. En 1846 et 1851, il héberge des fillettes placées en nourrice par l'hospice civil de Brest.

Mais surtout, ils comportent une colonne observations qui nous dévoile que le fils Alain [Marie], âgé de douze ans en 1841 est "muet".

En 1846 son cas ne s'arrange pas : le recenseur le désigne comme "idiot".

En 1851 en plus d'être désigné comme *sourd-muet sans profession*, il est dit : *Tombé dans le haut mal et à charge à sa famille*, c'est à dire qu'il serait épileptique³.

En 1856 il est simplement "sourd-muet".

En 1861 il est à nouveau qualifié d'"idiot".

En 1866 il échappe à tout qualificatif.

La succession du père

À la mort du père en 1868, la succession est réglée par Me Crouan de Telgruc⁴ : vente à la bougie des biens immobiliers – une exploitation de cinq hectares – annoncée *au public par des publications à son de caisse* ; vente du mobilier ; remboursement de dettes ...

Dans ces démarches de liquidation de l'actif et du passif du père, qui s'achèvent le 20 mai 1869, les frères et sœurs se portent forts pour *Alain Lallonder, leur frère et beau-frère, cultivateur, qu'ils déclarent muet mais sans surdité*. Il a retrouvé l'ouïe !

Tous les biens étant vendus, la famille se disperse dans la presqu'île, les uns à Crozon, d'autres à Lanvéoc ou à Trégarvan. C'est en particulier là qu'ira vivre la veuve, en compagnie de son plus jeune fils, qui s'y mariera bientôt.

La question va alors se poser de savoir où va vivre Alain, le fils handicapé, et avec quels moyens.

Le bilan de la succession attribue 857,156 F à chacun. Mais "*sur les réclamations*" du couple Marie Jeanne Lallonder - François Moreau, ce ménage ayant hébergé le frère handicapé depuis la vente de la maison se voit attribuer par chacun des autres héritiers une pension de 57,156 F.

Les enfants d'Allain LALLONDER

LALLONDER Allain, N° 1 ° 07/02/1799 ARGOL + 25/12/1868 ARGOL
x GUEGUENIAT Marie ° .././1801 x 05/06/1818 ARGOL + 13/03/1822 ARGOL
| ...LALLONDER Jeanne ° .././1819 ARGOL + 25/11/1870 CROZON
| ...x BOENNEC Philippe ° 12/07/1809 ARGOL x 19/07/1842 ARGOL + 19/02/1872 CROZON
| ...LALLONDER Anonyme ° 26/11/1820 ARGOL + 26/11/1820 ARGOL
| ...LALLONDER Marie ° .././1822 ARGOL + 06/08/1822 ARGOL
x LE BARS Anne Clémence ° 19/11/1797 LANDEVENNEC x 20/07/1824 ARGOL + 09/06/1878 TREGARVAN
| ...LALLONDER Marie Anne ° ../04/1825 ARGOL + 14/07/1826 ARGOL
| ...LALLONDER Pierre ° .././1827 ARGOL + ARGOL
| ...LALLONDER Alain Marie ° .././1829 ARGOL + 01/02/1873 LANVEOC
| ...LALLONDER Louise ° .././1831 ARGOL + .././1910 ARGOL
| ...LALLONDER Yves ° .././1834 ARGOL + 26/03/1838 ARGOL
| ...LALLONDER Marie Jeanne ° .././1837 ARGOL + 03/03/1900 LANVEOC
| ...x MOREAU François Marie ° 16/01/1828 ST-NIC x 27/05/1858 ARGOL + 08/03/1901 LANVEOC
| ...LALLONDER Yves Nicolas ° 15/07/1843 ARGOL + .././1911
| ...x DAGORN Marie Anne ° 10/02/1845 TREGARVAN x 07/05/1870 TREGARVAN + .././1922

² <http://www.archives-finistere.fr>

³ Tombé dans le haut mal = Être atteint d'épilepsie : "Vous vous souvenez, ce pauvre vieux qui tombait du haut mal et qui est mort sur une route" (Zola, Dr Pascal, 1893, p. 35) <http://www.cnrtl.fr/definition/tomber>

⁴ Archives départementales du Finistère 4 E 59/93

Enfin le couple Moreau, "à la sollicitation des autres comparants" prend en charge "pour la rendre sur première réquisition" la part qui revient à Alain Marie Lallonder et s'engage provisoirement à l'héberger. L'intention de la famille étant de le placer, "attendu son infirmité, dans un hospice et de faire remise de ses deniers à l'établissement qui voudra bien s'en charger."

Un bail à nourriture à vie

Mais n'ont-ils pas trouvé de place pour Alain dans un hospice, ou ont-ils préféré après réflexion une autre solution, plus familiale ? Le 27 mars 1870, soit presque un an plus tard, ses frères et sœurs règlent définitivement la situation en établissant un "bail à nourriture à vie", toujours chez M^e Crouan, notaire à Telgruc⁵ (voir photos p. 20 à 22).

Dans ce document peu courant, ils déclarent en introduction "que ledit Alain Lallonder, leur frère et beau-frère, est atteint d'une infirmité qui le met hors d'état de pourvoir à ses besoins les plus indispensables". Ils décident qu'il va rester vivre chez sa sœur, ou plutôt chez son beau-frère, une telle responsabilité ne pouvant pas être attribuée à une femme en cette fin du XIX^e siècle :

Alain Lallonder "demeurera pendant sa vie chez ledit François Moreau son beau-frère qui s'oblige à le loger convenablement, à le nourrir comme les autres personnes de sa maison, à lui fournir des hardes et effets d'habillement au fur et à mesure de ses besoins et à le soigner tant en santé qu'en maladie".

De plus, "en compensation de cette charge que les parties font remonter au vingt mai dernier, la somme de huit cent soixante francs quittancée par les parties au nom dudit Alan Lallonder et restée en la garde et possession du dit François Moreau appartiendra en entier à ce dernier pour en jouir et disposer en pleine et absolue propriété à compter de ce jour".

Finalement Alain Lallonder décédera le 1er février 1873 à Lanvéoc, au lieu-dit Villeneuve, chez sa sœur Marie Jeanne, à l'âge de quarante-trois ans. Il était toujours "sans profession".

Quelques questions

Quel était vraiment ce handicap dont souffrait Allain Lallonder et qui le rendait totalement incapable de subvenir à ses besoins ?



Villeneuve en Lanveoc.
Photo Jean François Pellan

On a vu qu'il est qualifié de façon très variable dans les recensements ou dans les actes notariés. Être sourd-muet n'empêche pas d'être utile dans une ferme.

Que vaut le diagnostic "tombé dans le haut mal" en 1851 ?

J'ai questionné un psychiatre à ce sujet. Ce psychiatre confirme que le haut mal pouvait désigner une forme grave d'épilepsie, ou pouvait aussi désigner la schizophrénie, maladie pas encore identifiée en 1851.

Par contre, son apparition avant l'âge de vingt ans laisse penser qu'il s'agirait d'autre chose.

Le mot "idiot" était utilisé dans le monde médical pour désigner une personne incapable de raisonner et de communiquer normalement. Cela conduit à émettre une autre hypothèse : il pourrait s'agir d'autisme. Ce type de difficulté, encore très difficile à surmonter aujourd'hui, ne pouvait certainement pas être pris en charge en ce lieu et à cette époque et pourrait expliquer qu'il soit alternativement qualifié de muet, sourd-muet ou idiot.

Une autre question, d'ordre plus familial, se pose. Quelle était la nécessité de ce bail à nourriture ? Un accord verbal entre frères et sœurs ne suffisait-il pas ? À moins que cet acte de solidarité envers un frère défavorisé ne traduise une certaine méfiance, ou tout au moins prudence, au sein de la fratrie ?

La froideur des documents administratifs ne laisse pas transparaître les sentiments et nous ne pourrions sans doute jamais répondre à cette question.

⁵ Archives départementales du Finistère 4 E 59/95

27. mai 1870.
N° 3142.



Bail
à nourriture
à vie

J. 2 f. 312

L'an mil huit cent soixante dix, le vingt sept mai.
Devant M^r Henry Croquer, notaire à l'arrondissement de
Bellegarde, canton de Crozon, arrondissement de Châteaulin
Département Inférieur, soussigné
Assisté des sieurs:

1^{er} Jean-henry Borvo, aubergiste ex-époux de douanes en retraite
2^o Pierre Henry, ancien aubergiste aujourd'hui sans profession
Les deux demeurant et domiciliés au bourg chef-lieu de la
commune de Bellegarde, tenus en instruments appelés
au présent comparés à lui, aussi soussignés,
ont comparu

François Moreau, époux de Marie-Jeanne Lallouder,
cultivateur, demeurant au lieu de la ville neuve en la commune
de Crozon,

D'une part,

Et M^r Philippe Poënnec, époux de Jeanne Lallouder,
cultivateur, demeurant et domiciliés au lieu de laïbez en
la dite commune de Crozon,

2^o Yves Lallouder, aide-cultivateur, demeurant au lieu
de K'aliou en la commune de Dinéault,

3^o M^{lle} Marie-Louise Lallouder, fille-mariée, cultivateur,
demeurant au lieu de K'aguen en la commune de
Roscarvel,

Il Les trois agissant, stipulant et garantissant au nom de
« Alain Lallouder, leur frère et beau-frère, sans profession,
« demeurant au dit lieu de la ville neuve en la commune
« de Crozon, pour lequel ils se portent fute

D'autre part.

Entre lesquels il est reconnu que ledit Alain Lallouder,
leur frère et beau-frère, est atteint d'une infirmité que le
méd. hors d'état de pourvoir à ses besoins les plus indis-
pensables;

qu'il ne possède pour tous biens qu'une somme de
huit cent soixante francs qui a été touchée par ledit
François Moreau avec l'agrément des autres parties
et pour la rendre ultérieurement à qui il appartiendra
suivant qu'il sera contenu dans une liquidation de
succession au rapport de M^r Croquer, notaire soussigné
en date du vingt mai mil huit cent soixante neuf, corrigée
que le vingt mai dernier les parties ont réglé entre elles
ce qui est dû au dit François Moreau jusqu'à ce jour la
pour la provision dudit Alain Lallouder;

que depuis ce temps là ce dernier est resté à la charge
de son frère François Moreau sur lequel il n'est en aucune
façon d'obligation entre les parties et est réglé;

qu'il est néanmoins de l'intérêt de toutes les parties qu'il soit
pris des mesures tendantes à assurer au dit Alain Lallouder

17

possédant la vie, sa nourriture et son entretien ;
Sur lesquelles recommandations les comparants en
présence et de qualité ont d'un commun accord
arrêté entre eux ce qui suit :

Alain Lallouder veuve de son nom et qualifié demeurant
pendant sa vie chez le dit François Moreau, son beau frère
qui s'oblige à le loger convenablement, à le servir, comme
les autres personnes de sa maison, à lui fournir de
hardes et d'effets d'habillement au fur et à mesure de son
besoin et à le soigner tant en santé qu'en maladie.

Les comparants de cette charge que les parties font
tenir au dit François Moreau, la somme de huit
cent cinquante francs quittance par les parties
sans du dit Alain Lallouder et restée en la garde
et possession de son dit François Moreau, a payé
tant en entier de ce dernier pour son journal et
disposé en pleine et absolue propriété à compter
de ce jour.

Pour assurer le ~~service~~ de la pension Bénévoles
de toutes des charges in-différentes ainsi que le paiement
des frais des présentes qui seront supportés par
le dit François Moreau seul, et de mise à exécution
il y a lieu. Le nommé François Moreau déclare
affecter et spécialement hypothéquer tous
les biens immeubles, censifs et non censifs, terres
habitation et d'exploitation, terres arables,
terres friches, prés et bois, récurtances,
appartenances et dépendances situés
au lieu de la ville de... de
Cognac sur le son lieu excepté un réservé.

Le tout l'acte de l'acte de présent est fait et
passé et d'acte et d'acte de domicile de domicile
en l'étude de Maître Moreau à Cognac
le 20ème de Cognac.

En présence de
François Moreau, chef lieu de la
Commune de Cognac en l'étude et par

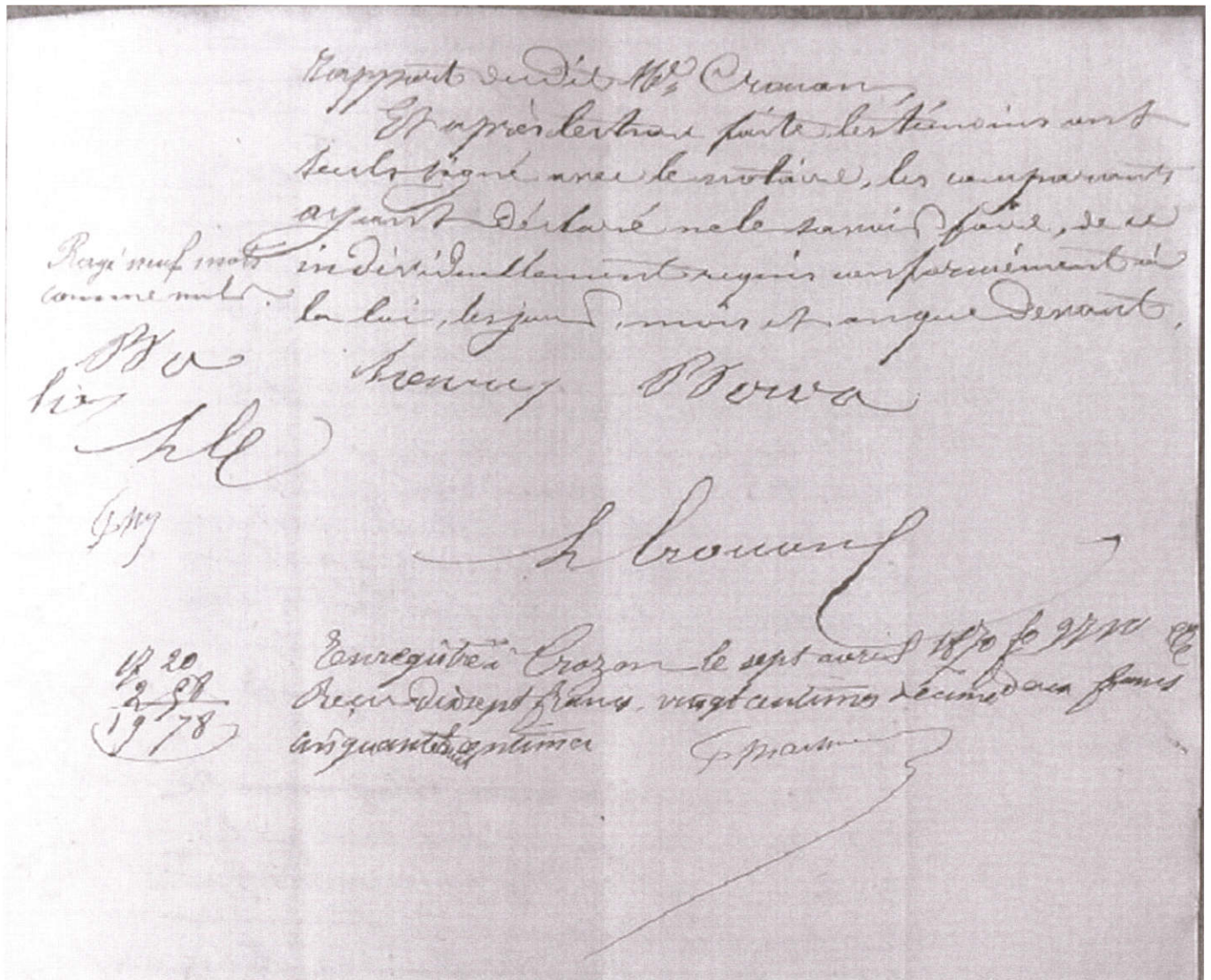
Ainsi qu'il est dit
plus haut
M A

B
Les frais de présent
et de ceux auxquels
il en sera dû
seront supportés
par le dit François
Moreau qui s'y oblige
M A

M A

M A

M A



Quelques précisions concernant le bail à nourriture à vie

Cet article aurait pu s'intituler : *Le bail à nourriture à vie ou la pratique notariale face à la loi.*

Je vais, donc, essayer d'apporter quelques éléments de réponse, sur les légitimes questions que l'auteur de l'article se pose... et vous aussi, peut-être.

Tout d'abord, sémantiquement depuis le XII^e siècle, *bailler* a le sens de donner. Bailler à nourriture à vie, c'est donc donner la nourriture à une personne qui ne pouvait subvenir seule à ses besoins. Au XIX^e siècle, ces personnes qui étaient "en état habituel d'imbécillité" (art. 489 du Code civil, en sa version de 1804) étaient obligatoirement interdites. L'interdit était assimilé à un mineur et les règles les concernant s'appliquaient donc. Sous l'Ancien régime, de telles personnes étaient qualifiées de mineurs perpétuels. Avant la Révolution, où le terme "famille" avait une grande valeur, celle-ci devait prendre en charge ces mineurs, et chacun de ses membres devait fournir une somme d'argent en proportion de ses facultés. On a ainsi vu de lointains cousins être ainsi amenés à contribuer. Le Code civil n'a instauré la dette d'aliments qu'entre ascendants et descendants, les gendres et les belles-filles en devant aussi à leurs beaux-parents. Rien n'est donc prévu concernant les collatéraux.

Par ailleurs, en présence de mineurs (ou de majeurs considérés comme tels) la loi (version 1804) prévoyait la passation d'un inventaire des biens, puis, obligatoirement, la vente des meubles (sauf ceux que le conseil de famille l'autorisait à garder). Le Conseil de famille devait faire procéder, également, à la vente des immeubles, sauf ceux qu'il jugeait utile pour le mineur. La tutelle était, bien entendu, effectuée sous le contrôle du Juge.

Tout ceci est bien lourd et ne règle pas vraiment et finement les situations. La pratique notariale a donc inventé ce bail à nourriture à vie, qui se passe d'accord entre toute la fratrie... et en dehors du juge. Ce type de bail est absent dans le Code civil, d'autant que d'après l'article 1708, il n'existe que deux sortes de contrat de louage : celui des choses et celui des ouvrages. Qu'à cela ne tienne, toute la fratrie reconnaît à l'un, le droit de garder pour lui les sommes revenant à ce mineur mais à condition de le nourrir chez lui sa vie durant. Soulagement certainement pour certains, et belle charge pour celui qui s'oblige... mais à l'époque l'espérance de vie n'était pas celle de nos jours !

Ce joli montage juridique a fait florès pendant tout le XIX^e siècle et une partie du XX^e siècle. Il n'aurait sans doute pas fallu que l'un des protagonistes aille en justice, car cet échafaudage juridique se serait sans doute écroulé. De nos jours, le Code civil a été bien modifié concernant la protection des mineurs et des majeurs, et les lois sociales aidant... le bail à nourriture à vie n'est plus qu'un souvenir.

Jean François PELLAN

Une religieuse de Quimper en Nouvelle-France

par Théo BOTTE, CGF n° 664.

Femme s'ille naturel & legitime de Hervé Boulic,
 de Louyse Philippe son baptême le sixième jour de
 Juin de l'année mil six cent vingt huit dont
 Compère & parrain Monsieur de Molac & parrain
 Sieur de Coatsaliou & Comtesse de Molac & parrain
 Sans d'avis de Monsieur Marquis de Molac,
 Comtesse de Chapillar & Crauzon & parrain
 baptisant a. Et véritablement misse Jacques
 Gallouen plus vertueuse femme de Monsieur de Molac
 de l'Église de la paroisse de la Chandeleur
 René Pennanroch
 René Guerhoent
 J. Hologou
 (Signature)

Acte de baptême de Renée Boulic, à Quimper (paroisse de La Chandeleur) le 6 juin 1628.

La vocation de Renée Boulic

Renée Boulic, fille de Hervé et de Louyse Philippe, naît rue Guéréon (Kéréon) à Quimper. Le baptême a lieu en la paroisse de la Chandeleur le 6 juin 1628.

Le parrain est René de Pennanroch, Sieur de Coatsaliou, et la marraine Renée de Guerhoent, Marquise de Molac et Comtesse de Chapillar et Crauzon¹.

Orpheline dès son bas âge, elle est adoptée et élevée par sa marraine la marquise de Molac, dont les enfants considéraient Renée Boulic comme leur propre sœur.

Pleine d'esprit, instruite, bien protégée, elle aurait pu ambitionner un beau mariage.

Elle préfère le cloître et entre chez les Augustines hospita-

lières de la Miséricorde de Jésus à Quimper-Corantin, où elle devient sœur Marie Renée de la Nativité.

Départ pour la Nouvelle-France

En ce milieu du XVII^e siècle, des religieuses de tous ordres veulent se rendre en Nouvelle-France. Les religieuses hospitalières sont très demandées. Marie Renée de la Nativité décide de partir vers le Nouveau-Monde.

Elle a des peines extrêmes à obtenir son obédience de son évêque et de la communauté, étant très aimée de l'un et de l'autre.

Elle fait paraître sa générosité, non seulement en quittant des personnes de grand mérite, mais encore en s'embarquant seule pour faire le voyage de la Nouvelle-France.



Le château de Bodinio en Clohars-Fouesnant

¹ Renée de Kerhoënt et de Kergounadec, fille de François de Kergounadec et de Jeanne de Botignau est née le 16 janvier 1601 au château de Botignau (Bodinot) en Clohars-Fouesnant. Elle décède à Paris le 19 novembre 1643. Mariée le 1^{er} mai 1616 avec Sébastien II, marquis de Rosmadec, baron de Molac, (décédé en 1653), fils de Sébastien I^{er} de Rosmadec et de Françoise de Montmorency.



Religieuses en partance pour Québec



Arrivée des Ursulines et des Hospitalières en Nouvelle-France
Archives du Monastère des Ursulines de Québec

Le désir de servir les pauvres "sauvages" l'appelle, elle surmonte toutes les difficultés qui se présentent pour retarder l'exécution de son dessein. Bien que les religieuses qui

doivent venir avec elle aient manqué de parole, elle ne veut point reculer et est même l'accompagnatrice de plusieurs demoiselles que la reine Anne d'Autriche veut envoyer en ce pays.

Elle embarque sur le vaisseau *La Fortune* qui part de Nantes. Elle y court de grands risques car la tempête rejette deux fois le navire dans le port. La mauvaise nourriture et les conditions de mer la rendent fort malade pendant toute la traversée. De

ce fait, sa vocation pour le Canada est doublement remarquable.

Mère Marie Renée de la Nativité arrive en Nouvelle-France le 14 juillet 1654, et rejoint les sœurs augustines de la Miséricorde de Jésus au Monastère de l'hôtel-Dieu de Québec.

Ses nouvelles compagnes apprécient vite ses talents, ses grandes qualités et sa présence les comblent de joie.

Peu de temps après, la communauté prend une petite orpheline de la nation huronne, nommée Marie-Thérèse, pour l'élever et l'instruire. Elle n'a que deux ans et demi ; plus tard, Marie Renée de la Nativité l'envoie en Bretagne à Madame la marquise de Guerhoent, chez qui elle meurt peu d'années après.

Deux Hospitalières de Québec à Montréal

L'abbé de Queylus conçoit le projet de confier l'hôpital, fondé à Montréal par Jeanne Mance, aux Hospitalières de Québec. Tout est fait dans le plus grand secret afin de ménager des susceptibilités.

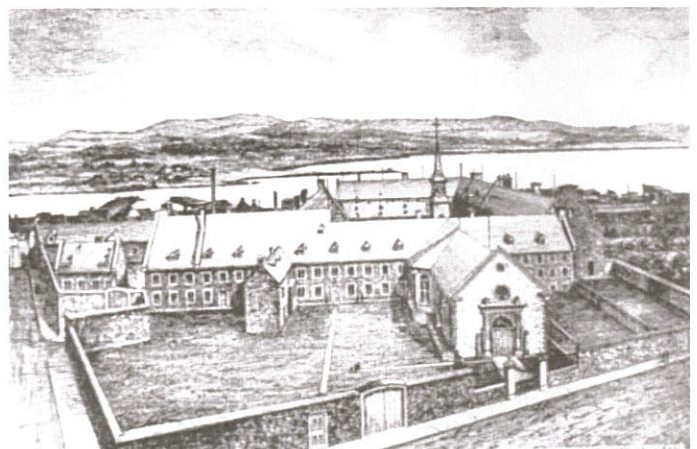
Les Hospitalières de Québec décident d'envoyer deux religieuses à Montréal, pour sonder le terrain. Les mères Marie Renée Boulic de la Nativité et Jeanne Thomas Agnès de Saint-Paul sont choisies pour cette mission. La mère de la Nativité ayant été malade, on l'envoie à Montréal sous prétexte de "lui faire prendre l'air".

Elles partent le 15 septembre 1657, accompagnées par M. Souart, prêtre de Saint-Sulpice. Les deux hospitalières sont bien reçues à Montréal, mais l'affaire ne marche pas, les bailleurs de fonds de Jeanne Mance ayant mis pour condition que l'hôtel-Dieu de Villemarie serait confié aux hospitalières de La Flèche.

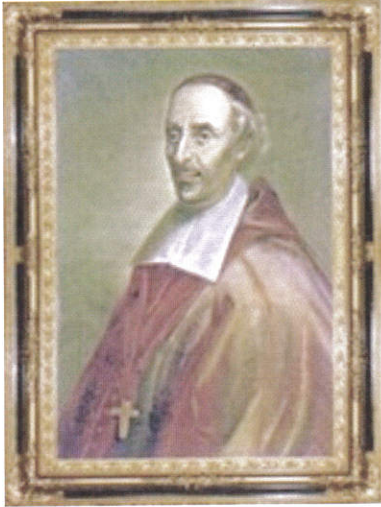


VUE DE QUÉBEC
GRAVURE ANONYME

CAHIER DES ESTAMPES B. N.



Hôtel-Dieu de Québec



Mgr de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec

Né le 30 avril 1623 à Montigny sur Avre (Eure-et-Loir), François de Montmorency-Laval est le fils de Hugues de Montmorency-Laval, seigneur de Montigny, et de Michelle de Péricard.

Il est un bâtisseur audacieux qui a mis sur pied des institutions durables et qui a lutté pour les droits des autochtones en combattant la vente de l'alcool dont on se servait pour les dépouiller de leurs ressources.

Il a laissé une oeuvre importante, mais surtout l'image d'un homme totalement dévoué à sa tâche et ingénieux dans les moyens mis sur pied pour la réaliser.

François de Montmorency de Laval meurt à l'âge de 85 ans à Québec, le 6 mai 1708.

Il a été canonisé le 4 avril 2014 par le pape François.

Monseigneur de Laval, arrivé dans la Nouvelle-France, rappelle les mères de la Nativité et Saint-Paul à Québec ; elles avaient passé un an à Montréal.

Marie Renée Boulic de la Nativité élue supérieure du monastère.

Le 8 mars 1670, elle est élue supérieure du monastère, fonction qu'elle occupe jusqu'en 1676. Elle gouverne l'hôtel-Dieu de Québec pendant plus de six ans *"avec la satisfaction de toute la maison, se faisant aimer et estimer du dedans et du dehors par toutes les personnes qui la connaissent ou en entendent parler"*.

De Marie Renée de la Nativité, il est dit : *"Qu'elle ressembloit en sa personne tout ce qui se peut désirer en une Fille de la Miséricorde de Jésus, et en une parfaite Religieuse Hospitalière. Son esprit pénétrant et élevé au dessus du commun, son jugement net et solide, son coeur généreux, la rendoient capable de toutes les charges et de tous les emplois de la Religion; ayant grâce pour consoler toute sortes de maladies et une adresse singulière pour les soulager en leurs besoins. C'étoit une infirmière infatigable, quoy qu'elle fust d'une complexion faible et délicate: elle agisoit jour et nuit et sa charité faisoit qu'elle ne se lassoit point du travail"*.

La première visite de l'intendant Jean Talon à l'hôtel-Dieu de Québec.

Le jour même de son arrivée à Québec, le 12 septembre 1665, l'intendant Talon se fait conduire à l'hôtel-Dieu et demande à voir la supérieure.

Celle-ci le reçoit, en compagnie de la mère Marie Renée de la Nativité.

Jean Talon les salue de la part de l'intendant, feignant d'être son valet de chambre.

Il les assure que M. Talon était très bien disposé pour l'hôtel-Dieu et ferait tout ce qui était en son pouvoir pour les aider.

Il parle si bien et assure si hardiment tout ce qu'il dit, que la mère de la Nativité, *"qui a beaucoup de discernement"* lui dit en riant qu'elle ne pense pas se tromper en le croyant plus qu'il ne veut paraître. M. Talon lui demande alors ce qu'elle voit en lui qui lui donne cette pensée. La mère, avec sa présence d'esprit habituelle, répond à l'intendant qu'il y a dans son discours et dans sa physionomie quelque chose qui l'assure que c'est M. l'intendant lui-même à qui elle a l'honneur de parler.

M. Talon, pris à son propre piège, avoue son identité. Il ne peut cacher son plaisir et sa satisfaction, et conçoit pour l'hôtel-Dieu une estime et une affection, dont les religieuses ressentent les bons effets par la suite.

Cette première entrevue si cordiale fut suivie de beaucoup d'autres.

D'après certains témoignages, la pratique de la poésie s'intègre à la vie quotidienne des gens instruits. Ainsi mère Marie Renée Boulic de la Nativité a : *"une facilité admirable pour écrire en prose et en vers. M. Talon, intendant, qui se méloit de poésie, lui adressoit quelquefois des madrigaux ou des épigrammes auxquels elle répondoit sur-le-champ fort spirituellement en même style, et ses pièces étoient estimées de tous les connoisseurs"*.

La famille d'adoption de Renée Boulic n'a jamais manqué de lui écrire jusqu'à son décès.



Jean Talon,
né le 8 janvier 1626 à Châlons-en-Champagne
et mort le 23 novembre 1694 à Paris,
premier intendant de la Nouvelle-France

Travaux à l'hôtel-Dieu

En 1665, Louis XIV consent à apporter une aide à sa colonie de Nouvelle-France et envoie mille trois cents soldats du régiment de Carignan-Salières pour combattre les Iroquois.

Dans les années qui suivirent, la population de la Nouvelle-France a sensible-



Reconstitution d'une chambre de l'Hôtel-Dieu au Musée des Civilisations à Gatineau (province du Québec).
Photo Jean François Pellan.

ment augmenté, ainsi que le nombre de malades.

Des soldats, malades ou blessés, des indiens, et aussi beaucoup de civils français affluent vers l'hôtel-Dieu. Accueillis par la mère supérieure Marie Renée Boulic, les soldats sont conduits dans une des ailes de l'hôpital qui leur est réservée.

La plupart du temps, l'hôtel-Dieu déborde de patients et l'établissement comprend un nombre assez limité de pièces.

L'hôpital aurait dû en principe ne servir qu'aux pauvres, mais les hospitalières n'ont pu se résoudre à refuser des civils malades, des immigrants affaiblis par les traversées, des soldats blessés et même des officiers. Il est urgent de demander d'agrandir les locaux.

La mère supérieure entreprend des démarches pour demander aux autorités d'exécuter d'importants travaux d'agrandissement, et ainsi répondre au besoin d'espace. Ses demandes sont prises en charge par l'intendant Jean Talon, qui s'empresse de répondre aux

exigences de Marie-Renée Boulic de la Nativité et entreprend rapidement les travaux, l'assurant qu'il trouvera bien le moyen de ne faire déboursier aucun denier à l'hôpital et de faire acquitter les frais par l'Etat.

Les hospitalières ne sont pas riches, mais elles sont aidées par des donations de toutes sortes. On peut mentionner la duchesse d'Aiguillon et son neveu l'abbé de Richelieu, la princesse douairière de Condé, Madame Lamothe, Madame Guenet, Madame Fouquet², l'abbé de Saint-Ouen, etc... Plusieurs parents des religieuses venues de France tiennent aussi à avoir l'honneur d'aider l'hôtel-Dieu.

Quelques communautés de France aident également l'hôtel-Dieu. Les principales sont les hospitalières de Dieppe, Quimper, Vannes, Tréguier, Rennes, Paris, etc...

Le bâtiment nouveau est commencé le 5 mai 1672, en présence de Monseigneur de Laval et de plusieurs autres personnes de mérite. M. Talon fait placer, le 20 mai 1672, deux pierres dans



Marie Madeleine de Vignerot d'Aiguillon

² François Fouquet, père de Nicolas Fouquet surintendant des finances, avait fait partie de l'association formée en France pour exploiter l'île d'Orléans. Après la mort de M. Fouquet père, sa veuve, Marie de Maupéou, donna les droits qu'elle et ses enfants avaient sur l'île d'Orléans à l'hôtel-Dieu de Québec. Acte de donation signé à Paris le 20 avril 1663.

les fondations, en l'honneur de la duchesse d'Aiguillon. Les inscriptions latines gravées sur les plaques de cuivre placées à l'intérieur de ces pierres ont été composées par M. Talon, jeune neveu de l'intendant.

Dans ces inscriptions, on note les noms des personnes éminentes telles que la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, Mgr. de Laval, M. Talon, Louis XIV, le Pape Clément X... et également mère Marie-Renée de la Nativité.

Le décès de Renée Boulic, mère de la Nativité

Un accident bénin est la cause de sa mort. En parant le reposoir de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, la mère de la Nativité reçoit un cadre sur la tête. Elle s'évanouit et ne se relève pas de cet accident. Elle décède le 15 février 1677, d'hydropisie à l'âge de quarante-huit ans et quelques mois.

Supérieure de l'hôtel-Dieu de Québec depuis six ans, sa notice nécrologique est fort élogieuse.

Il faut la mort de Madame d'Aillebout, née Barbe de Boulogne, en juin 1685 pour lire sur son compte un étrange et bien original compte rendu. Les religieuses, qui tiennent Madame d'Aillebout en très grande estime, nous apprennent que "Dieu lui a donné l'esprit de prophétie, le discernement des esprits, qu'elle ne prédit pas seulement l'avenir, mais connaît encore les choses cachées, que Notre Seigneur lui fait voir l'état de plusieurs âmes après leur mort. Pour la Mère Marie Renée de la Nativité, voici ce que Dieu en fit connaître à Madame Daillebout. Cette bonne Religieuse mourut en réputation de sainteté. Elle a donné des exemples de vertu dont tout le monde est fort édifié et elle sort de cette vie avec une joye et une confiance en Dieu qui nous fit croire qu'elle va bien vite le posséder. Dans l'instant qu'elle expire, Madame Daillebout la voit "en posture de suppliante à genoux devant Notre-Seigneur, qui est assis, et deux chœurs de Religieuses hospitalières rangées comme nous sommes au chapitre, accusent la Mère de la Nativité sur trois chefs.

L'industrie des fleurs artificielles

L'hôtel-Dieu a été longtemps renommé pour les fleurs artificielles qui sortaient de cette communauté. C'est la mère Marie Renée de la Nativité qui, la toute première, a mis cette petite industrie en vogue à l'hôtel-Dieu.

Le récit de l'hôtel-Dieu dit : "Les fleurs que nous faisons passent pour être très naturelles, délicates, bien assorties, bien montées et nos bouquets sont si recherchés que nous ne pouvons pas fournir à toutes les demandes qui nous viennent d'Angleterre, des îles de l'Amérique et de France. Les fleurs de l'hôtel-Dieu, pendant un certain temps, sont préférées aux fleurs fabriquées par les couvents de France".

Après la mort de mère Marie Renée de la Nativité, c'est la mère Juchereau de Saint-Ignace qui a la charge de continuer de travailler les fleurs.

C'est les supérieures de l'Ordre qui ne luy reprochent que les fautes qu'elle a faites dans l'exercice de cette charge : Premièrement, d'avoir accordé trop facilement des permissions, crainte de chagriner ses inférieures ; secondement, d'avoir trop recherché et de s'être trop appuyée sur la protection des grands du siècle ; troisièmement, d'avoir trop favorisé les pauvres au préjudice de la communauté. Notre Seigneur écoute ces plaintes auxquelles la Mère de la Nativité ne réplique rien pour se justifier. "Nous avons toujours attribué à sa tendresse pour les pauvres le penchant qu'elle a à les gratifier. Ainsy, cela nous paraissait louable.

De plus, il faut avouer que ce n'est pas d'elle même qu'elle ôte aux Religieuses pour donner aux pauvres ; mais dès que Monseigneur de Laval, premier évêque de Québec le veut, elle s'y soumet sans réplique, quoy que cela ne luy semble pas toujours d'obligation, Ainsy, en quantité d'autres occasions cette Révérende Mère et d'autres Supérieures ont cru devoir se conformer à la volonté des Seigneurs Evêques. Je ne crois pas, au reste, que ce récit diminue l'estime que l'on doit à la Mère Marie Renée de la Nativité ; au contraire, il est aisé de juger de la pureté de son âme par le sujet des reproches qui luy furent faits, puisque pas un ne regarde ses moeurs, mais seulement sa conduite envers le prochain, trop douce pour ses inférieurs, trop humaine auprès des grands et trop condescendante envers ses supérieurs, en ce qui ne s'accorde pas avec l'équité que Dieu demande des hommes en toutes choses"³.

Dom Albert Jamet qui édite et annote les "Annales" accompagne le passage de la remarque suivante : "Aussi bien, c'est sans doute beaucoup moins la régularité de l'administration de la mère de la Nativité qu'il convient de mettre en cause que les visions de Madame d'Aillebout, dont quelques-unes, à distance, paraissent d'une authenticité contestable. Madame d'Aillebout est au surplus une nature assez imaginative".

Renée Boulic, la petite orpheline de la rue Kéréon à Quimper a joué un rôle très important dans l'histoire de la Nouvelle-France. Son implication dans l'organisation et la vie de l'hôtel-Dieu de Québec comme mère supérieure aurait pu être plus important si un stupide accident n'avait pas interrompu sa brillante carrière.

Sources:

- Archives Municipales de Quimper
- Dictionnaire Biographique du Canada
- La Croix et le Scalpel, de François Rousseau. Editions du Septentrion. 1989.
- Histoire Populaire du Québec - Des origines à 1791, par Jacques Lacoursière
- La vie littéraire au Québec, sous la direction de Maurice Lemire. Les Presses de l'Université Laval.
- Histoire de l'hôtel-Dieu de Québec, par Léon Brousseau. 1878. 612 pages.
- Les Productions Symboliques du Pouvoir XVI^e – XX^e siècle, sous la direction de Laurier Turgeon. Editions Septentrion.
- Ethnologie québécoise I, sous la direction de Robert Lionel Seguin. Cahiers du Québec - Montréal - 1972.
- Choses et Gens de Bretagne par Louis Le Guennec. Société Les Amis de Louis Le Guennec. Quimper. 1978.
- A travers l'Histoire de l'hôtel-Dieu de Québec, par Pierre-Georges Roy

³ AHDQ, 1685, p. 216-218

La saga des Lezongar, 3^e partie : la branche de saint-Domingue

par Jean François PELLAN, CGF n° 80



Elisabeth Peyiehan, veuve Lezongar, dans son testament rédigé en 1784, indique que son fils Antoine Justin habite l'île à Vaches à Saint-Domingue (Haïti actuellement).

Etant né à Bordeaux en 1747, il a donc alors trente-sept ans. Capitaine dans la marine royale de l'époque, on peut supposer qu'un de ses voyages l'a amené à Saint-Domingue et qu'il s'y est établi depuis déjà un certain temps.

Il épouse à Torbeck (Saint-Domingue – Haïti actuellement) le 27 janvier 1784, Marie Jeanne Soulé, fille mineure de défunt Jean Soulé et de dame Geneviève Deller.

Le marié sur cet acte est ainsi désigné :

Sieur Justin Antoine Lezongar – La Salle,fils de feu Sieur Lezongar Piriou, vivant négociant à Bordeaux. Ce second nom incorporé à Lezongar aura une longue destinée, car utilisé par

les descendants en étant soit accolé au patronyme, soit utilisé comme prénom.

Une fois de plus, nous avons un autre nom accolé, à titre de surnom, ce qui permet à chaque membre de la fratrie de bien se distinguer des autres. Mais, pourquoi La Salle ?

Vraisemblablement, parce qu'il avait acquis un domaine portant ce nom. Des recherches sur la carte d'Haïti nous ont permis de découvrir deux lieux La Salle, l'un dans les montagnes, et l'autre près de la côte.

La mariée est née sur l'île, à Torbeck, le 17 mai 1762, mais la Gironde a dû rapprocher les familles, car Monsieur Soulé avait été l'ancien chef de l'hôpital de Bordeaux !

Le couple a eu sept enfants (dont trois décèdent sans postérité) : Rémond Antoine², Jean Georges³, Marie Anne

¹ Voir ce testament dans le LIEN n° 129, page 44.

² Remond Antoine, ° 01.01.1785 Torbeck, + 13.10.1788 Torbeck

³ Jean Georges, ° 12.05.1786 Torbeck, + 05.11.1827 Paris V^e

Catherine Elisabeth Constance Geneviève Chloé, dite Chloé⁴, Justin Carris⁵, François⁶, Germain Benoît⁷, Pierre Joseph dit Joseph⁸.

Certains des enfants qui ont atteint l'âge adulte ont une descendance nombreuse jusqu'à nos jours, dans divers pays.

L'aîné, Jean Georges, est à l'origine de la branche sénégalaise, et de la transmission du nom Lezongar Lasalle.

Sa sœur, Chloé, suite à son mariage à Philadelphie, avec Jean Baptiste Moussier, est à l'origine d'une branche américaine et brésilienne.

Dans la famille, on raconte que Justin était un personnage un peu singulier. Il avait, en effet, dressé un grand singe à servir à table. Ses invités en avaient alors une peur bleue, mais finalement acceptaient la présence de cet animal quand ils constataient qu'il était inoffensif.

Justin semble avoir des problèmes financiers si on en juge par l'annonce qu'il fait paraître dans la Gazette de Saint-Domingue en 1791⁹. Il indique *"qu'ayant compté sur des recouvrements qu'il ne peut réaliser, pour faire honneur à un engagement qu'il a en France, envers un négociant qui lui a prêté sa signature et qui doit être payé par-tout juillet prochain, [il] offre à vendre huit jeunes nègres, faits au pays, tous inoculés¹⁰, tous travaillans et de la plus belle espérance. Une habitation établie en café, à la montagne des Vérettes, de la contenance de quatre-vingt-dix carreaux de terre, dont soixante-dix en bois debout, des jardins rapportant quinze milliers de café, sans compter quinze mille plants de superbes plantations, de l'âge de deux à trois ans, avec vingt-quatre têtes de beaux nègres, faits sur ladite habitation ; cette terre est reconnue pour être la meilleure du quartier. On vendra le retrait de quelques engagements à échoir, et pour le reste, on donnera les plus longs termes, en payant l'intérêt de 5 pour cent ; le tout cautionné par une bonne maison en France. S'adresser à MM. Laprée, à Saint-Marc, qui indiqueront le vendeur..."*

L'île vit alors une période bien troublée. (Voir annexe sur Toussaint Louverture)

Certains propriétaires de l'île prennent peur et décident de faire partir leur famille en Louisiane¹¹, qui n'est pas si loin des côtes de Saint-Domingue. De plus, on y parle français. Ce sera, donc, l'exil pour échapper à la sanglante révolte des cinq cent

A VENDRE.

M. Lezongar, négociant, à Torbeck, ayant compté sur des recouvrements qu'il ne peut réaliser, pour faire honneur à un engagement qu'il a en France, envers un négociant qui lui a prêté sa signature, & qui doit être payé par-tout Juillet prochain, offre à vendre huit jeunes Nègres, faits au pays, tous inoculés, tous travaillans, & de la plus belle espérance.

1 Une habitation établie en café, à la montagne des Vérettes, de la contenance de 90 carreaux de terre, dont 70 en bois debout, des jardins rapportant 15 milliers de café, sans compter 15,000 pieds de superbes plantations, de l'âge de 2 à 3 ans, avec 24 têtes de beaux Nègres, faits sur ladite habitation ; cette terre est reconnue pour être la meilleure du quartier. On vendra moyennant

le retrait de quelques engagements à échoir, & pour le reste, on donnera les plus longs termes, en payant l'intérêt de 5 pour cent ; le tout cautionné par une bonne maison en France. S'adresser à MM. Laprée, à Saint-Marc, qui indiqueront le vendeur.

Une habitation consistante en douze milliers de café, un bois neuf prêt à planter, une pièce de patates, & d'ignames, mille pieds de bananiers, sept Nègres, trois chevaux créoles & un bourriquet, trois cafés, deux cabannes, une harmoire, cinq tables, deux lirs, & généralement tout ce qui est nécessaire pour l'utilité des Nègres. L'habitation est située à Mirebalais, beau séjour, à côté de Trianon. Ceux qui voudront l'acheter, s'adresseront à M. Voizelle, qui en fera bonne composition, moyennant du comptant.

Annnonce parue dans la Gazette de Saint-Domingue en 1791

mille esclaves noirs contre trente mille blancs et assimilés qui débute en Haïti en 1791. On estime à plus de dix mille, le nombre des créoles blancs, riches planteurs de canne à sucre, qui vont ainsi s'installer en Louisiane.

En 2013, Bernadette Rossignol, dans *Généalogie et histoire de la Caraïbe*, a étudié les déplacements de Bordeaux vers Saint-Domingue et le Sénégal, dans un article fort documenté¹². Concernant La famille Lezongar, elle en relate les péripéties :

"En 1793, Antoine Justin Lezongar Lasalle, resté à Saint-Domingue, écrit des Cayes à sa femme alors à New York ; fait prisonnier par les Anglais et emmené à La Jamaïque il y reste

⁴ Marie Anne Catherine Elisabeth Constance Geneviève Chloé, ° 11.01.1788 Caÿes, paroisse de Saint-Louis en Saint-Domingue, +13.06.1836 La Nouvelle-Orléans

⁵ Justin Caris, ° 25.10.1789 Torbeck

⁶ François, ° ca 1796 Torbeck, + 20 thermidor an X Torbeck

⁷ Germain Benoît, ° ca 1799 - 1802, + 10.05.1825 Saint-Louis-du-Sénégal (célibataire). Il est dit avoir 13 ans en 1815, et être alors réfugié à Bescat (Pyrénées-Atlantiques), colon réfugié de Saint-Domingue (Secours aux réfugiés et colons spoliés : F/12/2833)

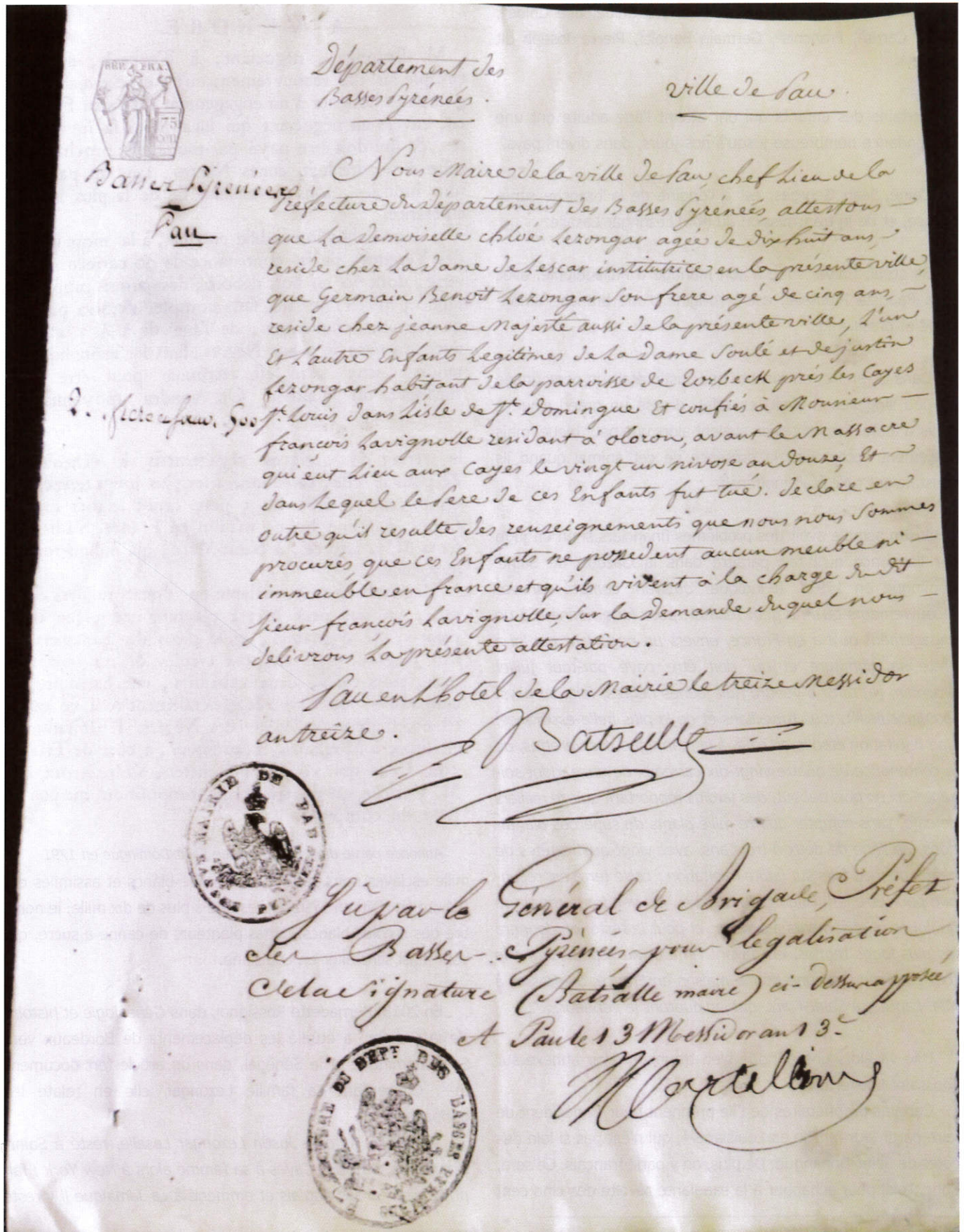
⁸ Pierre Joseph, dit Joseph, ° ca 1799 La Martinique ?, + 02.02.1874 Paris 1er, étant alors professeur d'humanités et célibataire.

⁹ Pages 395 et 396

¹⁰ Vaccinés

¹¹ L'Espagne recède à la France en 1800 la Louisiane...que Napoléon vend aux Etats-Unis, le 3 mai 1803, sans le consentement de l'Assemblée nationale !

¹² <http://www.ghcaraibe.org/articles/2013-art19.pdf>



Attestation du maire de Pau en date du 13 messidor an 13, sur la situation matérielle de Chloé et Germain Lezongar

dix-huit mois ; il est rapatrié à Bordeaux et, en juin 1796, repart pour la Nouvelle Angleterre afin de rejoindre sa femme à Saint-Domingue, aux Cayes... Chloé et Germain, Américains de l'île de Saint-Domingue, furent placés à Pau, en messidor an XII (juillet 1804), Chloé, seize ans, chez la dame Lescaur, institutrice, et Germain, quatre ans, chez Jeanne Majesté, par

François Lavignolle, d'Oloron, qui demandé leur inscription sur la liste des secours aux réfugiés."

La République d'Haïti a été proclamée le 1er janvier 1804. C'était donc une sage décision de faire partir en France les enfants dans cette période troublées.

Justin Antoine Lezongar Lasalle a vu juste en faisant partir

sa famille, mais lui, reste sur place pour protéger ses biens. Mal lui en a pris, car il est assassiné par des esclaves libres le 20 janvier 1804.

Sa veuve déclare son décès, au consulat de France à Baltimore, après avoir obtenu des renseignements sur l'événement.

Chloé et Germain se trouvent donc dans une situation bien précaire en France. François Lavolle, ami de la famille, subvient à leur charge.

Il est étonnant que Justin et sa femme n'aient pas sollicité la famille bordelaise, pour s'occuper d'eux. Les liens s'étaient-ils distendus à ce point, ou y avaient-ils des problèmes financiers entre eux ? C'est très surprenant.

Toujours est-il que le maire de Pau atteste en l'an XII et en l'an XIII, qu'ils sont à la charge de Lavolle. Le 23 fructidor an XII (10 septembre 1804), le ministre des colonies considère que Chloé est propriétaire d'immeubles à Saint-Domingue (puisqu'elle a hérité de son père !) et la renvoie à se pourvoir vers le ministre de la Police Générale pour obtenir, s'il y a lieu, les secours accordés par le Gouvernement. Ce problème sera évoqué dans un prochain chapitre, à suivre.

En mars 1804, la veuve de Justin est retournée aux Cayes en Saint-Domingue pour effectuer des formalités au tribunal des Cayes.

Marie Jeanne Lezongar-Soulé se réfugie, par la suite, à Philadelphie. Le 23 prairial de l'an XIII, second de l'Empire, Jean Baptiste Porée, chancelier du Sous-commissariat des relations commerciales de France en cette ville, la reçoit pour dresser une procuration. Elle déclare avoir renoncé à la com-

munauté ayant existé entre elle et son défunt mari¹³, s'en tenir à ses droits et reprises établis par leur contrat de mariage, agir comme tutrice principale de ses enfants mineurs et constituer pour son procureur général (on dirait aujourd'hui mandataire général) Jean Baptiste Moussier, domicilié à Paris. Elle lui confère tous pouvoirs pour toucher, recouvrer et percevoir toutes les sommes qui pourront se trouver dues à la succession de son mari et à son ancienne communauté par tels débiteurs qui se trouveront en France.

Le 16 vendémiaire an XIV (8 octobre 1805), Jean Baptiste Moussier, aux termes d'un acte reçu par M^e Boilleau et son collègue, notaires à Paris, confère à Jean Baptiste Fidel Auguste Marie Durieu, demeurant à Paris tous les pouvoirs qu'il avait reçus. A cette substitution de pouvoirs est annexée la procuration reçue par le consul à Philadelphie.

Comment Jean Baptiste Moussier et Marie Jeanne Lezongar-Soulé se connaissent-ils ? Les familles Moussier et Soulé ont-elles des origines communes en France ?

On sait, toutefois, pourquoi Jean Baptiste transmet ses droits dans la procuration. Il part lui aussi pour Philadelphie. Marie-Jeanne lui avait-elle promis la main de sa fille ? En tout cas le 3 juillet 1806 le mariage sera célébré, à Philadelphie, entre Jean Baptiste et Chloé.

La branche sur Saint-Domingue se termine avec l'assassinat de Justin Lezongar. De cette époque, ne reste que le surnom Lassalle qui accompagne celui de Lezongar. Il va quelque peu prospérer, mais surtout en tant que prénom !

A suivre...

Descendance de Justin Antoine LEZONGAR LASSALE

LEZONGAR LASSALE Justin Antoine, ° 13/07/1747 Saint Michel (BORDEAUX), + 12/01/1804 Saint Domingue

Ex Capitaine de la marine - Planteur

x **SOULÉ le PLANCHER Marie Jeanne**, ° 05/04/1762 TORBECK Paroisse St Joseph, St-Domingue, x 27/01/1784 TORBECK, St-Domingue]

| ...LEZONGAR LASSALE Rémond Antoine, ° 01/01/1785 TORBECK - Saint Domingue, + 13/10/1788 TORBECK - Saint Domingue

| ...LEZONGAR LASSALE Jean Georges, ° 12/05/1786 TORBECK - Saint Domingue, + 05/11/1827 Paris-Vème (75)

| ...x VALANTIN Marie, </1799 ST-LOUIS DU SENEGAL (Sénégal) x </1815 Concubinage, + 25/06/1827 ST-LOUIS DU SENEGAL (d'où descendance au Sénégal que l'on traitera dans *LE LIEN* n° 132)

| ...| ...LEZONGAR Adélaïde, ° 06/11/1815 ST-LOUIS DU SENEGAL + 18/09/1830 ST-LOUIS DU SENEGAL

| ...| ...LEZONGAR Louise, ° 12/02/1817 ST-LOUIS DU SENEGAL + 30/11/1835 ST-LOUIS DU SENEGAL

| ...| ...LEZONGAR Catherine, dite Cathy Marie Pierre ° 04/06/1818 ST-LOUIS DU SENEGAL

| ...| ...x AUDIBERT Guillaume, ° 30/04/1813 x >/1839

Traitant

| ...| ...| ...AUDIBERT Jeanne Rose, ° 16/01/1844 ST-LOUIS DU SENEGAL

| ...| ...| ...AUDIBERT Lazare, ° 12/06/1846 ST-LOUIS DU SENEGAL + 13/12/1847 ST-LOUIS DU SENEGAL

| ...| ...| ...AUDIBERT Chloé, ° 02/06/1848 ST-LOUIS DU SENEGAL

| ...| ...| ...AUDIBERT François Lazare, ° 02/03/1850 ST-LOUIS DU SENEGAL + 13/11/1875 GORÉE

| ...| ...| ...AUDIBERT Jean Pierre Guillaume, ° 19/12/1852 ST-LOUIS DU SENEGAL

| ...| ...| ...| ...AUDIBERT François, ° >/1875

| ...| ...| ...| ...| ...AUDIBERT Suzanne, ° 21/01/1910 + 31/08/1977

| ...| ...| ...| ...| ...AUDIBERT Joseph Ovide, ° 14/08/1855 ST-LOUIS DU SENEGAL

| ...| ...x REY Pierre Ignace, °/1803 x </1834 + </1839

Négociant

| ...| ...| ...REY Eugène François ° 06/11/1834 ST-LOUIS DU SENEGAL

| ...| ...| ...REY Isaure Coralie ° 25/11/1835 ST-LOUIS DU SENEGAL

| ...LEZONGAR LASSALE Chloé, ° 11/01/1788 /, + 13/06/1836 à la NOUVELLE-ORLEANS, épouse MOUSSIER, d'où descendance aux USA et au Brésil que l'on traitera plus tard

| ...LEZONGAR LASSALE Justin Carris, °25/10/1789 à TORBECK en St Domingue

| ...LEZONGAR LASSALE François, ° ca 1796 St Domingue, + 20 thermidor an X à St Domingue, célibataire

| ...LEZONGAR LASSALE Germain Benoît, ° ca 1799, + 10/05/1825 à ST-LOUIS DU SENEGAL, célibataire

| ...LEZONGAR LASSALE Pierre, ° ca 1799, + 02/2/1874 à PARIS 1er, célibataire

Professeur d'humanité

¹³ La renonciation à la communauté est intervenue au greffe du tribunal de première instance des Cayes le 26 mars 1804.

Au sujet du général de division Toussaint Louverture

par Jacques PETIT, CGF n° 6123

Fils d'un notable militaire africain, né esclave en 1746 (et non 1743, plusieurs écrits l'attestent) sur l'habitation Bréda de Louis Pantaléon, comte de Noé, sise près du Cap Français, Toussaint Bréda fut l'homme de confiance du gérant, François Antoine Bayon de Libertat, dont il partage plusieurs traits de caractère et de comportement.

Il fut libéré de l'esclavage vers 1775 par le comte de Noé et devint à son tour propriétaire d'habitations et d'esclaves.

A la fin d'août 1791 des expéditions punitives, sans doute menées en sous-main par les grands propriétaires de la région du Cap, s'attaquent aux partisans de la Révolution française – les historiens remarquent qu'elle semble bien partie de l'habitation Bréda ; la fidélité des insurgés a été acquise par des promesses faites au nom du roi Louis XVI. Toussaint Bréda, auréolé de son prestige de fils de chef se dit lui-même alors "médecin des armées du Roi".

Ce mouvement devient bientôt une révolte incontrôlée qui embrase tout le nord de la colonie, ne faisant plus aucune distinction entre les habitations et les personnes. Cette troupe composée en grande majorité d'esclaves marrons¹ se réfugie à Santo-Domingo ; l'Espagne nomme Toussaint Bréda officier de son armée, ce qui lui permet d'étendre son influence sur tout le nord de l'île de Saint-Domingue.

Le commissaire civil Sonthonax, envoyé par la Convention avec plein pouvoir, submergé par les troubles de la colonie, décide l'abrogation de l'esclavage le 29 août 1793. Toussaint Bréda, que l'on commence à nommer Louverture, se rallie alors à la République – les esclaves marrons sont alors libres et peuvent quitter leur exil – et se place sous l'autorité du gouverneur général Laveaux après la publication du décret d'abrogation de l'esclavage de la Convention en 1794 – alors que les Anglais commencent l'occupation du territoire de Saint-Domingue.

Toussaint Louverture est nommé général de brigade le 23 juillet 1795 avec plusieurs autres officiers de couleur de la colonie. En mai 1796, après avoir tiré le gouverneur Laveaux d'une situation intenable au Cap lors d'une révolte des mulâtres, il est nommé lieutenant au gouvernement général de Saint-Domingue² – c'est-à-dire le second de l'exécutif de la colonie soumis au représentant du gouvernement français.

Les Anglais occupent progressivement la moitié de la colonie de Saint-Domingue avec l'aide des grands habitants français qui y voient un gage de stabilité et de maintien du statut antérieur.

En mai 1797 Sonthonax, revenu dans la colonie, promeut Toussaint Louverture général de division, premier général noir français élevé à ce grade et le nomme général en chef de la colonie³. Il est le seul général de ce grade dans la colonie. Cette promotion est confirmée par le Directoire.

Mais, dès octobre 1797, Toussaint Louverture renvoie *manu militari* Sonthonax en France sous le prétexte qu'il préparait à son profit l'indépendance de la colonie...

En 1798, les Anglais, dont les troupes ont fondu à cause de la fièvre jaune, et qui estiment la conquête de Saint-Domingue beaucoup trop coûteuse en hommes, décident de quitter la colonie. Le général anglais Maintland traite alors directement avec Toussaint Louverture, qui n'avait aucun mandat pour le faire. Traité en chef d'État, ce dernier signe le traité de la Pointe Bourgeoise qui prévoit la neutralité de Saint-Domingue contre la Grande-Bretagne ! Il a de beaucoup outrepassé ses fonctions et c'est formellement une trahison... Mais cela donnera au général de division Toussaint Louverture une dimension politique dirigée contre le pouvoir légal français.

Par la suite, la Grande-Bretagne ne cessa de l'aider et d'armer ses troupes, voyant par là un moyen de protéger ses propres colonies et d'affaiblir la France.



Toussaint Louverture,
chef des insurgés de Saint-Domingue

¹ Esclaves fugitifs

² Lieutenant, qui tient lieu, place l'intéressé en seconde position dans la colonie, sous les ordres du représentant du gouvernement français et non à la tête de celle-ci ; le poste de gouverneur ayant été mis en extinction par la Convention.

³ Ayant donc autorité sur toutes les forces terrestres stationnées sur le territoire de la colonie. Ce poste était toujours tenu par un officier général.

Le général Toussaint Louverture est en effet guidé par deux volontés :

- être le premier du territoire alors qu'il n'en est légalement que le second. Aussi luttera-t-il sans cesse contre les envoyés du gouvernement français, les abaissant, les faisant menacer physiquement, les mettant même en captivité, les renvoyant en France ; il n'hésite pas à faire assassiner plusieurs personnes de leur entourage. Se succèdent Laveaux, Sonthonax, le général Hérouville, Roume (qui prédit avec lucidité la chute de Toussaint Louverture et le désordre qui s'en suivrait...). Dans le même temps il lutte contre les généraux noirs et mulâtres pour assurer sa prééminence – la guerre du Sud en 1800 contre le général Rigaud, mulâtre, est le meilleur exemple.

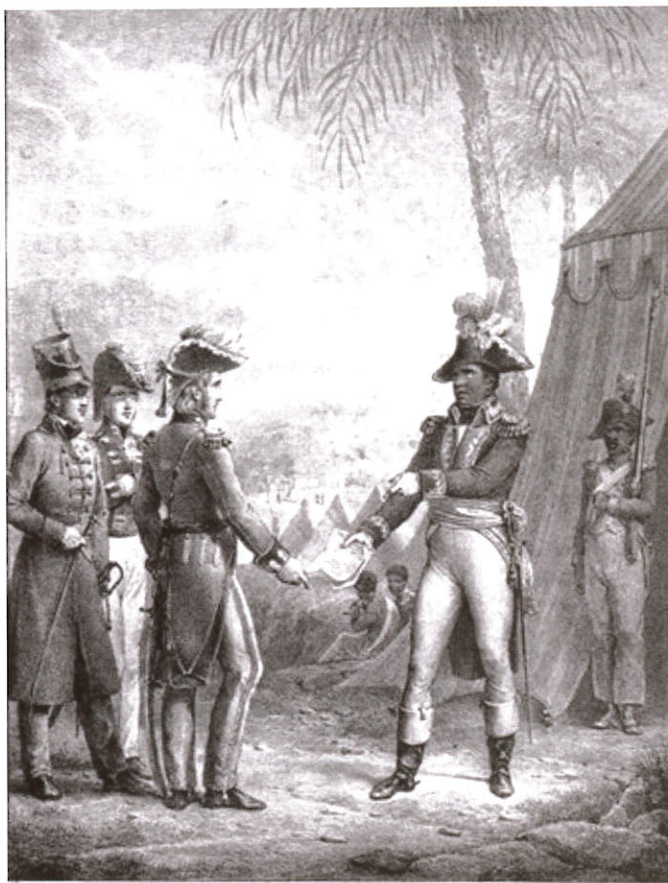
- la recherche d'indépendance vis-à-vis de la France. Toussaint Louverture passe sans mandat des traités secrets de commerce et de paix avec Anglais, Américains, Espagnols, il entre dans Santo-Domingo contre l'avis du représentant du gouvernement français. Mais cette volonté reste masquée à Paris, où Toussaint Louverture continue de jouir d'un grand crédit : en février 1801 Bonaparte signe le décret le confirmant comme capitaine général de la partie française de Saint-Domingue...

Le point de rupture est la promulgation de la constitution séparatiste en juillet 1801, qui nomme Toussaint Louverture gouverneur à vie de Saint-Domingue⁴, lui permet de choisir son successeur⁵, maintient la traite. Les "cultivateurs" sont mis en servage et fixés à demeure aux habitations. Il ne détache pas Saint-Domingue de la France et soumet cette constitution au corps législatif à Paris pour approbation...

C'est un coup de tonnerre : il s'est dévoilé, l'opinion se renverse, l'on parle de duplicité, de retour à l'Ancien Régime, certains à Paris qui le défendaient, comme son ami Laveaux, tombèrent de haut. Pour le gouvernement français qui avait beaucoup laissé faire et avait montré beaucoup de patience, c'était trop.

A l'automne 1801, alors que Roume, après neuf mois de captivité est renvoyé en France où il clame bientôt la façon indigne dont le représentant de la France a été traité, Bonaparte⁶ prépare un corps expéditionnaire sous les ordres de son beau-frère, le capitaine général Victor Emmanuel Leclerc, constitué de vingt-deux mille hommes et de quatre-vingt-six navires, qui arrive devant le Cap Français le 1er février 1802.

Quelle est la volonté de Bonaparte ? Avant tout récupérer la source de financement que constitue Saint-Domingue pour assurer la marche victorieuse de ses armées en Europe.



Le général Toussaint Louverture recevant un général anglais, gravure de 1821 par Grenier de Saint-Martin Francisque (1793-1867),

L'expédition devait poursuivre par la Louisiane, récemment reprise aux Espagnols. Il n'en fut rien.

Les instructions préliminaires de Bonaparte à l'expédition de Saint-Domingue n'envisagent pas la remise en servitude des anciens esclaves : Jamais la nation française ne donnera des fers à des hommes qu'elle a reconnus libres. A l'arrivée du corps expéditionnaire au Cap Français fut diffusée la proclamation de Bonaparte du 17 brumaire an X (8 novembre 1801) s'adressant aux habitants de Saint-Domingue : la République vous a donné la liberté, la République ne souffrira pas qu'elle vous soit enlevée.

Arrivé sur place, le capitaine général Emmanuel Leclerc appliqua le régime de servage⁷ mis en place par le gouverneur autoproclamé Toussaint Louverture. Cela suffisait pour tenir les objectifs qui lui avaient été fixés. Aucun document historique n'indique une quelconque volonté personnelle de Bonaparte ou une quelconque action de Leclerc pour rétablir l'esclavage à Saint-Domingue, mais certains veulent trouver là une justification ou une explication à la mise en défense des troupes sous

4 Terme utilisé sous l'Ancien Régime ; la Révolution avait supprimé les gouverneurs aux colonies, les remplaçant par des commissaires du gouvernement.
 5 Les charges et honneurs héréditaires avaient été supprimés par la Révolution. Les deux dispositions de cette constitution qui concernaient personnellement le général de division Toussaint Louverture, étaient d'Ancien Régime.
 6 Et non Napoléon, comme on le lit trop souvent : il ne sera empereur qu'en décembre 1804.
 7 Le servage, qui a subsisté en s'étendant en France jusqu'à la Révolution, fut supprimé par elle.

le commandement de Toussaint Louverture lors de l'arrivée au Cap du capitaine général Leclerc, représentant du gouvernement légal français.

La vérité est tout autre : l'arrivée du corps expéditionnaire ruinait tous les projets de prééminence et d'indépendance du général Toussaint Louverture, tout le système mis en place avec constance et pugnacité mais au mépris de la souveraineté française, s'effondrait. Les profits de la colonie ne seraient plus les siens et repartiraient en France. Il fallait ou se soumettre, laisser pouvoir et revenus⁸ et rendre des comptes au pouvoir légal, ou se placer en rébellion ouverte.

Ce fut le succès des armes qui décida. Le débarquement des troupes de Leclerc au Cap Français, mis en défense par le général de brigade Christophe, fut difficile. Il fallut lutter : Toussaint Louverture, un instant surpris, a choisi : il engage ses forces contre le corps expéditionnaire. Mais les troupes des généraux noirs sont emportées en quelques combats violents et légendaires, et bientôt plus aucune opposition d'ampleur ne fut possible sur le territoire.

A partir de mars les généraux noirs pressentent l'issue du conflit : Clervaux, Paul Louverture, Maurepas, Dessalines associent leurs forces au corps expéditionnaire et luttent avec lui, Christophe et Belair font défection.

Toussaint Louverture fait approcher le capitaine général Leclerc. Le 2 mai, il le rencontre. Le poste de lieutenant-général, qui était celui que la Convention lui avait confié et auquel il prétend à nouveau, lui est refusé, mais la liberté de déplacement lui est assurée. Il fait ses adieux aux armes sur le plateau de Marmelade : il reste général, mais sans activité ni militaire ni politique – on le dirait en deuxième section de nos jours.

Les principaux généraux noirs sont confirmés dans leurs commandements et placés sous les ordres directs de Leclerc ; les cultivateurs, conformément à la proposition de Toussaint Louverture, sont désarmés.

Mais alors que les Anglais travaillent en sous-main les généraux noirs, l'interception de courrier révèle un double jeu du général de division Toussaint Louverture : il y critique les généraux ralliés, relève avec intérêt les progrès de la fièvre

jaune dans le corps expéditionnaire et fait préparer des stocks de vivres et de munitions pour reprendre le combat. Les généraux Christophe et surtout Dessalines ne sont pas les derniers à dénoncer cette duplicité au capitaine général.

Leclerc décide d'agir au plus vite. Toussaint Louverture est convoqué à une conférence sur l'avenir de la colonie par le général Brunet, mis aux arrêts de rigueur le 6 juin, après que lui aient été présentées les preuves de son double jeu ; il est embarqué avec certains membres de sa famille sur *La Créole* puis sur *Le Héros*. Il n'est pas "arrêté" ni "mis à fond de cale" comme on le lit souvent : officier général aux arrêts, il a remis son sabre et à bord il est admis à la table du commandant et paye ses repas huit livres par jour ; sa famille l'accompagne.

Ce départ du général Toussaint Louverture est accueilli avec indifférence, voire avec soulagement par les généraux noirs, qui ont enfin le champ libre, et sans soulèvement populaire d'ampleur.



*Toussaint Louverture
lors de son débarquement à Brest,
par Pierre-Charles Baquoy*

Le 20 thermidor an IX (9 juillet 1802) *Le Héros* arrive à Brest. C'est sans doute à ce moment-là que la perte de son grade lui est notifiée : une gravure de lui à cette époque le montre sans épaulettes. Le 23 thermidor an X (13 août 1802) il est transféré par route du *Héros* vers le fort de Joux dans le Jura, près de Pontarlier, où il fait l'objet d'une surveillance renforcée⁹ ; il meurt d'une maladie pulmonaire le 17 germinal an XI (7 avril 1803) à l'âge de cinquante-sept ans.

A Saint-Domingue, après ce succès militaire initial de Leclerc, arrive l'annonce du rétablissement de l'esclavage en Guadeloupe, qui donne un nouveau souffle à la rébellion que l'on croyait éteinte ; le corps expéditionnaire est laminé par la fièvre jaune, dont meurt le capitaine général Leclerc, le 2 novembre 1802.

Les généraux noirs, reniant leur parole, reprennent le combat contre les troupes venues de France.

Le successeur de Leclerc, le capitaine général Marie Donatien de Vimeur, marquis de Rochambeau, est le fils de Jean Baptiste, le vainqueur de la bataille de Yorktown qui conduisit à l'indépendance des Etats-Unis. Mais il est loin d'en avoir le génie et malgré le renfort de vétérans envoyés avec parcimonie et bientôt à leur tour plus que décimés par la

⁸ Le traitement du général de division Toussaint Louverture était de cent mille livres, soit le dixième du prix d'une frégate chaque année. A ce traitement s'ajoutait le revenu de ses nombreuses habitations. Ce traitement excédait très largement celui des officiers généraux en France.

⁹ ...dans une situation proche de celle qu'il avait fait subir à certains représentants de la République, comme Roume. Ceci n'excuse pas cela, bien sûr. Rappelons que le régime disciplinaire des militaires était alors complètement discrétionnaire. Le Code civil dit Code Napoléon qui fut promulgué le 21 mars 1804 ne concernait pas les militaires. Il fut adopté par Haïti.

maladie, Rochambeau fils ne parvint pas à reprendre la situation en main avec sa troupe déliquescence et malgré les moyens extrêmes employés.

Le peu qui reste du corps expéditionnaire est défait au combat de Vertières devant le Cap Français, le 18 novembre 1803, suivi d'une débandade des troupes qui se livrent aux Anglais, laissant sans défense les colons blancs restants.

La république d'Haïti est proclamée le 1er janvier 1804, le génocide des colons qui avaient été placés sous sa protection est ordonné par Dessalines en mars, trois mois plus tard.

Beaucoup ont attribué à Toussaint Louverture des personnalités qui n'étaient pas du tout la sienne. Premier général de division noir de l'armée française, intelligent, volontaire, pugnace jusqu'à l'obstination mais mesuré et retenu lorsque cela le servait, sachant s'entourer, fin capteur d'opportunités, il était capable de générosité et d'une grande vue d'ensemble,

mais il pouvait aussi évincer sans aucune pitié un éventuel concurrent ; dévot jusqu'à la bigoterie, montrant du goût naturel pour le secret, il n'est pas exempt de roublardise et de duplicité.

Bayon de Libertat, comme ses écrits révélés récemment le montrent, fut dans ce domaine un excellent maître. Sa faute majeure fut un appétit du pouvoir avec la promulgation de sa constitution, alors qu'un résultat similaire pouvait être obtenu de façon moins éclatante.

Bien au-delà de sa personnalité propre, et de l'admiration que l'on ne peut manquer d'avoir pour cet ancien esclave, il est le personnage mythique qui lança pendant la Révolution française l'indépendance de la colonie de Saint-Domingue, mais lui-même ne l'avait pas détachée de la France.

D'autres, prolongeant son œuvre, le feront et appelleront cette terre Haïti.

Le Fort de Joux

Situé sur la commune de La Cluse-et-Mijoux, dans le Doubs, à l'entrée de la cluse de Pontarlier, le Fort de Joux occupe une situation stratégique dans un site exceptionnel. Il commande d'une centaine de mètres le passage emprunté par la grande route internationale reliant à travers le Jura la vallée de la Saône et la Bourgogne à la Suisse, les Flandres et la Champagne à l'Italie.

Cette situation géographique a de tous temps incité les hommes à fortifier et défendre ce point de passage obligé.

La grande voie commerciale qui passe au pied du château se développe à partir du 13^e siècle, lors du renouveau des échanges européens, et devient la route du sel et du monachisme. Elle est également empruntée par les armées qui ont utilisé ce passage naturel à travers la montagne jurassienne depuis l'Empire Romain.

Passage obligé, cette cluse a toujours constitué un verrou naturel qu'il était logique, tentant et inévitable de surveiller et surtout de fortifier. Après le rattachement de la Franche-Comté au royaume de France en 1674, le rôle joué par la place frontière de Joux devient capital dans la défense du "Pré Carré" de Vauban.

Au cours des dix siècles de son histoire, le château n'a cessé d'être reconstruit, agrandi et complété : il est aujourd'hui composé de cinq enceintes et s'étend sur deux hectares, sans compter le complément défensif offert par les forts du Larmont inférieur et supérieur, construits face au château.

De la fin du règne de Louis XV jusqu'à la chute de Napoléon 1^{er}, en 1815, le fort servit de prison d'état. Les cellules étaient froides et humides et les prisonniers devaient chauffer toute l'année à leurs frais.

Malgré sa réputation de sûreté, plusieurs prisonniers réussirent à s'évader du fort.

Parmi les détenus y ayant séjourné, on compte Mirabeau, des chouans et prêtres réfractaires sous la Révolution, et bien sûr, Toussaint Louverture, qui y mourut.

Pour plus de renseignements : www.chateaudejoux.com



Buste de Toussaint Louverture
au Fort de Joux



Le Fort de Joux et la cluse.
Entre les deux escarpements passe la route reliant Pontarlier à Vallorbe (Suisse).

Antoine de la Hubaudière,

par Christian de La Hubaudière

La rue Antoine de la Hubaudière, à Quimper, se situe dans le quartier de Prat Maria. Mais qui connaît l'histoire du personnage éponyme ?

Quand il naît à Parcé, près de Fougères¹, le 27 novembre 1744, Antoine Joseph Jean est le sixième enfant du couple, marié en 1734 à Taillis², Antoine François de la Hubaudière, avocat au parlement de Rennes, et Julienne Jacqueline Thomelier, fille d'un procureur au présidial. N'en restant que les deux premières filles, nées en 1736 et 1739, Antoine est donc le fils aîné. Après lui viendront André en 1746, qui sera prêtre, et trois autres enfants morts peu après leur naissance, le dernier à Rennes. Sur dix, quatre seulement survivront, deux filles et deux garçons. Cette nombreuse famille a mêlé depuis deux ou trois siècles ses branches à celles de presque tous les arbres généalogiques prestigieux de la région de Fougères, occasionnant de multiples cousinages.

Propriétaire d'une douzaine de fermes à Parcé et alentour, le père exerce surtout à Rennes, où Joseph, prénom qu'il s'est choisi pour se distinguer de son père, suit des études, sous la férule de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, M. Simon.

Il obtient le 12 novembre 1768 le poste d'ingénieur en second au département de Quimper, à neuf cents livres par an. Il doit commencer le 15, mais ne le rejoint que vers le 10 décembre, retardant un peu son voyage le temps de terminer une superbe carte de Rennes et de ses environs, dédiée à son maître.

A Quimper, il est placé sous les ordres du nouvel ingénieur en chef David, et doit s'occuper des grands chemins, dont il trouve le nombre et l'état déplorable.

Il y exerce un esprit très rigoureux, respectueux de la légalité et sans passe-droit. Ainsi, faisant couper les angles des murs de propriétés dans les carrefours, il ne se fait pas que des amis parmi les possédants.

On connaît de lui une carte du diocèse de Quimper et un relevé topographique des environs de Quimper, notant tous les cours d'eau susceptibles d'alimenter la ville qui manque cruellement d'eau potable en été. Mais il faudra quatre-vingts ans avant que ce projet ne débouche sur une application concrète.

On peut penser que le jeune homme fréquentait à Rennes la loge maçonnique *La Parfaite Union*, créée en 1748, car il s'inscrit dès son arrivée à Quimper à la loge *L'Heureuse Maçonne*, de fraîche création et comptant encore peu de membres.

C'est là qu'il rencontre Jean-Baptiste Bérardier, pupille et



**Écuelle couverte ou bouillon
Faïence, décor polychrome de grand feu.
H. 172 ; diam. 175.**

Epoque Bellevaux-Caussy, 1731-1770.

Cette écuelle présente la particularité de porter les initiales PC entourées d'une guirlande florale. Cette pièce pourrait être le drageoir de mariage de Pierre Clément Caussy avec Marie Jeanne Bellevaux réalisé à cette occasion comme le voulait alors la coutume. Elle daterait alors de 1749. A noter les prises en forme de fruits, héritage des pièces d'orfèvrerie.

Collection Musée de la Faïence – Quimper

cousin du faïencier de Locmaria Pierre Clément Caussy. Très vite, ces deux-là ainsi que cinq autres, choqués par les pratiques de certains membres, font sécession, quittent la loge pour en fonder une autre, sur des bases plus sérieuses ; ils la nomment *La Parfaite Union*. Cette loge reçoit ses constitutions de la Grande Loge de France le 1er mai 1769.

Il faut trouver un local pour l'accueillir et Bérardier se tourne vers son tuteur et cousin par alliance, Pierre Clément Caussy, dont les locaux de la faïencerie sont vastes et tranquilles, sur l'autre rive de l'Odet.

C'est sans doute ainsi que Joseph est accueilli à Locmaria, où il rencontre la fille de Caussy, sa future épouse.

Le mariage a lieu le 14 octobre 1771, après deux contrats de mariage à deux mois d'écart, l'un devant le sénéchal de Locmaria, l'autre auprès de Moreau, notaire, l'un des frères de la loge, comprenant la fondation d'une société entre le jeune couple et le faïencier.

¹ 7 km au sud de Fougères

² 10 km au nord de Vitré

Dès le 17 novembre, Caussy est initié à la loge, et les trois membres de la famille constituent les piliers de *La Parfaite Union*, dont ils entretiennent les locaux et les archives, assurent le secrétariat et les relations avec les autres loges.

Joseph en est déjà l'ex-vénérable en avril 1773, quand il est reçu à la loge de Brest pour établir des liens entre les deux loges, en s'affiliant au rite anglais, ou écossais.

En effet, la franc-maçonnerie française connaît alors une crise qui débouche sur la création du Grand Orient de France, auquel *La Parfaite Union* s'affilie également.

Elle reçoit ses lettres de reconstitution en février 1774 et attire à la faïencerie beaucoup de personnes distinguées, de Quimper et de ses environs, parmi celles qui comptent dans la société qui pense et agit, tels le lieutenant général de l'amirauté et le commissaire de marine, l'avocat du roi et le lieutenant particulier au présidial, un chanoine de la cathédrale, des procureurs, des notaires, des sénéchaux, des avocats, des négociants... La situation de ces membres laisse augurer des débats élevés et un bouillonnement d'idées, lors de ce quart de siècle qui précède la Révolution.

Le frère de loge Le Goazre de Kervélégan, futur député aux États généraux, assiste en 1774 à une séance du tout nouveau Grand Orient à Paris et, très déçu, écrit que les échanges à Locmaria y sont plus dignes et plus fructueux. Peut-être est-ce dû à la rigueur dont Joseph ne se départit jamais en quelque domaine que ce soit, ce qui ne lui vaut pas que des amitiés. Ainsi, son épouse reçoit en juillet 1775 une lettre anonyme de L'Orient l'informant des menaces que profèrent à son encontre des ouvriers qui ne doivent pas assez travailler à son goût aux travaux routiers, l'enjoignant de ne pas le laisser repaître dans ce secteur, de crainte d'y laisser la vie.

En effet, dans un premier temps, tandis que Caussy poursuit son activité de manufacturier, dont il enseigne l'art à sa fille, Joseph de la Hubaudière conserve son métier d'ingénieur. Mais il participe, au nom de la société, à l'amélioration de la manufacture, par l'achat de maisons et terrains environnants ou par l'édification de bâtiments neufs et fonctionnels, mettant ses talents d'ingénieur au service de la faïencerie.

Il en reste particulièrement le bâtiment nommé "ateliers à terre", créé en 1776 le long de la route de Bénodet, et aujourd'hui à vocation de restaurant (*photo ci-contre*). Bien construit, cet édifice fut longtemps relié, par un pont élevé de plus de trois mètres au-dessus de la route, à la manufacture des grès créée au pied du Mont Frugy, également à l'initiative de Joseph.

Cette année 1776 est un tournant dans la vie de Joseph de la Hubaudière, qui va d'ailleurs revenir à son premier prénom,

prédéstiné, Antoine, saint patron des faïenciers à cause du feu. Pierre Clément Caussy, malade, doit aller prendre les eaux à Dinan et laisser sa fille seule à la tête de son établissement, qui emploie au moins une soixantaine d'hommes et quelques veuves. Antoine de la Hubaudière, voulant assister son épouse, demande un élève ingénieur comme aide, avec lequel il partagera sa solde, le temps que son beau-père aille mieux, ce qui lui est accordé.

S'investissant plus dans l'entreprise familiale, il conçoit le besoin de cette céramique encore très peu produite en Bretagne : le grès. C'est une des solutions pour la conservation des denrées, si abondantes en certaines saisons et si rares en d'autres. Cette fabrication s'impose pour la Marine, pour la conservation des sardines, du lard, du jambon, de l'huile, et de nombreux vivres périssables. Le site le plus réputé et le plus proche de la Bretagne est celui de Ger³, dans le Mortainais, qui produit des pots à beurre partant pour l'Angleterre depuis le XIV^e siècle au moins. Antoine en fait venir Guillaume Dumaine, d'une famille de potiers en grès depuis un temps ancestral.

C'est ainsi qu'il constitue la manufacture de grès, grâce à cet ouvrier normand qui lui montre comment construire les fours couchés dans lesquels se cuisent aussi bien les grès que les briques, autre fabrication nouvelle due à Antoine, après en avoir constaté le besoin dans les ouvrages d'art à édifier sur les routes de son département. Il est bien conscient que la faïence classique connaît une certaine désaffection et qu'il est temps de s'adapter aux besoins nouveaux. La faïence de Rouen s'écroule, celle de Rennes végète. Grâce à la céramique utilitaire, il gagne la clientèle royale de l'arsenal de Brest, tant pour ses hôpitaux que pour ses bateaux et ses services administratifs.

L'année 1776 est aussi celle où l'évêque, Monseigneur Conen de Saint-Luc, scandalisé par les agissements de la loge concurrente, *L'heureuse Maçonne*, fulmine en chaire contre la franc-



Augustin Le Goazre de Kervélégan
(1748 - 1825)



³ Dans la Manche, 14 km à l'est de Mortain, 25 km au sud de Vire.

maçonnerie dans son ensemble, ennemie de la religion, ce qui a des répercussions au plan national.

Antoine et ses frères de loge doivent se défendre, font intercéder la loge de Brest en leur faveur, se rendent à Paris à la convocation du Grand Orient de France et obtiennent finalement le maintien de *La Parfaite Union*, tandis que l'autre loge est pros-crite.

La santé de Caussy ne s'améliorant pas, Antoine est mis en demeure de choisir son métier : en août 1777, il demande sa retraite d'ingénieur des Ponts et Chaussées pour se consacrer entièrement à la faïencerie et à la loge, dont il est le correspondant officiel.

Après avoir pris à féage⁴ la rue du Stivel, qui sépare la manufacture des faïences et des pipes du chantier à bois, afin de l'inclure dans l'enclos de la fabrique et d'éviter ainsi les vols, il obtient un marché exclusif d'un an avec le roi, pour la fourniture de l'arsenal de Brest, en juin 1778.

Négociant ce qu'il ne fabrique pas, il traite avec Nevers pour des assiettes creuses aux armes royales, et se trouve ainsi en état de vendre toute la gamme céramique que demande sa clientèle. Le marché est reconduit en 1779, pour six ans cette fois.

Cela lui permet de faire valoir l'intérêt de sa fabrique auprès du commissaire des Guerres et d'obtenir l'exemption de milice et de garde-côtes pour ses ouvriers, à charge de fournir volontairement un homme sur les huit demandés à Quimper.

Cela ne peut qu'attirer les bons ouvriers à Locmaria et montre l'état d'esprit protecteur d'Antoine envers eux.

D'ailleurs, en ce début d'année 1779, il effectue un grand périple dans l'Ouest, allant jusqu'à Caen et Rennes, au nom de la loge afin d'expliquer aux autres son point de vue sur le "*Contrat social*" de Rousseau, qui vient de mourir. C'est le grand sujet du moment et *La Parfaite Union* en a débattu comme les autres loges, à la suite des pancartes envoyées de Paris. Les idées nouvelles ne sont pas ignorées à Locmaria et l'ouvrage de Rousseau figure dans la bibliothèque de la faïencerie.

Toujours rigoureux et exigeant sur le travail, Antoine n'en est pas moins juste et droit : sachant qu'un particulier demande à faire sécher près de ses fours des ballots de marchandises récupérés sur la plage, il apprend le naufrage d'un navire marchand et enjoint ses ouvriers, s'ils trouvent quelque fortune de mer, de les consigner afin d'en avertir le propriétaire. A l'inverse, il menace de licencier tout ouvrier qui, comme un voleur, garderait ces objets pour lui.

Dans un idéal franc-maçon, il aimerait que son intégrité soit partagée, pour un monde meilleur : la faïencerie fait aussi voyager sa production dans des tonneaux, sur des navires qui longent les côtes de Bordeaux au Mont-Saint-Michel, et une avarie est vite arrivée ; ce n'est pas une raison pour ajouter la ruine à un malheur.

Mais en 1780, il recourt à la justice pour s'opposer au départ immédiat d'un de ses ouvriers, François Péton, qui lui doit trois mois de préavis, débauché par la veuve Eloury ; le mari de celle-ci, François, ancien potier de la Grande Maison, a créé deux ans plus tôt une petite concurrence à la porte même de la manufacture. Antoine ne tient pas à ce que le savoir-faire de ses ateliers



Pot à tabac

Faïence, décor polychrome de grand feu. H. 224 ; diam. 214.
Epoque de La Hubaudière, 1771-1793.
Collection Musée de la Faïence – Quimper.



Assiette unie

Faïence, décor de grand feu en camaïeu de bleu.
H. 28 ; diam. 230.

Attribué à la manufacture de La Hubaudière, vers 1785-1790.
Décor rayonnant inspiré des productions hollandaises de Delft.
Collection Musée de la Faïence – Quimper.

⁴ contrat d'inféodation : contrat féodal par lequel on unissait un bien ou un droit à un fief.



Assiette festonnée
Faïence, décor polychrome de grand feu.
H. 28 ; diam. 215.
Attribué à la manufacture de La Hubaudière.
Collection Musée de la Faïence – Quimper



Assiette festonnée
Faïence, décor polychrome de grand feu.
H. 22 ; diam. 230.
Epoque de La Hubaudière circa 1793.
Pièce portant au verso la marque au tampon triangulaire HB surmonté
d'une fleur de lys et encadré de deux hermines, fort probablement
dû à Antoine de La Hubaudière, franc-maçon.
Collection particulière.

se transfère quelques pas plus loin et obtient gain de cause : la veuve est condamnée et ne doit plus venir soudoyer les ouvriers de la Grande Maison. D'autant moins que ce grand établissement emploie des jeunes gens pensionnaires de l'hôpital général qu'il essaie de former, soulageant l'institution charitable à laquelle, en plus des salaires qu'il lui reverse, il fournit gracieusement toute la faïence dont elle a besoin. En cela, les faïenciers restent fidèles à leur idéal maçonnique.

Mais les nouvelles productions coûtent par les investissements nécessaires et le couple, qui les prend à sa charge, s'endette. Toujours à la recherche de *terre de pré* (marne) pour la mêler à l'argile qu'ils tirent de Rouen ou Fronsac, et de terre à grès, Antoine et son épouse acquièrent les manoirs de Pennanguer et du Merdy, en Penhars, en 1779, sous la caution de Caussy. Poursuivant l'action de ce dernier, qui a pris à féage les deux rives de l'Odet du duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne, ils le plantent en arbres afin de gagner de l'autonomie en combustible pour leurs fours, gourmands de bois. Ils acquièrent la terre et maison de Menez Bras en la lande de Saint-Evarzec pour la même raison, en 1782.

La mort de Pierre Clément Caussy en cet été 1782 leur occasionne des dépenses de succession. Les droits ne seront réglés à la prieure du couvent de Locmaria, seigneur temporel, qu'à partir de 1785. Si le défunt était très croyant et pratiquant, à l'image de ses prédécesseurs, comme le souligne la religieuse, ce n'est pas le cas d'Antoine, qui développe plutôt un esprit laïc. Il lui coûte beaucoup de devoir payer des frais de mutation qu'il estime injustifiés et inutiles, et établit un décompte très éloigné de sa droiture habituelle. En fait, il entre en conflit avec la

prieure, dont il conteste les droits dits "naturels", jugeant les ordres réguliers néfastes à l'économie du royaume, donc à l'intérêt des ouvriers.

Pendant les années 1783 et 1784, sans doute grâce au marché avec l'arsenal, grâce aussi au grès et à la brique, à la faïence utilitaire et culinaire, la situation financière se stabilise, mais ne s'améliore pas, tandis qu'à Rouen le déclin des faïenceries s'accroît. Antoine s'informe de la technique de la faïence anglaise imprimée dont la vogue commence, mais ne semble pas s'y lancer. La mort de son père en 1785 lui laisse des héritages appréciables près de Fougères, à partager avec son frère prêtre, qui les loue en leurs noms à divers particuliers.

Le marché avec le roi est reconduit pour six ans en 1785, et Antoine fournit toute la vaisselle embarquée par "*Monsieur de la Pérouse pour son voyage secret*", ce qui l'incline à envisager encore des projets. Il demande à la ville de lui restituer une petite partie de terrain, située au bout de sa manufacture vers les allées de Locmaria, faisant partie d'une parcelle dix fois plus grande, dont Caussy fut exproprié en 1758 pour la construction du quai de Locmaria. Il escompte ainsi arrondir sa manufacture et propose, en échange de ce petit terrain vague, de construire sur le quai une fontaine pour le service des bateaux, alimentée par la source du Mont Frugy. Peut-être espère-t-il, comme Caussy quinze ans plus tôt, pouvoir fabriquer de la porcelaine, après avoir observé à Nantes le four de ses confrères Fourmy et Dérivas.

Mais la communauté de ville, bien que le sénéchal et frère de loge Kervélégan démontre l'utilité de cette offre, préfère échan-

ger ce petit terrain contre l'annulation totale de la rente compensatoire servie à Caussy pour le grand terrain et la maison détruite qui s'y trouvait, marché de dupes qu'Antoine refuse. On peut voir là une rivalité entre la loge de Locmaria et certains officiers municipaux de la ville de Quimper craignant que les avis émis dans cette loge excentrée prédominent et influent sur les décisions de la cité.

Il est vrai qu'Antoine revendique sa franc-maçonnerie. Les lois sur les poids et mesures imposent de marquer les contenants de grès, qu'ils soient pour les liquides ou le beurre, particulièrement. Antoine crée sa marque avec un H dans un triangle dont la pointe s'orne d'une fleur de lis et les deux angles du bas d'une hermine, au moyen de cachets en métal, d'où une marque en creux que l'on retrouve sur certains pichets, pots ou bouteilles de grès.

La mort en 1787 de Pierre Bellevaux, cousin de la manufacturière qui lui sert une rente de sept cents livres par an, soulage ses finances, mais la prieure en réclame le rachat, sorte d'impôt de succession et nouvelle source de conflit avec Antoine, qui conteste. Suite au traité de commerce avec l'Angleterre signé par Vergennes en 1786, le contexte économique devient difficile et le couple vend, au rabais, la rente due par la ville de Quimper afin d'en récupérer une part du capital, lui permettant ainsi de payer ses ouvriers.

Pour comble de malheur, le fils Eloury, dont la mère vient de mourir, décide de se mettre à la faïence en plus de la poterie, et édifie pour cela un nouveau four. Antoine réclame alors ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'a jamais obtenu : un privilège exclusif de la fabrication de la faïence. Mais à Rennes, les États s'y opposent, plusieurs de leurs membres étant personnellement investis dans les faïenceries locales, et la caisse des États elle-même ayant avancé des fonds à titre gratuit à l'une d'elles. L'intérêt des parlementaires commande donc leur rapport au ministre.

A Quimper même, le maître des Eaux et Forêts Deforges, qui n'est pas frère de loge, prend fait et cause dans son rapport pour le jeune Eloury. Finalement, le pouvoir central, sur ces avis, encourage la nouvelle création, à condition de n'employer que du charbon dans ses fours... ce qui ne sera jamais effectué.

En 1788, année de misère, Antoine voit donc s'élever une nouvelle concurrence à sa porte, et se creuser ses pertes, d'autant plus que, malade en mars et avril, il dépasse d'un jour le délai de six mois accordé pour le paiement du centième denier, droit dû sur la succession du cousin Bellevaux : on lui en réclame donc le double ! Nouvelle tracasserie, mais il parvient à faire lever la sanction après plusieurs suppliques.

Pour maintenir sa maison, Antoine doit à nouveau emprunter, sur les places de Nantes, Fougères ou Quimper, d'autant qu'il a maintenant neuf enfants à élever. Néanmoins, en juin, il acquiert un sloop de quinze tonneaux, *La Diligente*, d'un négociant de Port-Louis, pour le transport de ses marchandises.

Lors des événements du printemps 1789, Antoine est le plus gros entrepreneur de Cornouaille, mais son entreprise subit la

crise économique et la concurrence proche ; il est chargé d'une nombreuse famille et dispose d'une faible fortune liquide, ses biens sont surtout fonciers et industriels ; il s'insurge contre la prieure du couvent qui profite d'un décès pour encaisser une partie du fruit du travail, sans se préoccuper de fragiliser l'équilibre de l'outil de travail ; il tient la loge maçonnique dans ses locaux et fréquente de nombreux fonctionnaires royaux, mais se trouve en butte aux édiles de la ville et aux parlementaires de Rennes, et obtient peu d'avantages ; il a beaucoup d'idées, mais fort peu de pouvoir ; il est épris d'un idéal maçonnique tendant vers la responsabilisation, l'instruction et le mérite reconnu de chaque individu, ciment d'une société juste et équitable, alors que l'ascenseur social de son époque est en panne : ceux qui tiennent les rênes du pouvoir ne sont ni les plus instruits, ni les plus courageux, ni les plus capables, d'où une situation économique catastrophique, alors que le Tiers État regorge de talents méconnus.

On comprend qu'Antoine, bien que légaliste et droit, ne soit pas très attaché à ce régime qui ne correspond pas à ses vœux. Déjà, le cahier de doléances de Locmaria, du 13 avril 1789, où il est cité le premier, porte sa griffe : répartition de l'impôt entre les trois ordres, chacun selon ses facultés, suppression de l'imposition à l'industrie, notamment pour les manufactures et fabriques d'objets de peu de valeur, et amélioration du sort des prisonniers, surtout ceux en attente de jugement, souvent innocents.

Mais la lettre de Necker, en mars 1789, invitant *"les amis de la patrie à lui communiquer leurs vues de bien public"*, lui permet une réponse personnelle aux perspectives à la fois plus larges et plus précises, qu'il développe sur treize pages. Il annonce la couleur d'entrée : Le tiers état est l'Atlas qui porte la France sur ses épaules. Il cherche la cause première de la crise financière de l'état : les pensions, faveurs et privilèges des deux premiers ordres, la "noblesse pécuniaire" qui usurpe ces privilèges et laisse payer les plus pauvres, et le coût exorbitant de la collecte des impôts. Ensuite, il propose des remèdes : raccourcir le circuit des impôts pour les rendre plus rentables, ne pas imposer les besoins premiers de la vie (eau, air, tissus, nourriture, habitations...) mais les besoins seconds (galons d'or et d'argent, vaisselles et objets de luxe, voitures et chaises à porteurs, gens de livrée, cartes et dés à jouer, café...), un seul impôt direct, mais proportionnel aux facultés, étendu aux trois ordres. Mais pour fixer cet impôt unique, il faut connaître les besoins de l'État en temps de paix ou de guerre. Dans le cas extrême où se trouve l'État, frôlant la banqueroute, il faut connaître le déficit et faire payer exceptionnellement une double capitation.

Viennent ensuite les pétitions : suppression de tous les commis et employés, du traité de commerce avec l'Angleterre, des "vestiges de servitudes" tels que les corvées, banalité et tirage de milice, du domaine congéable en Basse-Bretagne, de la vénalité des charges de la magistrature, du centième denier sur successions collatérales, des innombrables abbayes et maisons religieuses occupées depuis dix ans par quatre à six personnes,

en les transformant en casernes ou hôpitaux. On voit là les tracasseries dont il a eu à souffrir au cours des cinq dernières années.

Enfin, il n'oublie pas les recommandations : rétablir et encourager les sociétés d'agriculture, de commerce et des arts, prendre sur l'impôt la dépense des grands chemins, donner la faculté de racheter les droits abolis à leurs propriétaires, ne plus délivrer de lettres de noblesse sauf exception, remettre en vigueur les ordonnances des bois et forêts, défricher et planter les terrains incultes appartenant au roi ou à la grande noblesse, licencier une partie des troupes en temps de paix, avec instauration de périodes d'entraînement d'un ou deux mois, gestion des haras de remonte pour ne plus avoir à se fournir à l'étranger...

Fidèle à ses idées, Antoine laisse à d'autres les places de député de Locmaria pour défendre à Quimper le cahier de doléances, et de commissaire pour en organiser les idées. Il signe parmi les autres, alors qu'il est leur patron. Sans doute est-il heureux de voir les ouvriers s'organiser, devenir des acteurs responsables de la vie publique. Mais peut-être aussi vise-t-il plus haut.

Il reçoit de Kervélégan, député aux États généraux à Versailles, des comptes rendus fréquents de ce qui s'y passe et s'y dit, en particulier dans le Club breton. Il suit attentivement les événements, avec les cinq jours de retard que met le courrier pour parvenir de Paris à Quimper. Il doit se réjouir de l'abolition des privilèges lors de la nuit du 4 août 1789, correspondant à sa lettre à Necker. Dans l'enthousiasme des bases jetées pour une nouvelle société, le 28, il accepte le grade de capitaine de la première compagnie de la garde nationale de Locmaria tandis que son fils aîné, Clément, reçoit celui de sous-lieutenant. La majorité des gardes sont ses ouvriers. Le capitaine de la seconde compagnie est Guillaume Eloury, son concurrent. Ce dernier est royaliste et fervent catholique. Ce n'est pas lui, mais la loi, qui oblige la prieure à fournir un inventaire des meubles du couvent, en novembre, ce qui doit réjouir Antoine voyant se réaliser un autre de ses vœux.

Lorsque l'Assemblée nationale transforme les paroisses en communes, en décembre 1789, Antoine ne cherche pas à être maire ni procureur de Locmaria. Peut-être s'est-il accordé avec Guillaume Eloury qui, en février 1790, prend la place de trésorier, tandis que lui est nommé officier municipal, c'est-à-dire adjoint au maire.

Ainsi, sans être en première ligne, les deux manufacturiers gardent un œil sur l'essentiel, tout en poussant leurs ouvriers vers les responsabilités. Toujours enthousiaste, Antoine promet un don patriotique de mille deux cents livres, en trois termes, dont il paie le premier en mars. Mais en avril, il se rétracte, avoue qu'il a subi des pertes, qu'il a "*plus consulté son patriotisme que ses forces*", ce que le Directoire accepte en réduisant le don à huit cents livres, proportionnellement à ses facultés connues de notoriété publique. A Rouen, la plupart des manufactures de faïence mettent la clé sous la porte.

En mars 1790, la division du royaume en départements et districts et la création du Finistère lui donnent l'occasion de renouer avec ses compétences d'ingénieur des Ponts et Chaussées : profitant que les électeurs sont réunis à Quimper pour choisir leurs administrateurs et le chef-lieu du nouveau département, il intervient en démontrant les avantages de Quimper par rapport à Landerneau, plus généralement pressenti pour sa proximité avec les zones actives, peuplées et riches du Finistère. Antoine rappelle les distances, plus favorables à Quimper, et l'équité afin de rétablir un équilibre entre zones riche et pauvre.

Il pressent déjà que, s'il ne s'agit encore que d'établir l'administration du département et d'accueillir régulièrement six cents électeurs, la décentralisation du pouvoir pourra entraîner la création de nombreux services annexes, permettant à Quimper de se développer, donc de s'enrichir. Il n'y voit pas que son propre intérêt, évident, mais celui de toute la Cornouaille, isolée de tout et mal desservie par son réseau routier très pauvre.

La bataille est rude, la loge et la famille des faïenciers s'engagent aux côtés d'Antoine : Denis Bérardier, prêtre, qui a quitté la direction du collège de Quimper pour prendre celle du lycée Louis le Grand à Paris, élu député suppléant du clergé, siège à l'assemblée depuis le début de l'année. A priori neutre dans ce sujet, du point de vue de son intérêt personnel, il connaît bien la situation des deux villes candidates et se fait l'orateur de Quimper, rassemblant tous les députés du clergé et une bonne part de ceux de la noblesse. De son côté, Kervélégan rallie une part du Tiers, et les tenants de Landerneau, ébahis, voient le chef-lieu leur échapper.

Heureux de cette conclusion, Antoine seconde l'ingénieur Détaillé pour construire sur la place d'Armes, rebaptisée Champ de la Fédération, l'autel de la Patrie afin de commémorer, le 14 juillet, à la fois la prise de la Bastille de 1789 et la fête de la Fédération de 1790. A cette occasion, une délégation de jeunes Finistériens rejoint les délégués de tous les autres départements français à Paris, dont la commune offre à chaque département une bannière, symbole de l'union (fédération) autour du roi, et qui porte des fleurs de lis. Le retour triomphal de cette escouade se termine à Quimper, chef-lieu du nouveau département et siège de ses administrateurs, auxquels elle remet le drapeau.

A cette date, la nouvelle loi décrétée par l'Assemblée nationale n'est pas encore connue à Quimper, elle est pourtant lourde de conséquences : c'est la Constitution civile du clergé, rendant les prêtres fonctionnaires de l'État envers lequel, comme les élus, ils doivent prêter le serment civique en novembre, devenant indépendants de la papauté, ce que beaucoup refusent en Bretagne. Dès le début de 1791 est pu-blié à Paris le livre de Denis Bérardier "*Principes de la foi sur le gouvernement de l'église, en opposition avec la Constitution Civile du Clergé*", réédité plusieurs fois tant il a de succès, et combattu le 14 janvier 1791 à la tribune par Mirabeau. Ce dernier n'entrevoit pas ce qui doit inévitablement découler de cette funeste loi dans les provinces.

Si le choix du chef-lieu est une bonne nouvelle pour l'avenir de Quimper, cela n'arrange pas immédiatement le commerce. Au contraire, la ville doit consentir d'énormes sacrifices, à travers les impôts des trop peu nombreux "*citoyens actifs*", pour équiper la ville des bâtiments et services nécessaires à l'administration départementale.

Antoine et son épouse sont pressés par leurs créanciers et ont du mal à faire vivre leurs ouvriers. En février 1791, Antoine accepte la mission qui lui est offerte, eu égard à ses compétences d'ingénieur, ainsi qu'à Clouet, d'estimer tous les biens nationaux situés à Quimper et Plomelin, ce qu'ils effectuent aussitôt. Il s'agit des bâtiments religieux nationalisés soit, pour Locmaria, la chapelle Sainte-Barbe, le presbytère et le couvent. Ils reçoivent pour ce travail mille deux cents livres à se partager dès le début de mars.

Mais cela ne suffit pas pour éteindre les dettes d'Antoine. Le directoire du département désirant un casernement de troupes à Quimper, la question se pose du logement.

Construire une caserne serait bénéfique pour la nombreuse population au chômage, mais devrait être à la charge de l'État. Comme solution moins onéreuse, Antoine propose de vendre sa manufacture, dont les bâtiments bien construits offrent de grandes capacités d'accueil.

C'est l'aveu que, comme partout, la faïence est tombée en désuétude et que la fabrique périclité. Le marché de fourniture de l'arsenal de Brest est devenu sans objet et caduc. Mais pour la garnison, Brest est préféré à Quimper, qui ne reçoit que des troupes de passage : ce sont de lourdes charges sans en recevoir les bénéfices escomptés.

Par décret du 4 avril 1791, c'en est fini de la commune de Locmaria, dont une partie est rattachée à Ergué-Armel, et l'autre, où se trouve la manufacture, à la ville de Quimper dont elle devient un quartier. Antoine évite de procéder à l'inventaire de l'église, et laisse cela à d'autres.

Mais pendant quelques mois règne une confusion ; la municipalité de Locmaria perdure avec ses institutions : ainsi la garde nationale, dont Antoine reste capitaine, tandis que son fils en devient lieutenant, avant que le corps fusionne avec celui de Quimper, en novembre. A nouveau Antoine, pour le 14 juillet, seconde l'ingénieur Détaille et reprend du service dans son ancien domaine en examinant, sur demande de la mairie, les maisons de la Retraite et des Capucins, afin d'y établir l'hôpital de santé, en lieu et place de l'hôpital Sainte-Catherine, dont on prévoit de faire l'hôtel du département.

En octobre 1791, dans la région de Fougères, le marquis de la Rouërie initie la "conjuraton bretonne" fédérant la noblesse locale pour le rétablissement de l'autorité royale et de la religion romaine, obligeant chacun à choisir son camp, royaliste ou républicain. Antoine est du second et à Parcé le maire, Jean Louis Gavard, est royaliste et protège le curé réfractaire, son cousin.

La réunion d'une partie populeuse de Locmaria à la cité implique sa représentation à la municipalité. Après plusieurs péripéties et oppositions, Antoine est élu officier municipal de Quimper, en novembre 1791, tandis que son fils Clément est détaché avec cent cinquante hommes pour réprimer la révolte royaliste de Brasparts contre le curé constitutionnel. Le maire de Quimper, François Jérôme Le Déan, dispose ainsi, avec le docteur Corentin Vinoc, de deux adjoints originaires de Locmaria et également frères de loge comme Le Goazre, procureur de la commune. Dès lors, Antoine se dévoue à cette tâche. La première qui lui est assignée concerne les impôts de son quartier, mis en attente depuis l'incertitude de son statut en avril. Il est nommé commissaire, avec d'autres, pour en établir l'assiette.

A Parcé, près de Fougères, la situation se tend et divise plus que jamais les habitants. L'administration, devant l'évidence, juge incompatibles à leurs postes le maire, le procureur et le curé de Parcé et fait nommer au lieu du maire et du procureur deux cousins d'Antoine, et un curé constitutionnel qui, rejeté par les fidèles, quitte rapidement la place. André, le frère d'Antoine, est nommé par l'évêque de Rennes, Le Coz, ancien professeur et ami de Denis Bérardier au collège de Quimper, au poste de vicaire constitutionnel de Parcé. Son installation, le 20 mai 1792, se fait dans le tumulte, orchestré par l'ancien curé réfractaire Gavard, pourtant proscrit, qui veut récupérer sa cure. Ce dernier est arrêté, avant d'être transféré à Rennes et le calme se rétablit dans la commune.

La famille d'Antoine représente donc la république dans le village. Mais aussitôt, le maire déchu offre ses services et son réseau de connaissances à la noblesse conjurée, qui le nommera "*premier chouan de Bretagne*". Il sollicite la famille Cottureau, faux-sauniers et repris de justice de la commune voisine⁵, très crainte dans le pays, pour lever des troupes paysannes contre la république qui leur enlève leurs prêtres. Jean "Chouan" en est le plus connu. En conséquence, les fermes d'Antoine et de sa famille sont les premières à brûler.

A Paris, Denis Bérardier, auteur d'un second livre contre la Constitution civile du clergé, est enfermé à la prison des Carmes avec de nombreux autres prêtres en juin.

A Quimper, Antoine laisse sa place de capitaine de la garde nationale à son fils Clément, lequel, nommé conducteur principal des Ponts et Chaussées, est choisi comme élève du département pour se former à la toute nouvelle École polytechnique, qui doit ouvrir en septembre 1792. Hélas ! Elle n'ouvrira que deux ans après, trop tard pour Clément. Il est détaché en juillet 1792 à la tête de ses gardes pour réprimer la révolte de Fouesnant, où il perd un homme et cinq blessés, avant de ramener les meneurs royalistes.

La crainte de voir la ville assiégée par les chouans la met en état d'alerte permanent, et Antoine, commissaire de police en

⁵ La famille de Jean Cottureau, dit "Jean Chouan", est originaire de Saint-Berthevin, petit village de Mayenne près de Laval.

même temps qu'adjoint, ne quitte plus la mairie, d'autant moins que le maire est absent et tarde à revenir. Alors il assume son rôle. On peut voir son intervention dans le dégagement du Champ de la Fédération par la suppression du cimetière et de la chapelle Sainte-Thérèse, et de l'aménagement de la promenade de Locmaria en démolissant une aile de la chapelle du Pénity. Le cimetière Saint-Nicolas est également supprimé, un gros bonnet rouge est confectionné pour coiffer la maison commune, l'ancienne prison est transformée en maison de justice et Antoine cherche une bâtisse pour y établir la maison de police.

Lorsque, le 12 juillet 1792, la patrie est déclarée en danger, la nouvelle arrive le 16, est proclamée par les rues en présence d'Antoine et le conseil se réunit en séance permanente, de 7 h à midi et de 14 à 20 h tous les jours, avec interdiction de s'absenter de la ville. Avec ses collègues de la mairie, Antoine installe enfin les administrateurs du département dans leur hôtel rénové, puis les élus se partagent en deux groupes pour vérifier les armes des citoyens, en cas d'attaque. Pendant ce temps, les volontaires du Finistère arrivent à Paris et participent à la prise des Tuileries le 10 août.

Mais à la fin du mois, l'armée autrichienne approche des frontières et tandis qu'à Quimper on désarme les suspects et les personnes "dangereuses" pour la République, à Paris, effervescent, on massacre les prisonniers, dont les prêtres. Denis Bérardier sort in extremis de sa prison, le 2 septembre au matin, juste avant le début du massacre, sauvé par ses anciens élèves Camille Desmoulins et Robespierre, qui le rappellent à la tête du collège dit maintenant "de l'Égalité" pour, officiellement, rendre ses comptes.

Les événements prennent un tour plus radical ; le roi ayant appelé son beau-frère à la rescousse, on ne le ménage plus et la rupture est consommée entre royalistes et républicains. La neutralité n'est plus admissible, il faut nettement choisir son camp.

Mais Antoine, homme de tête, reste modéré et si, le 3 septembre 1792, il se charge de réaliser le toisé⁶ du couvent de Locmaria, selon la loi du 17 août, sa suppression n'en est notifiée aux religieuses que le 10, leur laissant le temps de prendre leurs dispositions. Le 5, la décision est prise, conformément à la loi, de faire détruire toutes les effigies du roi, toutes les armoiries, tous les écussons. Antoine est chargé de le vérifier. Les royalistes sont désarmés, ou arrêtés quand ils manifestent trop bruyamment leurs opinions. L'avenir royal est compromis.

Le 22 septembre est signalée l'arrivée à Quimper de Claude Royou, ancien frère de *La Parfaite Union*, parti depuis plusieurs années à Paris dans une position déshonorante. Il se fait appeler Guermeur et se présente aux administrateurs du département sous la qualité de commissaire du Conseil exécutif, émanation de la commune de Paris.

Pour Antoine, qui rédige le rapport de police, cette ville ne dispose d'aucun pouvoir national et il n'est pas question que les

départements soient placés sous son autorité ni sa surveillance. Or Guermeur affirme le contraire en disant qu'on le verrait bientôt, critique le gouvernement en place et ne voit de patriotes que Marat, Robespierre et Danton. Il répand des affiches incendiaires signées de Marat, appelant au meurtre en imitant les massacres parisiens.

Antoine, en tant que commissaire de police, en réfère à l'administration départementale, qui ne reconnaît pas ce pouvoir et décide d'y envoyer une adresse très ferme, et il finit par emprisonner Royou-Guermeur, afin d'assurer une relative tranquillité à la ville, loin des excès de la capitale où il écrira pour signaler le fait et demander des explications. Aucun d'eux ne sait que, le jour même, est proclamée à Paris la République.

La nouvelle arrive par courrier dans la nuit du 25 au 26. Mais Antoine n'est plus là pour l'apprendre : il est délégué pour aller à Quélern demander au commandant des forts de libérer les quatre-vingt-dix hommes de Quimper faisant le service des batteries à la fin du mois, sans indemnité afin de hâter leur retour. Il obtient gain de cause, après avoir poussé jusqu'à Brest pour y consulter les autorités supérieures, et revient rapidement à Quimper pour assister à la cérémonie où les corps constitués prêtent serment de fidélité à la Convention nationale et à la République. Le 29, il a droit à un vote de remerciement pour son dévouement à la cause des jeunes soldats.

Les lois pleuvent à Paris, dont l'une crée l'état civil, abolit les paroisses et transfère la tenue des registres aux mairies. Antoine, toujours prêt à s'investir dans cette nouvelle société, se charge de rassembler les anciens registres paroissiaux tenus par les recteurs, et de trouver un local approprié pour les archiver.

Une autre loi est celle de la laïcisation, que les membres du conseil départemental du nord-Finistère réclament haut et fort, tandis que ceux du sud, moins vindicatifs, ne se hâtent pas d'exécuter. Mais les premiers envoient une pétition à la Convention nationale pour transférer le chef-lieu à Landerneau, sous prétexte de plus de patriotisme. Il y a danger pour Quimper. Fin novembre, la ville transforme les noms religieux de ses rues et places en noms plus républicains : la Fédération, la Révolution, Rousseau, Voltaire, Mably, Mirabeau ou Franklin reçoivent les honneurs de Quimper-Corentin, ce qu'Antoine est chargé de faire appliquer.

Le 1er décembre, il met sous les yeux de l'assemblée municipale un règlement en dix-neuf articles qu'il a rédigés pour l'ordre de service et consignes de la garde nationale. Il propose la plantation d'un arbre de la Liberté : un jeune chêne comme symbole de la force et emblème du civisme. D'abord prévu sur le Champ de la Fédération, il est finalement planté au centre de la place Saint-Corentin le 16, pour coïncider avec le retour des fédérés du Finistère, en présence du maire, des huit officiers municipaux et des dix-huit notables nouvellement élus, dont la plupart ont été reconduits. C'est le cas d'Antoine qui, toujours dévoué à la chose publique, propose d'accueillir chez lui le bataillon du Loir-et-Cher, lequel, mal logé aux Capucins, commence à

⁶ à la toise (synonyme de *mètre*)

se rebeller. C'est ainsi qu'il installe 364 lits dans sa manufacture, dont on peut penser qu'elle fonctionne au ralenti et occupe peu de ses vastes locaux.

Au début de 1793, la royauté est éliminée par l'exécution du roi le 21 janvier, mais c'est la démocratie qui est en danger : depuis décembre 1792, de Paris, les députés écrivent qu'ils ne peuvent délibérer sereinement ni prendre la parole publiquement pour élaborer la nouvelle constitution, car du haut des tribunes, la populace les en empêche, ne laissant parler que les députés parisiens du côté gauche, minoritaires. Certains même craignent pour leur vie.

Comprenant bien ce qui se trame à Paris, des citoyens quimérois réclament l'envoi d'une force interdépartementale afin de protéger la représentation nationale et d'adopter rapidement cette constitution que la Montagne rejette. Le directoire du département, qui pressentait bien le danger en son adresse d'octobre, lève une nouvelle troupe de fédérés et engage les autres départements à en faire autant. Jean Marie et Joseph de la Hubaudière, deux fils d'Antoine, sont du voyage, sous les ordres de Souché de la Brémaudière.

Voyant cela, le ministre de la Guerre prend peur et ordonne le 18 février à cette troupe de se rendre sur les côtes du Havre, mais elle fait son entrée dans la capitale dès le lendemain. Aussitôt, elle empêche les émeutes et les pillages prévus par les factions montagnardes pour contrecarrer le gouvernement girondin et soulever Paris contre lui. Le piège est déjoué et les fédérés du Finistère ont les honneurs de l'ordre du jour au Conseil du faubourg Saint-Marcel.

Le 21, suite à une assemblée électorale tenue à Lesneven, la question est encore agitée de transférer le chef-lieu du Finistère à Landerneau, avec pétition à l'appui envers les commissaires de la Convention séjournant à Brest, soi-disant émanée des neuf districts, c'est-à-dire la totalité. Bien sûr, c'est un faux. Un mémoire est rédigé à la mairie de Quimper, à porter à Brest, mais les routes ne sont pas sûres avec les chouans qui tiennent la campagne. Antoine et son ami Derrien sont délégués pour défendre la cause de leur ville. Prennent-ils le bateau ? Ils sont de retour le 3 mars.

A Paris, les fédérés du Finistère, bien seuls, sauvent la Convention les 9 et 10 mars contre les attaques et la conspiration des Montagnards, qui obtiennent enfin leur renvoi vers la Vendée, le 15. Ceux-ci ont les mains libres et peuvent agir à leur guise contre les Girondins.

La commune de Paris s'érige en capitale et met sous sa coupe tout le pays, dont les représentants sont muselés. Elle envoie ses propres représentants dans les provinces avec le pouvoir que confère la peur des représailles. Royou-Guermeur, libéré après quelques mois de détention, puis reparti à Paris, revient à Quimper à la mi-avril avec des pouvoirs en forme et de fermes intentions de vengeance.

Le maire Le Déan, absent depuis plusieurs mois, envoie de Rennes sa démission définitive le 19 avril 1793. Qui prenait les

décisions en son absence ? Sans doute deux ou trois officiers municipaux dont il est facile de deviner, vu le nombre d'actions dont il se chargeait, qu'Antoine en faisait partie. Les envoyés de Paris nomment Magnan maire et délivrent des certificats de civisme par scrutin secret à l'unanimité, c'est-à-dire à trois.

C'est le début de la Terreur car malheur à celui qui n'obtient pas son certificat. Paris impose sa dictature à tout le pays.

Dès la mi-mars, la Convention prétend lever des troupes dans les campagnes et demander aux paysans de donner leur vie pour ceux qui leur ont ôté leur roi et leur religion. La révolte gronde dans les campagnes, soutenue par les conjurés et les chouans, et les républicains y sont malmenés : à Parcé, le maire et son frère, cousins d'Antoine, sont assassinés par les chouans, tandis que son frère, André de la Hubaudière, ne doit sa survie qu'à la fuite. Clément, fils aîné d'Antoine et capitaine de la garde nationale, va servir dans les rangs des bleus de Fougères pour tenter de défendre le reste de la famille et des biens familiaux.

Les échos provenant de Paris, par l'intermédiaire des députés du Finistère sont alarmants. Le 30 mai 1793, les administrateurs du département, pour la troisième fois, mettent sur pied un bataillon de fédérés et en appellent aux autres départements de l'Ouest pour les imiter, afin de rétablir l'ordre à Paris et de protéger la représentation nationale, leur donnant rendez-vous à Laval, puis à Rennes. Souché de la Brémaudière et certains de ses hommes, rentrés le 15 mai après avoir combattu la Vendée, reprennent du service.

Mais ce qui était pressenti arrive : du 31 mai au 2 juin 1793, la Montagne, secondée par les factions et les enrégés parisiens, se débarrasse du gouvernement girondin par un coup d'état, cueillant les députés girondins au saut du lit pour les emprisonner.

Le département, le district et la commune de Quimper, toujours légalistes, s'unissent pour envoyer une adresse indignée à la Convention dès l'événement connu, le 7. Il est intéressant d'en donner le texte intégral, auquel a nécessairement participé Antoine :

Représentants,

au milieu des baïonnettes, au milieu du fer des assassins, au milieu des cris de rage des soudoyés de Pitt et de Cobourg, vous avez manqué l'occasion d'attacher à vos noms une gloire immortelle.

Insensibles à l'honneur de mourir à votre poste, vous avez avili votre caractère et dégradé la représentation nationale. L'autorité usurpée d'un département coupable a obtenu devant vous la priorité sur la volonté générale et vous avez lâchement violé la liberté d'un grand nombre de vos collègues.

Nous vous demandons, citoyens représentants, justice de cet attentat contre la souveraineté du peuple. N'oubliez pas qu'il a le droit et le pouvoir de s'en venger.

Une autre adresse est envoyée au département et à la commune de Paris :

Vingt-sept représentants du peuple sont dans les fers. Leurs vertus, leurs lumières leur ont acquis notre confiance et ils méritaient la vôtre.

Deux de ces honorables victimes, Gomaine et Kervélégan, sont du Finistère. Nous répondons à la république de leur innocence, vous nous répondrez de leur sûreté. Empêchez un crime de plus ou craignez la prophétie d'Isnard.

Isnard, député, avait menacé le 25 mai la commune de Paris de destruction. Parallèlement, une adresse aux autres départements propose d'envoyer à Bourges les députés suppléants afin de nommer une nouvelle Convention nationale, libre de délibérer et d'adopter enfin une constitution, sans la menace parisienne.

Même à Quimper, la Montagne a ses partisans, les esprits s'échauffent, la petite monnaie a disparu, remplacée par des billets de confiance à la validité fragile, les denrées renchérissent par leur rareté et par les prélèvements de grossistes sur les marchés pour les envoyer vers Paris.

Antoine, bien que cité présent aux réunions municipales, ne signe plus le registre depuis le 3 mars quand, le 8 juin, le sergent de garde, ivre, veut l'empêcher d'entrer en l'insultant, le disant indigne de figurer dans l'assemblée, laquelle sanctionne aussitôt le planton. Un bataillon de volontaires de la République est prévu pour venir à Quimper, après avoir été rejeté de plusieurs places où il a commis de nombreux dégâts: Antoine fait encore partie de la délégation qui implore l'administration départementale de détourner ce fléau de la ville.

Guillaume Eloury, faïencier de Locmaria, veut annexer une venelle à sa manufacture : bien qu'il s'agisse de son concurrent, Antoine est l'un des commissaires chargés d'étudier la question. On est donc confiant en son intégrité et en son sens du bien public.

La réponse de la Convention, datée du 26 juin, prescrit à tous les fonctionnaires et magistrats du peuple qui avaient protesté par des adresses contre la mutilation de l'Assemblée Nationale de se rétracter dans les trois jours sous peine d'être déclarés traîtres à la patrie. Aucun des membres cités n'obtempère à ces menaces, pas plus Antoine que les autres.

Certains députés prisonniers, tel Kervélégan, parviennent à s'enfuir et rejoignent Caen. C'est le point de ralliement des fédérés de l'Ouest, qui s'y mettent sous les ordres de Wimpfen.

Mais une fois encore, les Finistériens y sont presque seuls et c'est la retraite après une escarmouche le 13 juillet au château de Brécourt près de Pacy-sur-Eure. Les anciens députés girondins sont proscrits et recherchés. La Montagne triomphe, ne connaît plus de limite et, le 19 juillet, décrète d'accusation les administrateurs du département du Finistère qui ont tout fait pour contrecarrer son usurpation du pouvoir et, entre autres, les accuse d'avoir écrit le 9 juillet aux mairies du département pour refuser la constitution qu'elle vient d'éditer en hâte et de soumettre à l'approbation générale.

Comble de mauvaise foi, elle les traite de fédéralistes, c'est-à-dire de diviseurs, alors que, légalistes, ils se voulaient fédérateurs contre la dictature d'une ville sur le reste du pays, ayant pour unique devise "La République une et indivisible".

D'ailleurs, le bataillon de fédérés avait emporté avec lui la bannière remise aux délégués du Finistère à la fête de la Fédération de 1790, afin de montrer aux Parisiens qu'ils venaient accomplir leur promesse de soutien faite à cette occasion. Mauvais jeu de mots des Montagnards sur le terme de fédérés, dont le contresens historique se poursuit encore aujourd'hui, pour mieux masquer le coup d'état de la commune de Paris sur la représentation nationale. De plus, la Montagne décrète le transfert du chef-lieu de Quimper à Landerneau, qui s'en réjouit et épouse le parti de la Montagne.

Atterrés les administrateurs se rétractent et rappellent le bataillon breton, qui quitte Caen le 29 juillet et auquel se mêlent les proscrits pour rallier Brest en passant inaperçus. A partir de Dinan, les proscrits, repérés, se séparent du régiment des fédérés et Clément de la Hubaudière, fils aîné d'Antoine, est chargé par Souché de la Brémaudière de les conduire à Quimper avec cinq soldats. C'est une véritable épopée qu'ils vivent, devant se cacher à la fois des chouans, des Montagnards, de la police, de tout le monde en fait. Ils marchent plutôt la nuit et ont du mal à se ravitailler.

Enfin, arrivant le 8 août de nuit à Quimper, ils sont répartis en diverses caches. Clément ramène à la faïencerie de ses parents les proscrits ; les députés Barbaroux et Louvet, ainsi que l'écrivain Honoré Riouffe, restent à la manufacture, tandis que d'autres vont à Toulgoët chez Kervélégan, un autre à l'ex-couvent du Calvaire, chez Daniel du Colhoë, et l'ex-maire de Paris, Petion, chez Roujoux, en attendant de s'embarquer pour Bordeaux.

Le même jour, Antoine, au conseil municipal, s'engage à visiter les pompes à incendies de la ville et à faire édifier par ses ouvriers un muret le long d'un aqueduc proche du corps de garde et dans lequel peuvent tomber les soldats et le public la nuit. Toujours soucieux de l'intérêt public, il met bénévolement ses ouvriers à disposition.

Les proscrits se reposent et Barbaroux contracte la petite vérole. Il passe de longues heures à échanger des idées avec Clément, devenu son ami, et commence à écrire ses mémoires. Mais le 13, un incendie prend dans un four et il s'en faut de peu que les hommes venus l'éteindre ne découvrent les Girondins. Il devient urgent d'agir. Louvet s'installe à Penhars avec son amante, Lodoiska, venue le rejoindre à Quimper.

Duchâtel, député proscrit venu plus tôt à Quimper n'y trouve pas de bateau à acheter. Alors Antoine lui vend, fictivement, son sloop *La Diligente*, qui appareille de Rossulien, sur l'Odet, le 21 août et arrive au Bec d'Ambès, près de Bordeaux, le 24. Mais Barbaroux, encore malade, n'y monte pas, ni Louvet, Pétion, Buzot et Guadet, le député de la Gironde. Il s'agit donc, pour Clément de la Hubaudière, de trouver un autre navire pour transporter ces cinq proscrits en Gironde, où Guadet leur promet soutien et protection. Mais il faut d'abord que Barbaroux guérisse.

Le 22, la famille est en faveur car les délégués de Quimper, envoyés à Paris pour y porter l'acceptation de l'acte constitution-

nel et, surtout, défendre le retour du chef-lieu du Finistère dans leur ville, soulignent le soutien que leur a, une fois de plus, apporté Denis Bérardier, ancien principal du collège et cousin des faïenciers, auprès de la Convention. Mais de Bordeaux, Duchâtel envoie le 26 à Nantes une lettre de remerciement à l'intention d'Antoine, certes codée, mais vite déchiffrée par ses ennemis, particulièrement Royou-Guermeur.

Lors de la réunion de conseil du 30 août, la question se pose de savoir si le collège de Quimper doit être regardé comme un bien national ou communal. Encore une fois, Antoine, qui paraît s'y entendre dans l'étude des archives, offre ses services pour étudier les titres de la ville et en faire le rapport à la prochaine réunion. Mais le 31, au club des patriotes se tenant dans la chapelle du collège, la lettre de Duchâtel est lue publiquement, et la famille de la Hubaudière accusée. Il faut agir vite : Barbaroux, guéri, rejoint Louvet au manoir de Kervern, à Pouldergat, près de Douarnenez, sous la conduite de Clément, qui part se cacher dans les montagnes de Haute-Bretagne. Le 1^{er} septembre, Antoine déclare sur le registre de délibérations de la mairie son départ pour la région de Fougères "*pour affaires de commerce*", et quitte Quimper sur-le-champ.

Pendant que Clément s'occupe activement de trouver un navire pour embarquer les proscrits vers la Gironde, Antoine rejoint à Fougères un cousin, Biard de la Gilaudais, capitaine de la garde nationale, et son frère André, curé constitutionnel de Parcé (*voir tableau page 48*). Il prend du service dans la garde comme commissaire aux vivres de l'armée des bleus.

Grâce aux frères Pouliquen, francs-maçons de Brest, armateurs, les derniers députés girondins, le 21 septembre 1793, s'embarquent nuitamment sur *L'Industrie* en rade de Brest, à partir de Lanvéoc, et Clément, sa tâche accomplie, retourne se cacher en Haute-Bretagne. Il fait bien car, le 4 octobre, Royou Guermeur, à la recherche des fédérés du Finistère et des hôtes des proscrits, demande son arrestation. Plusieurs sont déjà sous les barreaux, tels Souché de la Brémaudière, Chapuy, propriétaire de Kervern, le curé de Ploemeur...

Le 17 octobre est mis en place un Conseil de surveillance à Quimper, chargé de débusquer, de poursuivre et d'emprisonner tous les suspects. A Fougères, les chouans tiennent la campagne et effraient les républicains qui y officient. Le 3 novembre a lieu à Saint-Aubin-du-Cormier une bataille sanglante entre les chouans et les bleus, qui comptent une trentaine de morts dans leurs rangs.

Sans doute Antoine la vit-il et craint-il pour son frère : André, voyant Parcé mal défendu, se réfugie chez son collègue de Billé, mais le 8 décembre surgissent les chouans qui ravagent le presbytère et massacrent le curé, tandis qu'André fuit vers Saint-Georges-de-Chesné.

Pendant ce temps, à Locmaria, l'épouse d'Antoine doit faire face à tous les événements et dirige seule sa manufacture. Le départ précipité d'Antoine et de Clément a éveillé des soupçons, que la lettre de remerciement a transformés en certitudes, et la

manufacturière subit régulièrement des visites domiciliaires pour trouver les fugitifs. En partant, Barbaroux a confié à sa famille d'accueil la première partie de ses mémoires, écrits à la manufacture. De peur qu'on trouve cela chez elle, la faïencière l'a confié à un ami sûr, l'ingénieur Détaillé qui, par crainte également, le jette au feu. En revanche, elle garde précieusement le certificat de résidence qu'Antoine a fait signer à Parcé le 10 décembre, afin de ne pas être compris dans les émigrés ni voir ses biens saisis, et qu'elle fait enregistrer à Quimper le 22.

Le 12 décembre, à Quimper, devenu Montagne-sur-Odet, les statues religieuses sont brûlées publiquement, dont Saint-Corentin et "*les pagodes sacrées*", tandis que les chouans sont défaits au Mans et qu'arrive la guillotine à Fougères, où les chouans sont jugés pour leurs forfaits et exécutés. Les Montagnards exacerbent la haine contre les ex-girondins et les chouans. C'est la Terreur !

Pendant ce temps, les délégués de Landerneau pressent le Comité de salut public de Paris de faire fixer définitivement le chef-lieu du Finistère chez eux, mais Denis Bérardier continue d'user de toute son influence auprès de Robespierre et Desmoulins afin de s'y opposer et de le ramener à Quimper. Il écrit une lettre en ce sens le 17 décembre à son frère, faisant redoubler de fureur les Montagnards contre la famille des faïenciers et leurs soutiens girondins. Ainsi, le 18, ils refusent à l'ancien professeur de Denis Bérardier, Jean Marie Guillou, un certificat de civisme sous prétexte qu'il demeure à la faïencerie. De même, le 30, pour Daniel du Colhoë, soupçonné d'avoir hébergé des proscrits et d'être lié aux de la Hubaudière.

Sans nouvelle et inquiet, Antoine renouvelle son certificat de résidence à Parcé le 26, que son épouse fait viser le 8 janvier 1794 à Quimper. Les nouveaux administrateurs du département, Montagnards, en profitent pour le signaler aux "représentants du peuple" afin de se débarrasser de celui qui constitue le fer de lance du combat quimpérois pour le chef-lieu. Parallèlement, ils refusent de payer à son épouse une facture importante pour fourniture de céramiques à l'amirauté, sous prétexte que son mari est fugitif.

Sous pression et dans la crainte, la municipalité de Quimper leur demande quelle position adopter pour la faïencerie qui, en fait, appartient surtout à l'épouse : difficile de la saisir comme bien d'émigré, d'autant plus qu'elle fait vivre une centaine de chefs de famille ! Surtout, il n'existe aucun décret d'accusation contre Antoine de la Hubaudière.

De plus en plus inquiet des nouvelles qu'il reçoit, Antoine expédie une lettre de Rennes le 19 février, afin d'y justifier de sa présence. Mais la Terreur touche également Quimper et atteint bientôt son paroxysme dans le pays. Le nommé Leroy, ayant troqué son nom contre celui de Montagne, est placé à la présidence du Comité de surveillance de la ville et emprisonne tous ceux qu'il peut, Royou-Guermeur essaie de mettre la main sur les administrateurs du Finistère et les députés proscrits, promettant

des récompenses aux dénonciateurs, il veut à tout prix Kervélégan, Abgrall et de la Hubaudière, en vain.

Mais c'est dans son pays de Fougères qu'Antoine trouve la mort le 13 mai 1794 : revenant d'Ernée en compagnie de son frère André, qui a quitté l'habit religieux le 4 février précédent, et de leur cousin Chesnot, procureur de la commune de Parcé, ainsi que d'un ami d'Ernée, il fait halte chez une parente qu'il n'a pas vue depuis quelque temps. Celle-ci les retient à manger pendant que sa fille unique, fiancée à un chouan, va l'avertir. Quand ils reprennent leur route, les quatre hommes se retrouvent face à deux cents chouans armés qui les massacrent et les laissent sur place. Les autorités de Fougères, prévenues, viennent relever les corps et dressent le rapport de leur examen, avant de les inhumer.

Le 1^{er} mai, Denis Bérardier est mort à Paris, le 21 le drapeau tricolore est créé, le 24 les vingt-six dignes administrateurs du Finistère sont guillotins à Brest après un jugement inique et l'accusation honteuse d'avoir voulu livrer la Bretagne à l'Angleterre, et le 31 le coup d'état de l'année précédente est célébré comme ayant sauvé la France.

En juillet, Robespierre tombe, la Montagne s'écroule, les suspects sont libérés, les Vendéens sont amnistiés, les Girondins sont réintégrés, les justes sont réhabilités, du moins les survivants, et les terroristes ne sont pas tous punis.

La veuve de la Hubaudière, réclamant la somme qui lui est due par le département et qu'on a refusé de lui payer deux ans

plus tôt, obtient de l'administration le 15 février 1795 cette reconnaissance :

"...considérant que la raison qui avait fait refuser le susdit paiement n'est plus d'aucun poids ; que loin d'être allé grossir le nombre de nos ennemis extérieurs, il est devenu la victime des scélérats qui ont secondé les efforts de nos derniers tyrans, comme il résulte de son acte mortuaire, portant qu'il est tombé sous les coups des brigands ou chouans ;

L'Administration, rapportant le déboutement, en l'état, du 2 pluviôse an II, arrête que la somme de 104 £ due à la veuve La Hubaudière lui sera payée..."

Homme de devoir, de pensée et de raison, fervent républicain, franc-maçon éclairé et entrepreneur progressiste, Antoine de La Hubaudière eut les mêmes torts que les administrateurs du Finistère : leur clairvoyance leur fit deviner avant les autres la dictature que préparait Paris, leur courage leur dicta leur conduite exemplaire, leur légalisme les poussa à suivre des règles de droit quand leurs adversaires ne s'en embarrassaient pas, et à n'agir qu'en concertation avec les autres départements, que la lâcheté rendait aveugles.

Ils voulurent sauver la République naissante et, faute d'avoir été suivis, elle fut tuée dans l'œuf. Ils payèrent de leur vie cette vigilance politique, cet esprit droit et cette utopie de République juste et pure.

Mais comme si cela ne suffisait pas, leur mémoire est maintenant outragée par l'accusation injurieuse de "fédéralisme", quand ils ne rêvaient que de fédération de toutes les forces de la Nation pour ériger une République une et indivisible.

Quelques sources :

Registres paroissiaux de Parcé, Beaucé, Taillis, Rennes et Fougères (35), Locmaria et Quimper (29).

Archives municipales de Quimper :

- Registre de délibérations du Conseil Municipal (1D QUI 003)
- Registre du conseil de surveillance (61 L 1)

Archives départementales du Finistère :

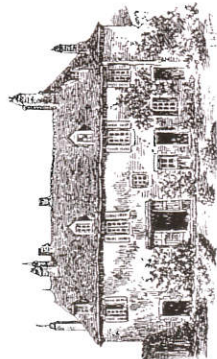
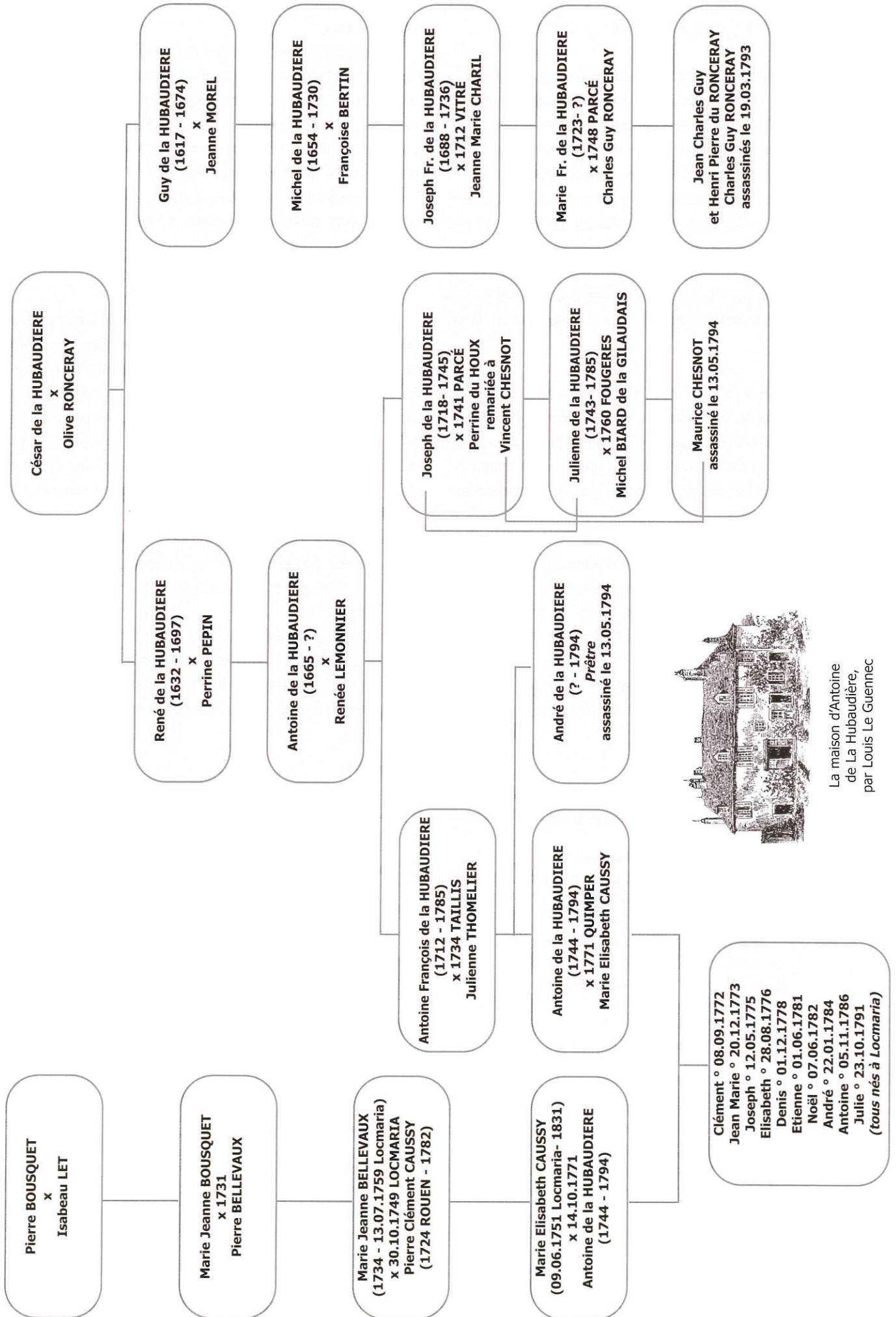
- Loge maçonnique de Brest (40 J 1 et 14)
- Loge maçonnique de Quimper (40 J 51)
- Dossier des administrateurs du Finistère (45 J 42)
- Dossier De la Hubaudière (19 J 11)
- Registres des mutations (31 C 2/44)

Bibliographie :

- Charles Ogé Barbaroux : *Mémoires de Charles Barbaroux*, 1822.
- Duchâtellier : *Histoire de la révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, 1836.
- Prosper Levot : *Biographies bretonnes*, 1857.
- Jean Savina : *Les fédérés du Finistère pour la garde de la Convention*, 1913.
- Gaston Lenôtre : *La proscription des Girondins*, 1927
- Chanoine Saluden, articles sur Bérardier dans *Bulletins diocésains* 1928 et 1929.
- Jean Louis Le Floc'h, articles sur Bérardier dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1980.

Grands remerciements à Jean Miliou Garion, membre du CGF.

Cousinages de la Hubaudière



La maison d'Antoine de La Hubaudière, par Louis Le Guennec

Histoire de famille incomplète : les Lolivier (partie 3)

par Jean-Yves LOLIVIER, CGF n° 11358

J'ai décrit dans la deuxième partie de cet article consacré à mon trisaïeul Guillaume Marie Lolivier et son épouse Marie Jeanne Le Guern, l'installation de leur famille à Saint-Pierre-Quilbignon.

Voyons maintenant la vie de chacun des enfants du couple. Nous sommes en 1891. La famille Lolivier a déménagé de La Maison Blanche et demeure au lieu dit La Belle Vue. Jean François est maçon journalier et travaille avec son père.

Saint-Pierre-Quilbignon est un hameau en plein essor. L'arsenal et la Marine ont entamé de grands travaux dans ce tournant de siècle. Dès le début du vingtième siècle, ces travaux bouleversent les rives de Laninon : le remblaiement de l'estran en vue de l'extension du port militaire, la construction de quais et le percement de deux bassins dits "de Laninon" en face du Stiff. L'endiguement du port militaire jette un trait de granite long de plus de deux kilomètres sur la rade définissant ainsi "la rade abri".

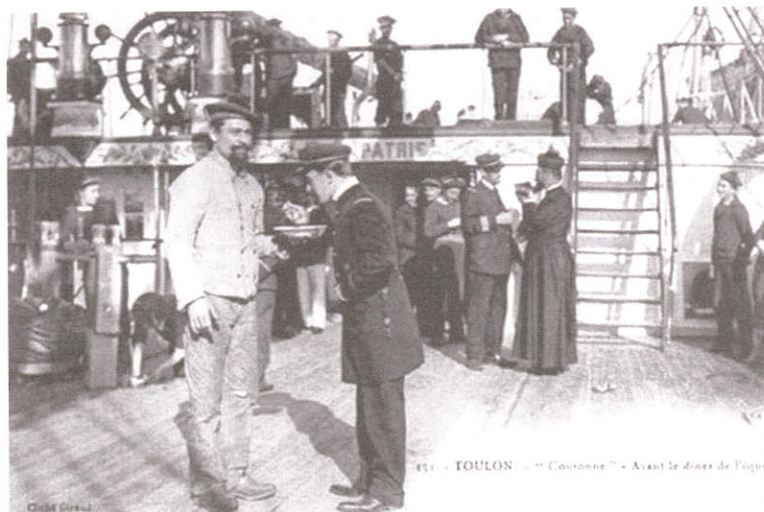
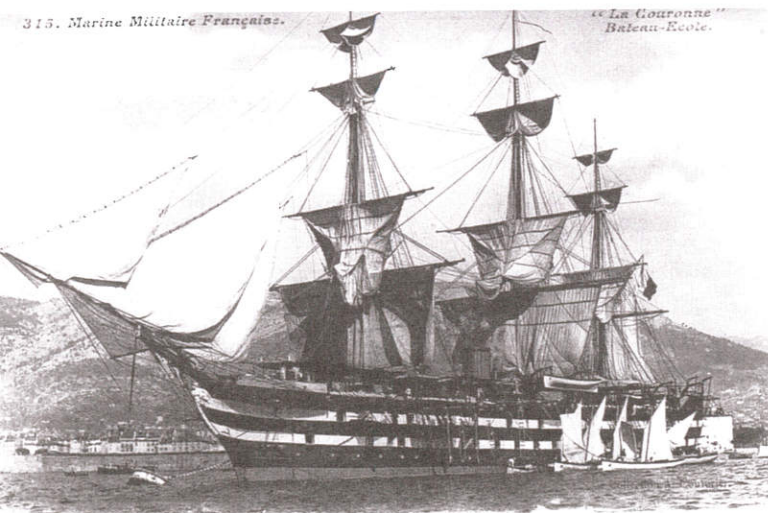
La Marine dispose encore de nombreux bâtiments datant de Napoléon III, sur lesquels Jean François sert pendant cinq années.

Les différents acteurs :

Jean François LOLIVIER

En 1892, Jean François et son frère Prosper Marie sont inscrits maritimes au quartier de Brest. Ils embarquent à la pêche côtière sur le canot *Joseph* pendant quelques mois, d'avril à août 1892, Jean François, dix-neuf ans, en qualité de matelot et Prosper Marie, dix-sept ans, en tant que novice. Le *Joseph* est un canot à voile gréé d'une misaine et armé de lourds avirons. Ils sont trois, parfois quatre, à bord avec le patron. Ils font voile vers les lieux de pêche, en rade, dans le goulet, en baie de Camaret et sur les basses de la mer d'Iroise, le Goëmant, le Lys, ou autres, quand le temps le permet. Ils peuvent chacun ramener la godaille à la maison, tacauds, *glasenn* (dorades) pironneaux, vieilles, bars, lieux, congres, mais aussi crabes mousses de mai, ce qui améliore l'ordinaire.

Ceci n'est qu'une entrée en matière pour Jean François qui signe un engagement de cinq ans dans la Marine le 6 février 1893. Il a vingt ans. Durant la première année, il est apprenti



Le vaisseau *La Couronne*

En haut à gauche :
faisant sécher ses voiles en rade de Toulon

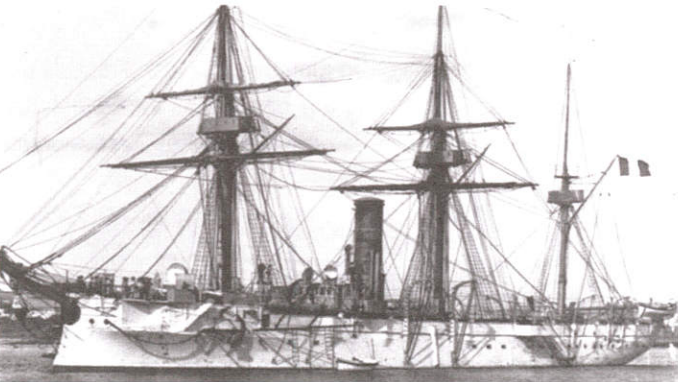
En haut à droite :
un gradé goûte la soupe présentée par un matelot
avant le diner de l'équipage. En arrière plan, un officier
converse avec un curé sous le regard amusé de quelques
matelots.

En bas à gauche :
Exercice au canon et manèment de pièces d'artillerie
sous l'œil d'un second maître.

marin et effectue différents embarquements plus ou moins longs à Brest. Il rejoint l'école de canonage à Toulon en juillet 1893 sur le vaisseau école *Couronne*, qui forme les canoniers et les timoniers. Il en sort matelot breveté le 1^{er} mars 1894. Après huit mois à Toulon et un court embarquement sur le navire hôpital *Vinh Long*, on le trouve à Lorient sur le



En haut :
le navire-hôpital *Vinh Long*
En bas :
le croiseur *Forfait*



croiseur *Forfait*, de novembre 1894 à juillet 1896.

C'est à cette époque que Jean François s'intéresse avec une attention toute particulière à sa voisine de La Belle Vue, Françoise Bodénan, blanchisseuse, mais aussi domestique chez Fanny Longuin, veuve Drouillard.

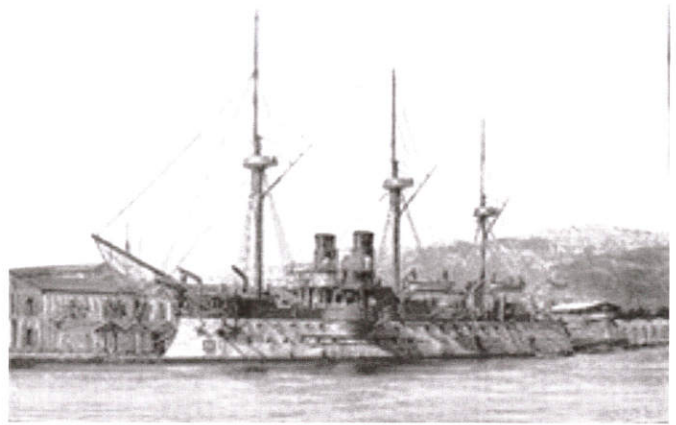
Leur mariage a lieu à Saint-Pierre-Quilbignon le 22 août 1896. Jean François a vingt-quatre ans et Françoise vingt-six.

Il est noté sur l'acte que Marie Jeanne Darré est présente et consentante au mariage, et que Françoise est "sans profession". Les témoins sont : François Guillerm, journalier au port, trente-cinq ans, bienveillant du marié, de Saint-Pierre, Jean Stéphan, journalier au port, vingt-deux ans, cousin de la mariée, de Lambézellec, Alexis Manach, préposé des douanes, quarante-cinq ans, bienveillant de la mariée, de Saint-Pierre et Alfred Morreau, préposé des douanes, trente-sept ans, bienveillant de la mariée, de Saint-Pierre.

Depuis juillet 1896, Jean François est au 2^e dépôt des équipages. Il embarque pour deux ans à Brest sur le navire hydrographique *Amiral Rigault de Genouilly*, de novembre 1896

à novembre 1898.

C'est à son bord que le 22 octobre 1898 il rengage pour trois ans. En novembre 1898, il embarque à Toulon pour onze mois sur le cuirassé d'escadre *Amiral Duperré*.



Le cuirassé *Amiral Duperré*

Il est de retour à Brest le 5 octobre 1899 pour quelques mois au 2^e dépôt des équipages. C'est sans doute en cette fin d'année 1899 que fut conçu mon grand-père, qui naît le 25 août 1900 à La Belle Vue.

Après un court embarquement sur le *Sémiramis* en janvier 1900, il est congédié de la marine le 6 février 1900. Il redevient maçon pour une année et demie environ.

Jean François devient marin vétérans ; il est rétabli dans la marine le 10 juillet 1901 pour trois ans, sous le matricule 69830. Il intègre les "Mouvements du port" de l'arsenal (actuellement Direction du Port), comme matelot, le 7 octobre 1901.

Les "Mouvements du port" se définissent comme un corps sédentaire de la Marine à effectif constant dans chaque grade. L'avancement y est lent, car dépendant d'un départ à la retraite dans la spécialité et le grade considérés. Il y a essentiellement deux spécialités chez les vétérans : les hommes du pont et ceux de la machine (les manœuvriers ou "boscos" et les mécaniciens).

Il reste matelot pendant cinq ans. C'est à cette époque que Jean François, Françoise et leur jeune fils Guillaume quittent La Belle Vue pour s'installer non loin de là, au Douric Mad, littéralement la bonne (mad) petite eau (douric) en breton. J'ai le souvenir que mon grand-père m'amena un jour à la carrière du Douric Mad. On y accédait par la route de la corniche, quelques deux cents mètres après le lieu-dit la Grande Rivière.

Cette carrière était bordée de hautes falaises de schiste à l'aplomb de la plaine de Mesdoun, au fond de laquelle se trouvait effectivement une petite mare d'eau claire où poussaient iris sauvages, joncs et roseaux. Voici une information intéressante concernant cette source :

"Pour satisfaire aux besoins en eau de la Marine Royale (La Royale) l'intendant Desclouzeaux fit, en 1690, faire des recherches d'eau potable. On capta, tout d'abord, trois sources dans la vallée qui descend de Saint-Pierre vers la rade : celle

N° 2629.
Vétérane

Inscrit définitivement sur sa demande en conformité de l'article 11 de la loi du 23 décembre 1896.
 Le 10 juillet 1901
 Lolivier
 Provient du 2^e Dépôt n° 64. 830^e le 10 juillet 1901.

GRADES

App' d'él' 8^e mai 1893
 de 3^e et le 26 mai 1893
 Matelot de 2^e et le 26 mai 1893
 de 1^{er} et le 26 mai 1893
 Quartier de 2^e et le
 maître de 1^{er} et le
 Second de 2^e et le 1^{er} mars 1894
 maître de 1^{er} et le
 Maître le
 Premier de 2^e et le
 maître de 1^{er} et le

SPÉCIALITÉS PROFESSIONNELLES

Canonier B^{te}
 1^{er} Mars 1894

Réformé n° le
 par décision du
 pour cause de

Lolivier

Jean François Marie
 Né le 6 juin 1872 à Quercy-lez-Quimper
 département de la Finistère fils de Guillaume et Marie
 et de Marie Jeanne

Le Quercy
 taille d'un mètre 70 millimètres, cheveux noirs
 front découvert, sourcils noirs, yeux vifs
 nez droit, bouche moyenne, menton court
 visage ovalaire.

Marques particulières
 Demeure aux 4 lampes, St-Vincent-Quilligou
 Délégué à
 Marié à Françoise Bodéan, le 22
 août 1896.
 Enfants :
 Frères inscrits :

SERVICE MILITAIRE.

Classe de 1892 N° 2380 de la matricule du recrutement.
 N° 71 de tirage au sort dans le canton de Brest
 du Finistère

En sursis de levée le
 Date initiale du service. Ajourné le
 Congé le 6 février 1893.

En possession d'une dispense par application de l'article de la loi du 23 décembre 1896.
 comme
 Congédié le
 Rappelé à l'activité le

CATÉGORIES DE MOBILISATION.

A.	B.	C.	D.	E.	F.	G.	H.
jusqu'à	jusqu'à	jusqu'à	jusqu'à	jusqu'à	jusqu'à	jusqu'à	jusqu'à

A reçu un fascicule de mobilisation, le
 Non disponible du
 En qualité de
 Déclaré impropre au service à la mer, mais (6)
 reconnu utilisable dans un service à terre
 Dû à la Caisse des gens de mer. (7)
 le
 par décision du
 pour cause de
 Affectation :
 A accompli les périodes d'exercices la 1^{re} à du au
 la 2^e à du au

DÉSIGNATION DES CORPS. ESPÈCES et noms des bâtiments.	PORTS ET NUMÉROS d'armement.	DESTINATION.	FORCE DE LA MACHINE.	LIEUX D'EMBARQUEMENT.	FONCTIONS À BORD.	DATES D'ENTRÉE au corps ou d'embarque- ment.	DATES DE SORTIE du corps ou de démbarquement.	LIEUX de DÉBARQUEMENT.	PORTS ET NUMÉROS de démbarquement.	SERVICES à L'ÉTAT. Mois. Jours.	NAVIGATION						
											AU LONG COURS ou CASOTAGE et aux grandes pêches.		AU COURT ou JOURNÉE et à la petite pêche.		AUX PÊCHES de la loi du 23 décembre 1896.		
2 ^e Dépôt	Brest	Etat			App' d'él'	6 fév. 1893	23 jan. 1893	Congé pour cause à Brest le 6 février 1893.		17							
Friedland	in	in			in	23 jan. 1893	22 mars 1893			29							
Colbert	Caen				in	22 mars 1893	1 ^{er} avril 1893			9							
Cricquet	in				in	1 ^{er} avril 1893	1 ^{er} juillet 1893			3							
Couronne	in				in	1 ^{er} juillet 1893	1 ^{er} mars 1894			8							
2 ^e Dépôt	in				Matelot	1 ^{er} mars 1894	1 ^{er} août 1894			7							
Wendland	in				in	1 ^{er} août 1894	11 août 1894			1	10						
Forfait	Lorient				in	11 août 1894	1 ^{er} juillet 1896			20	6						
2 ^e Dépôt	Brest				in	1 ^{er} juillet 1896	3 août 1896			3	16						
A. Biquet de Penmoulin	in				in	3 août 1896	11 août 1898	Congé pour cause le 22 août 1896 à Brest.		24	8						
2 ^e Dépôt	in				in	11 août 1898	20 août 1898			9							
Amiral Duperré	Caen				in	20 août 1898	5 août 1899			10	15						
2 ^e Dépôt	Brest				in	5 août 1899	25 jan. 1900			3	23						
Commissaire	in				in	25 jan. 1900	6 fév. 1901	Congé pour cause à Brest le 10 juillet 1901.		12	8						
2 ^e Dépôt	in				in	6 fév. 1901	1 ^{er} oct. 1901			20							
2 ^e Dépôt	in				in	1 ^{er} oct. 1901	1 ^{er} mai 1902			17							
2 ^e Dépôt	in				in	1 ^{er} mai 1902	3 juin 1902			3	9						

Recevé à l'Hôpital Maritime de Brest le 3 juin 1912 des suites de typhus (Congé pour cause de maladie).

Etat Signalétique des Services
 Registre matriculaire de la marine à Brest
 (Source : Service Historique de la Marine).
 Jean François LOLIVIER (1872 - 1912)



Photo de la famille de Jean François Lolivier, prise en 1912 à Brest.

Au premier plan, de gauche à droite :

Alphonse, Gaston sur la chaise, Louis et Prosper.

Au second Plan :

Jean François Lolivier, son épouse Françoise Bodenan portant la coiffe de Lambazellec, et l'aîné des fils, Guillaume, mon grand père.

Il décède peu après, le 3 juin 1912 à l'hôpital maritime, rue Lannouron, des suites d'une péritonite, quelques jours avant son quarantième anniversaire. Coup dur pour Françoise qui se retrouve veuve avec cinq garçons, dont l'aîné, Guillaume, a douze ans et le cadet, Gaston, trois ans.

Coup dur aussi pour Guillaume et Marie Jeanne, les parents qui voient ainsi disparaître un quatrième garçon.

Le registre matricule de Jean François au Service Historique de la Marine à Brest indique comme cause du décès "syncope cardiaque".

Prosper Marie LOLIVIER

Bien qu'ayant partagé avec son frère Jean François une saison de pêche sur le *Joseph* à l'été 1893 en tant que novice, Prosper Marie s'oriente, non pas vers la Marine, mais vers l'arsenal où il travaille comme journalier.

Le 28 septembre 1901, il épouse, à Brest-St-Pierre, Désirée Françoise Diverres, native de Laninon, fille de Paul, marin vétérinaire, et de Marie Françoise Perrot, blanchisseuse de Laninon. Il a vingt-sept ans et elle dix-huit.

Le jeune couple s'installe à Laninon au 39 bis où naissent :

- Guillaume Marie, le 12 mai 1902,
- François Gabriel Désiré, le 27 janvier 1904,
- Yvonne Jeanne Marie, le 27 octobre 1906,
- Prosper Charles, le 7 juin 1908,
- Pierre Emile, le 23 février 1910.

Si le mariage de Jean François Lolivier et Françoise Bodenan ne dure que quinze ans, celui de Prosper et de Désirée guère plus, puisque Désirée décède le 5 décembre 1915 à son domicile, à l'âge de trente-deux ans.

Durant leur période de vie commune, ils déplorent la mort de leur dernier-né, Pierre Emile, le 23 août 1911 des suites d'une entérite à l'âge de dix-huit mois.

Quelque temps après le décès de son épouse, Prosper Marie contracte une funeste tuberculose pulmonaire et s'éteint le 12 février 1917 à son domicile, 39 bis Laninon. Il a quarante-deux ans. Son père Guillaume Marie, âgé de soixante-huit ans, et son frère cadet, Pierre Marie, âgé de quarante ans, marin vétérinaire, font la déclaration du décès en mairie. L'acte précise que Guillaume Marie est maçon, ce qui laisse à penser qu'à soixante-huit ans le patriarche travaille toujours. Les systèmes de retraite n'existant pas à l'époque, il est courant que l'on travaille aussi longtemps que la santé et la forme physique de chacun le permettent. Prosper décède au même âge que son frère Jean François, à quarante-deux ans.

de Douric-Mad, du Pont-Houarné, celle de Sainte-Brigitte. Une quatrième vint s'y ajouter peu de temps après et l'endroit où aboutit la canalisation prit le nom d'aiguade des Quatre Fontaines, puis des Quatre Pompes, nom que l'on trouve pour la première fois dans les registres des naissances de Saint-Pierre en novembre 1719. En 1877, on y implanta une usine métallurgique, disparue depuis".

Cette carrière n'existe plus aujourd'hui. La Marine a érigé à cet endroit le centre d'entraînement et d'instructions des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) Rolland Morillot.

Le 31 octobre 1901 naît au Douric Mad leur deuxième enfant, un garçon prénommé Prosper Jean.

Trois autres garçons viennent agrandir la fratrie :

- Louis Marie, né le 28 avril 1903 au 1 bis Venelle de Kerangoff,
- Alphonse Prosper, né le 19 décembre 1905 au Douric Mad,
- Gaston Georges, né le 8 octobre 1908 au Stiff.

Jean François est promu quartier-maître le 10 janvier 1905 et second maître sept ans plus tard, le 3 janvier 1912.

73. St-PIERRE-QUILBIGNON. - Plaine de Kerangoff



Pierre Marie L' OLIVIER

Pierre Marie est le quatrième garçon de Guillaume et de Marie Jeanne. Il est né à Callac en juillet 1876. Guillaume a probablement du travail dans cette commune ou dans la région limitrophe et il n'est pas absurde de penser que l'épouse Marie Jeanne et les deux garçons, Jean François, quatre ans, et Prosper Marie, deux ans, ont suivi leur maçon de mari et de père dans cette commune.

Pierre Marie n'a que six ou sept ans quand la famille Lolivier s'installe à Saint-Pierre-Quilbignon. Suivra t-il les traces de son père sur le "chemin de maçonnerie" pour apprendre le métier de maçon ? C'est ce que démontrent certains documents de l'état civil. Quoiqu'il en soit, sans doute encouragé par son frère aîné, Jean François, déjà dans la Marine, il s'engage à son tour pour cinq ans le 3 octobre 1896. Il a vingt ans.

On ne lui trouve aucune mention de spécialité dans les archives consultées au Service Historique de la Marine à Brest. Son engagement est plutôt sédentaire car il reste à Brest. Après deux mois au 2^e dépôt des équipages, il embarque sur le navire de l'école navale *Le Borda*, du 16 décembre 1896 au 24 janvier 1901.

Mis en congé illimité par la Marine, il reprend le métier de maçon jusqu'à son entrée à la Direction du Port, le 11 juin 1904, comme matelot. Voilà donc le deuxième marin vétérinaire de la famille. Il est promu quartier-maître le 12 janvier 1912 et second maître le 7 octobre 1924.

Depuis qu'il est "matelot bordache", Pierre fréquente Marie Clémentine Aballain, qui n'est autre que la cousine germaine

de sa belle-sœur Françoise Bodénan. Rencontre inopinée dans la famille ou présentation par un *baz valan* (un marieur) ?

Marie Clémentine est la fille de Marie Jacqueline Darré, sœur de Marie Jeanne. Elle naît à Kermerrien en Saint-Pierre-Quilbignon le 11 avril 1878 où son père est cultivateur.

Deux mois avant de débarquer du *Borda*, Pierre Marie l'épouse à Recouvrance le 16 février 1901. L'acte de mariage indique que Jean François Lolivier, son frère aîné, est témoin du contractant et qu'il fait profession de maçon (il a été congédié de la Marine dix jours avant, le 6 février 1901, et n'a pas encore intégré les Mouvements du Port). Le jeune couple s'installe sur la plaine de Kerangoff, au numéro 48. C'est là que naît leur premier fils, François Marie, le 2 août 1902.

Nous sommes en 1904. Pierre a laissé la truelle pour entrer comme matelot vétérinaire à la Direction du Port en juin. Le 24 octobre 1904, Clémentine met au monde un enfant sans vie et



505 — " Le Borda " École Navale.

A. Bignon? <-s

décède deux jours plus tard de la variole.

Pierre refait sa vie. Il fait la connaissance d'une jeune femme de la presqu'île de Crozon, Célestine Douguedroit, de six ans sa cadette. Le père de Célestine, Alain, est forgeron à l'Île Longue, au village de Kernaleguen. Célestine est le cinquième enfant d'une fratrie de quatorze (huit filles et six garçons).

Ils se marient le 1^{er} juillet 1905 à Crozon et vont habiter Recouvrance, 8 rue du Parc. Pierre est à la Direction du Port depuis un peu plus d'un an, Célestine n'exerce aucune profession. Les années s'écourent paisiblement à Recouvrance.

Le 7 juillet 1926, Pierre, second maître manoeuvrier est décoré de la médaille militaire. Au tout début de l'été de 1927, le 23 juin, Célestine décède. Pierre est veuf pour la seconde fois. Il se remarie, le 21 mars 1928 à Recouvrance avec sa belle-sœur Joséphine Douguedroit, veuve d'Auguste Poudoulec, de Crozon. Pierre a cinquante-et-un ans, Joséphine trente-cinq ans. Un contrat de mariage est établi et enregistré chez Maître Barué, notaire à Brest. Ils demeurent à Recouvrance, au 26 rue Lapérouse, jusqu'à leur retraite, que Pierre prend le 5 mai 1931. Ils s'installent à l'Île Longue sur la presqu'île de Crozon. Ils y vivent jusqu'au décès de Pierre, le 7 août 1953. Joséphine décède quelques années plus tard, le 4 octobre 1961 à Crozon.

Mes deux grands-pères Guillaume et Yves, également marins vétérans, ou "corsaires de la Penfeld" comme ils

aimaient s'appeler, avaient connu et côtoyé quelques années Pierre L'Olivier à la Direction du Port. Ils m'ont rapporté qu'il était surnommé "Pierre à l'huile" du fait de son crâne chauve.

Jeanne Marie LOLIVIER

J'ai peu d'information concernant Jeanne Marie. On trouve dans les archives de l'état civil de Saint-Pierre qu'elle épouse à vingt-six ans, le 2 septembre 1905, Alexandre Nadeau, journaliste (né le 27 mars 1866 au lieu-dit La Motte à Marennes, Charente-Maritime, fils de Jean, saulnier, et de Marie Joséphine Popinaud).

Ils quittent Saint-Pierre-Quilbignon après leur mariage pour aller vivre à Marennes. C'est dans cette commune, à la Boirie, que décède Jeanne Marie, le 21 février 1960.

Yves Marie LOLIVIER

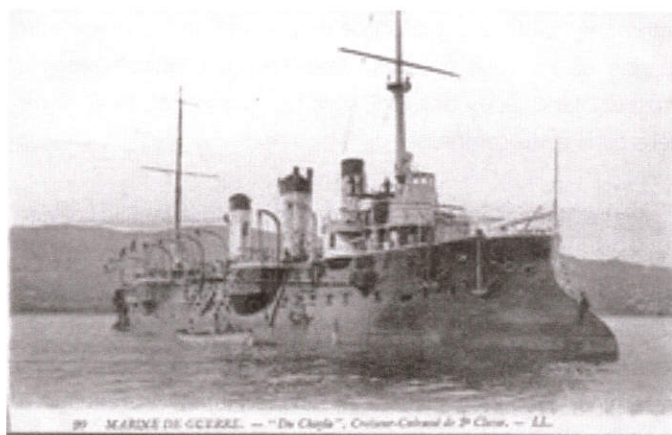
Yves est le dernier enfant à naître à Guerlesquin en octobre 1880. Son père est absent le jour de sa naissance.

Après une scolarité à l'école primaire à Saint-Pierre, il devient journalier maçon.

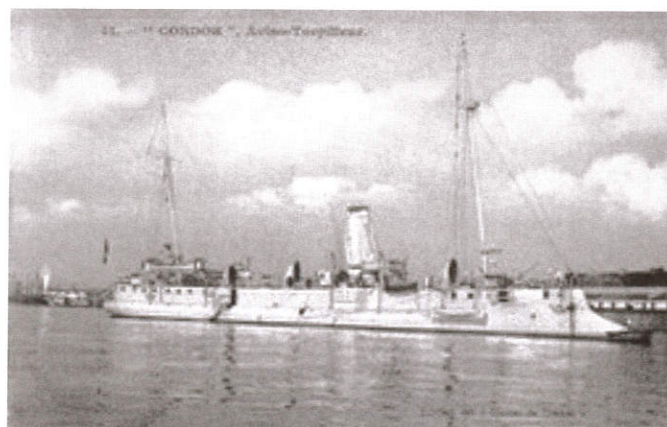
A l'âge de vingt ans, le 3 octobre 1900, il s'engage dans la Marine. A cette époque, ses frères Jean François et Pierre sont matelots, respectivement à la Direction du Port et sur le *Borda*.



Le cuirassé *Courbet* (1882-1909) à Toulon



Le croiseur-cuirassé *Du Chayla* (1897-1921)



Le *Condor* (1885-1907)



Le *Redoutable* (1876-1910) au port de Brest en 1882

Au 1er juin 1901 il est matelot fusilier. Il fait de courts embarquements à Brest et à Toulon parmi lesquels on peut citer notamment :

- Le cuirassé *Courbet* à Brest, de juin à octobre 1901.
- Le croiseur *Du Chayla* à Toulon, de janvier à octobre 1902.
- Le *Condor* à Toulon, de novembre 1902 à février 1903.
- *L'Amiral Duperré* à Brest, d'octobre 1903 à février 1904, navire sur lequel fut également embarqué son frère Jean François cinq ans plus tôt.
- *Le Redoutable*, de février 1904 à janvier 1905.
- *Le D'Assas*, de janvier 1905 à août 1905.

Au début de son engagement, il se met en ménage avec Brigitte Houron, une jeune femme native de Lanmérin dans les Côtes-du-Nord. Ils habitent à Recouvrance, au numéro 7 rue La Fontaine. De cette union naît leur fille, Anne Yvonne Marie, le 9 avril 1901.

A la fin de son engagement, Yves et Brigitte se marient à Recouvrance, le 6 août 1906. Ils légitiment leur fille ce même jour à la mairie. Yves reprend son métier de maçon.

Deux autres filles suivent. Jeanne Marie naît rue La Fontaine le 14 mai 1907, et Yvette le 31 décembre 1915 au numéro 9 de la rue Neuve. Il y a une inconnue à lever sur la naissance d'Yvette Lolivier. En effet l'acte de naissance indique très clairement qu'Yvette est la première jumelle mais il n'existe aucune trace dans les registres d'état civil de la naissance d'une deuxième jumelle.

Dès 1914, Yves suit une formation d'ouvrier aux travaux hydrauliques (Travaux Maritimes actuels) dans le bâtiment de l'ancienne école des mécaniciens, rue de la mairie à Brest (*voir photo page suivante*). Pour une raison inconnue, il y décède le samedi 29 mai 1915 à l'âge de trente-quatre ans.



L'ancienne Ecole des Mécaniciens

Anne Yvonne épouse Jean Marie Victor Alenet à Tréguier, le 7 novembre 1924, et décède dans cette ville le 2 juin 1974.

Son épouse Brigitte et mère d'Anne Yvonne décède au 9 rue Neuve seize ans plus tard, le 11 juin 1931, à l'âge de quarante-neuf ans.

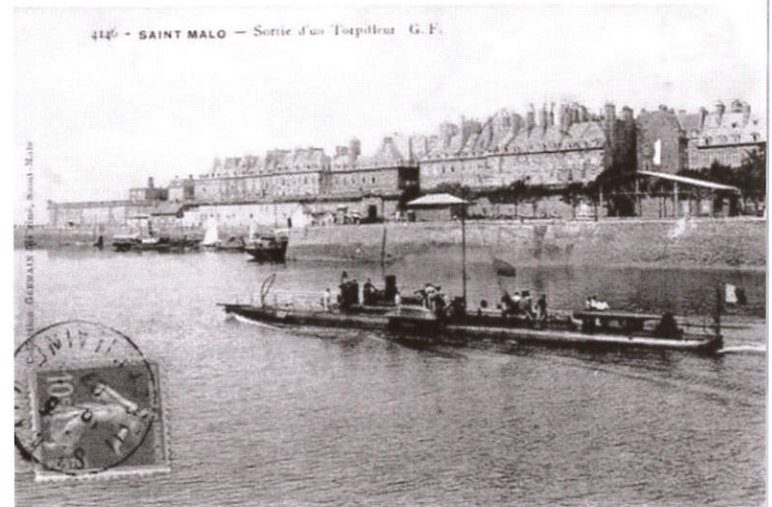
Françoise Charlotte LOLIVIER

Françoise Charlotte est la seconde fille de Guillaume et Marie Jeanne. La première de la lignée quilbignonnaise, elle naît à la Maison Blanche le 5 février 1883.

Elle fait connaissance d'un matelot torpilleur, Augustin Frémion, natif de Brest, divorcé de Jeanne Porhel depuis août 1903, qu'elle épouse le 21 février 1904 à Saint-Pierre-Quilbignon. Leur fille Jeanne Augustine naît le 9 novembre 1904 à Laninon, n° 67.

Le mariage tourne court suite à la disparition accidentelle en mer d'Augustin dans les circonstances suivantes :

Quartier-maître de deuxième classe torpilleur, alors affecté à la Défense de Corse depuis le 18 novembre 1904, il est embarqué sur le torpilleur 179 de la deuxième flotte de Méditerranée. Au large du Cap Corse le 2 juin 1906, il tombe à la mer et se noie sans avoir pu être secouru.



Un torpilleur sortant du port de Saint-Malo

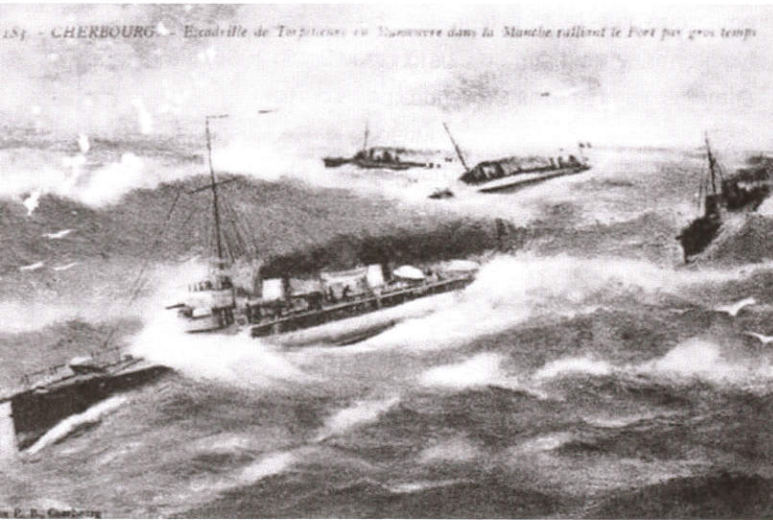
Voici une transcription du jugement rendu par le tribunal de Brest en 1907 attestant de son décès :

L' an mil neuf cent sept, le cinq juin, le Tribunal Civil de Brest (Finistère) vu la requête qui précède et les pièces à l'appui- Oui Monsieur Chardon, juge commissaire en son rapport, le ministère public en ses conclusions, après en avoir délibéré suivant la loi- Attendu qu' il résulte des documents du dossier que le Sieur Frémion Augustin François Marie est tombé accidentellement à la mer le deux juin mil neuf cent six dans les parages du Cap Corse alors qu' il était embarqué sur un des torpilleurs de la deuxième flotte de Méditerranée, que Frémion quoique sachant nager étant donné l'état de la mer fut roulé par les lames et coula à trente mètres environ du bord sans qu' il eut été possible de lui porter secours. Que le torpilleur est resté un quart d'heure sur le lieu du sinistre sans rien apercevoir. Que cet accident s'étant produit à la distance d'environ deux milles de la côte, il est impossible que Frémion ait pu regagner la côte au milieu d'une mer démontée. Qu'il n'a d'ailleurs pas reparu depuis à son domicile. Par ces motifs,

déclare constant le décédé Frémion Augustin François Marie, né à Brest le vingt huit décembre mil huit cent soixante dix huit de Gustave et Apéré Marie Jeanne Victorine Quartier Maitre Torpilleur domicilié à La Ninon.

Cette fortune de mer n'est malheureusement pas un accident isolé. Ils sont nombreux à bord des torpilleurs numérotés, que l'on dit mal dessinés. Le 1^{er} mars 1889, le n° 102 chavire et coule à cause d'une houle de l'arrière provoquant la mort par noyade de six hommes d'équipage. Le 21 août de la même année le n° 110 disparaît corps et biens dans un grain.

Quand on regarde la photo suivante, on peut se dire que ces navires font plus penser aux sous-marins qu'aux navires de surface et que la protection de l'équipage sur le pont à la mer laisse à désirer.



Escadrille de torpilleurs en manoeuvre dans la Manche ralliant le port par gros temps.

Françoise Charlotte, jeune veuve, épouse en secondes noces à Saint-Pierre-Quilbignon le samedi 21 mars 1908, François Saliou, matelot fusilier sur le croiseur cuirassé *Léon Gambetta*. Ils ont deux garçons : Guillaume Jean, né le 17 octobre 1911 à Saint-Pierre-Quilbignon, et Yves, né en 1916.

François quitte la marine pour s'engager au 43^e RIC. Il est mobilisé avec son régiment dès 1914.

A la fin de la guerre, il est caporal. Le 43^e régiment d'infanterie coloniale reçoit la croix de la Légion d'honneur le 5 juillet 1919. Le régiment est dissous la même année.

La famille s'installe à Marennes en Charente-Maritime, lieu de garnison du 3^e RIC, nouveau régiment du caporal de l'infanterie coloniale Saliou. Cette mutation rapproche les deux sœurs Françoise et Jeanne. Françoise Charlotte y occupe un emploi de concierge. Sa fille Jeanne Augustine est domestique à Paris et habite le quartier de Montparnasse, rue du

Départ, non loin de la gare. Elle épouse en 1927 un Sarthois, Cécilien Margerie, employé des chemins de fers.

La famille Saliou habite rue Georges Clemenceau à Marennes. François y décède en 1948, Françoise Charlotte, dix années plus tard le 10 août 1958 à l'hôpital de Saintes, rue du Capitole, âgée de soixante-quinze ans.

Marie Gabrielle LOLIVIER

La seule fille qui n'épousera pas un matelot ou un ouvrier de l'arsenal est Marie Gabrielle, puisque le 4 février 1909 elle convole en justes noces avec Yves Guillaume Riou, soldat du 2^e RIC, caserné à Brest rue Fautras.

Les deux beaux-frères Yves Guillaume Riou et François Saliou, tous les deux dans les troupes coloniales, participent au premier conflit mondial.

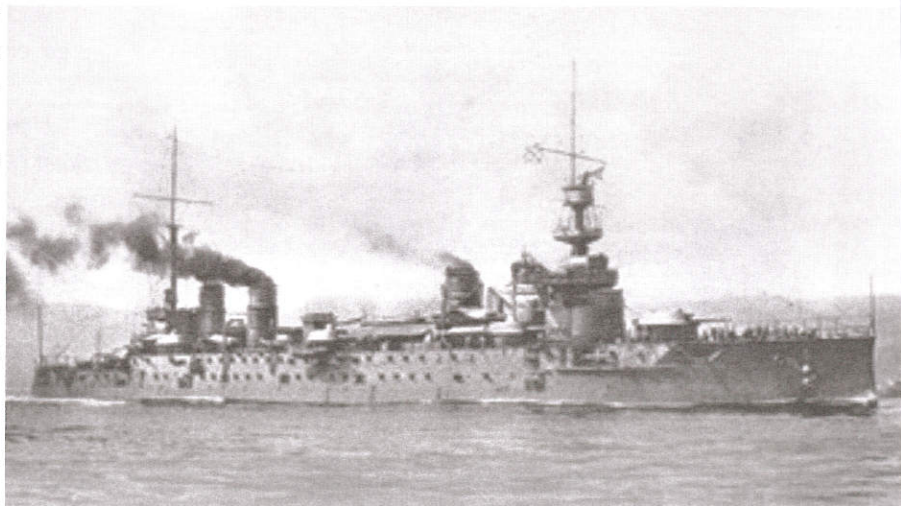
Les journaux de leurs régiments respectifs le 2^e RIC et le 43^e RIC sont consultables sur le site www.chtimiste.com

Corentin Marie LOLIVIER

Le 26 février 1887 naît à La Maison Blanche le sixième fils de Guillaume Marie et Marie Jeanne. Il décède le 16 juin de la même année. En émargement de l'acte de naissance, on lit "*décédé de maladie inconnue*".

Guillaume Marie LOLIVIER

Le 29 Juin 1890, le septième garçon voit le jour. Lui aussi décèdera très jeune, le 3 octobre 1891 âgé de quinze mois.



Le croiseur-cuirassé Léon-Gambetta

Lancé à Brest en 1901, il participe en 1914-1915 au blocus de la marine austro-hongroise dans la Mer Adriatique. Torpillé et coulé le 27 avril 1915 dans le détroit d'Otrante par le sous-marin autrichien U-5 sous les ordres du capitaine Georg von Trapp (dont l'histoire a été romancée dans le film *La Mélodie du bonheur*). Il y eut 684 morts (dont 92 Finistériens) parmi les 821 officiers et hommes d'équipage.



marins, pouvant en contenir 3 200, situé sur un point élevé, il domine le port à l'est". [...] "La caserne de Recouvrance peut loger 6 000 hommes et le plus souvent ce chiffre est atteint", écrit le journal *Le Matin* en 1890. En 1890 Adolphe Joanne écrit qu'à Brest "qui est la vraie ville, on ne parle guère que le français ; à Recouvrance, le faubourg de la rive droite, il y a beaucoup de familles qui, entre elles, ne se servent que du breton".

André Chevillon fait en 1924 cette sévère description de Recouvrance :

"Montez la grande rue de Recouvrance, encore entre des bars, des estaminets, car là, comme à Saint-Marc, comme dans la noire Kérinou, deux maisons sur trois présentent un débit ; quelles maisons, quels débits, où jamais personne n'a fait l'effort d'orner, laver, entretenir, dont toute la matière, irrémédiablement flétrie par les crachons et les fumées de cent hivers, s'est imprégnée, pénétrée de moisissures et de vieux relents humains ! Là s'étiolo un peuple (souvent une famille par chambre, par taudis). Pour langue, un français qui rappelle trop souvent que Brest eut son bagne, mais l'accent breton, l'accent de Recouvrance scande fortement cet argot."

Yves Marie LOLIVIER

(fils de Mathurin et de Jeanne LE FUR)

Yves Marie est le cousin germain de Jean Marie Lolivier, père de Guillaume Marie, le maçon. Il demeure rue Neuve des Sept Saints à Recouvrance.

Sa fiche signalétique (SHD 2P3 144/765), relevée au SHM de Brest indique :

Taille : 1.60m Cheveux : Noirs Front : Haut
 Sourcils : Noirs Yeux : Roux Nez : Gros
 Bouche : Grosse Menton : Rond Visage: Ovale
 Signe particulier : Marqué de la petite vérole.

Recouvrance, quartier insalubre

Nos personnages habitaient à Recouvrance.

Voici ce qu'Albert Clouard écrivait en 1892 :

"Nous traversons ensuite le faubourg de Recouvrance, aux rues disloquées, abruptes, dévalant en pente et hachées d'escaliers. Les maisons sombres, mal bâties, aux fenêtres aveuglées de monceaux de journaux collés, aux volets démantibulés et branlants dont la peinture s'écaille et se boursoufle d'ampoules, aux murs marbrés par les eaux des gouttières disjointes et pendantes, d'ignobles jaspures pareilles aux émaux coulant de certaines poteries, ont un air navrant de misère et de malpropreté. Sur les trottoirs étroits, des femmes en hailons lavent leurs pauvres guenilles, d'autres versent leurs eaux sales dans les ruisseaux, véritable sentine à ciel ouvert où des gosses crasseux, vautrés, se battent à coups de trognons de pommes."

Camille Dreyfus note en 1885 que Recouvrance est une ville "toute différente de Brest par ses mœurs plus bretonnes et moins cosmopolites. Les rues y sont plus étroites, plus abruptes ; les maisons plus vieilles (il en est du temps de Louis XIV) y sont de médiocre apparence. On remarque un immense bâtiment qu'on appelle la Cayenne, c'est la caserne des



Recouvrance :
la Rue Haute des Sept-Saints au début du XX^e siècle

En 1926, Pierre Mac Orlan fait une description analogue, quoique moins sévère :



Recouvrance : la rue Armorique vers 1920

"Recouvrance se lève au son du clairon et s'endort de même. À Pontaniou, prison de la marine, le mystère se cache derrière de hauts murs. Là, des hommes punis, débarqués à

terre, dorment sur un bat-flanc. Dominé par la Cayenne, caserne des fusiliers marins, se dresse le bourg de Recouvrance, tout en montées et en descentes, protégé par ses fortifications verdoyantes où paissent d'aimables brebis. Pour suivre les remparts et les jolis horizons d'arbres qu'ils découvrent, il ne faut pas suivre les rails du tramway de Saint-Pierre-Quilbignon. À droite et à gauche s'ouvrent des rues de bon accueil, toutes anciennes et pauvrettes. À gauche, c'est la rue de la Fontaine, avec son paysage de toits d'une fantaisie charmante. À droite, en montant vers le dépôt des Équipages de la Flotte, ce sont des rues aux maisons ravalées dont toutes ouvrent sur la chaussée une porte de cabaret. Tous ces cabarets se succèdent en bon ordre et marquent de stations agréables le chemin du pauvre matelot qui rentre à la Cayenne. C'est le Bar des Paimpolais" le Café des Côtes-du-Nord, le Bar des Pont-l'Abbistes ; À la descente des Bretons voisine avec L'Île d'Ouessant. Ces petits cafés sont en général fréquentés par des matelots du pays dont ils affichent le nom. Un pont un peu trop haut, à mon avis, relie Brest à Recouvrance. La querelle des gamins de Recouvrance et de Brest semble aujourd'hui apaisée. On ne se bagarre plus sur le pont tournant dès que les deux moitiés se sont rejointes. Mais, tout de même, un homme de Recouvrance n'est pas un homme de Brest."

Erwan Marec écrit en 1923 que "dans la légendaire rue du Moulin (l'actuelle rue Quartier-Maître Bondon), chaque "pays" de Bretagne a comme ambassade un "débit de boisson" ("Ici on retaille les effets des marins") avec une payse en coiffe en guise d'ambadrice."

Jean-Yves LOLIVIER,



Ascendance de Jean Yves LOLIVIER , 1

Génération I

1 **LOLIVIER** Jean Yves ° 21/06/1953 BREST
Logisticien

Génération II

2 **LOLIVIER** René Pierre ° 22/01/1929 ST-PIERRE-QUILB.
Charpentier tolier

3 **LE LANN** Jeanine Marie Pierre ° 16/04/1932 BREST x 26/01/1952 BREST

Génération III

4 **LOLIVIER** Guillaume Jean François ° 25/08/1900 ST-PIERRE-QUILB. + 04/02/1972 BREST
Marin à la direction du port

5 **CAMPION** Rosalie Alexandrine ° 19/02/1904 ST-PIERRE-QUILB. x 13/11/1926 ST-PIERRE-QUILB. + 15/01/1994 PLOUGONVEN

6 **LELANN** Yves ° 22/03/1900 BREST Recouvrance + 12/01/1985 BREST
Marin à la direction du port, Médaillé militaire

7 **HERROU** Louise Marie ° 01/12/1904 ROSCANVEL x 08/03/1925 ROSCANVEL + 06/10/2000 PLOUZANÉ

Génération IV

8 **LOLIVIER** Jean Francois Marie ° 06/06/1872 GUERLESQUIN + 03/06/1912 BREST
Marin à la direction du port

9 **BODENAN** Françoise Marie ° 11/03/1870 BREST x 22/08/1896 ST-PIERRE-QUILB. + 31/10/1947 BREST

10 **CAMPION** Pierre Marie ° 05/09/1866 BREST + 01/04/1908 ST-PIERRE-QUILB.
Cultivateur

11 **GOURMELON** Jeanne Philomène ° 21/08/1866 BREST x 01/09/1895 ST-PIERRE-QUILB. + 22/01/1935 ST-PIERRE-QUILB.
Cultivatrice

12 **LELANN** Louis ° 11/03/1870 ROSCANVEL + 11/10/1931 BREST Recouvrance
Agent technique de la marine

13 **LE LANN** Aline Marie ° 23/12/1872 ROSCANVEL x 29/01/1898 ROSCANVEL + 19/05/1944 QUIMPER

14 **HERROU** Auguste ° 13/08/1860 CROZON + 14/11/1934 BREST
Marin au bornage

15 **LE MOAL** Marie ° 15/06/1865 PLOMODIERN x 19/11/1888 ROSCANVEL + 04/11/1927 ROSCANVEL
Cultivatrice

Génération V

16 **L' OLIVIER** Guillaume Marie ° 14/05/1848 GUERLESQUIN + 10/10/1918 ST-PIERRE-QUILB.
Maçon, Journalier

17 **LE GUERN** Marie Jeanne ° 16/08/1845 LOGUIVY-PLOUGRAS (22) x 01/06/1869 GUERLESQUIN + 15/01/1923 ST-PIERRE-QUILB.
Journalière

18 **BODENAN** Sezny ° .././1834 PLOUDANIEL + 02/09/1869 Lambezellec
Journalier au port

19 **DARRÉ** Marie Jeanne ° 15/07/1842 GUIPAVAS x 02/02/1868 GUIPAVAS + 26/02/1929 ST-PIERRE-QUILB.

20 **CAMPION** Guillaume Marie ° 30/08/1843 GUILERS + 29/08/1920 ST-PIERRE-QUILB.
Jardinier

21 **LE BLOAS** Marie Jeanne ° 11/07/1843 BOHARS x 16/11/1865 BOHARS + 30/12/1874 BOHARS
Jardinière

22 **GOURMELON** Jean Marie ° 14/02/1834 ST-PIERRE-QUILB. + 29/01/1875 ST-PIERRE-QUILB.
Cultivateur

23 **QUÉRÉ** Marie Jeanne ° 09/11/1845 ST-PIERRE-QUILB. x 01/07/1863 ST-PIERRE-QUILB. + 13/06/1932 ST-PIERRE-QUILB.

24 **LE LANN** Pierre Marie ° 10/01/1830 ROSCANVEL

25 **MORVAN** Marie Joseph ° 01/01/1842 ROSCANVEL x 12/06/1865 ROSCANVEL

26 **LE LANN** Yves Marie ° 20/11/1839 ROSCANVEL

27 **CARN** Marie Louise ° 19/07/1839 ROSCANVEL x 22/09/1862 ROSCANVEL

28 **HERROU** Nicaise ° 22/07/1830 ST-NIC + 22/09/1904 ROSCANVEL
Cultivateur

29 **QUEZÉDÉ** Jeanne ° 12/01/1832 CROZON x 18/07/1859 CROZON + 30/01/1890 ROSCANVEL

30 **LE MOAL** Pierre Marie ° 22/03/1825 PLOÉVEN + 20/10/1896 PLOÉVEN

31 **MOULINEC** Françoise ° 01/06/1830 PLOMODIERN x 08/01/1861 PLOMODIERN + 06/03/1870 PLOMODIERN
Cultivatrice

Génération VI

32	L' OLIVIER Jean Marie <i>Maquignon</i>	° 14/12/1819 GUERLESQUIN		
33	le BALCH Marguerite <i>Ménagère</i>	° .././1812	x 30/08/1840 GUERLESQUIN	+ 21/05/1876 GUERLESQUIN
34	LE GUERN Jean	° .././1813		
35	MOISAN Marie Jeanne	° .././1814	x 07/11/1844 PLOUNEVEZ-MOËDEC (22)	
36	BODENAN Noel <i>Aide Cultivateur</i>	° 10/01/1789 PENCRAN		+ 15/02/1846
37	TANGUY Marie Guillemette	° 22/10/1804 PLABENNEC	x 24/11/1824 PLABENNEC	+ 1854/....
38	DARRÉ Gouesnou	° 13/05/1816 GUIPAVAS		+ 05/03/1860 GUIPAVAS
39	SIMON Jeanne	° 14/02/1820 GUIPAVAS	x 13/02/1840 GUIPAVAS	+ 08/04/1857 GUIPAVAS
40	CAMPION Guillaume Marie <i>Meunier</i>	° 03/12/1794 MILIZAC		+ 13/04/1852 GUILERS
41	MENGANT Marie Magdeleine	° 05/01/1802 GUILERS	x 28/10/1823 GUILERS	+ 21/10/1855 GUILERS
42	LE BLOAS Jean <i>Jardinier</i>	° 14/12/1809 BOHARS		+ 01/06/1875 BOHARS
43	MIGADEL Barbe Françoise	° 16/05/1816 LAMBEZELLEC	x 30/06/1842 LAMBEZELLEC	+ 27/04/1878 BOHARS
44	GOURMELON Jean Marie <i>Cultivateur</i>	° 07/08/1807 ST-PIERRE-QUILB.		+ 04/02/1889 BREST
45	NICOL Marie Renee <i>Cultivatrice</i>	° 14/03/1796 ST-PIERRE-QUILB.	x 11/11/1822 ST-PIERRE-QUILB.	+ 19/04/1873 ST-PIERRE-QUILB.
46	QUÉRÉ Hervé Marie <i>Cultivateur</i>	° 03/06/1812 LOCMARIA-PLOUZANÉ		+ 09/02/1882 ST-PIERRE-QUILB.
47	LE BERRE Marie Françoise	° 30/12/1815 ST-PIERRE-QUILB.	x 27/12/1844 ST-PIERRE-QUILB.	+ 24/02/1890 ST-PIERRE-QUILB.
48	LE LANN Yves Marie	° 21/03/1798 ROSCANVEL		+ 03/08/1876 ROSCANVEL
49	PENFRAT Marie	° 08/01/1797 CROZON	x 30/12/1818 ROSCANVEL	+ 17/04/1857 ROSCANVEL
50	MORVAN Joseph	° 22/01/1798 ROSCANVEL		+ 16/03/1871 ROSCANVEL
51	QUILLIEN Marie Louise Perrine	° 02/10/1806 BREST	x 21/02/1829 ROSCANVEL	+ 07/12/1880 ROSCANVEL
52	LE LANN Jean Louis Marie	° 16/09/1804 ROSCANVEL		+ 12/04/1854 ROSCANVEL
53	GOASCOZ Marie Perrine	° 11/04/1816	x 02/02/1839 ROSCANVEL	
54	CARN Jean Marie	° 28/07/1800 BREST		+ 03/10/1858 ROSCANVEL
55	LE MOAL Marie Françoise	° 07/07/1817 ROSCANVEL	x 02/11/1838 ROSCANVEL	+ 16/07/1895 ROSCANVEL
56	HERROU Jean <i>Journalier</i>	° 07/11/1787 ROSNÖEN		+ 15/09/1854 ST-NIC
57	KERVELLA Marie Louise	° 29/10/1798 ARGOL	x 15/07/1823 ST-NIC	+ 04/12/1874 CROZON
58	QUEZÉDÉ Jean Marie	° 05/06/1802 CROZON		+ 22/12/1871 CAMARET-SUR-MER
59	LE MEROUR Marie Laurence	° 12/06/1791 CROZON	x 22/11/1830 CROZON	+ 12/10/1834 CROZON
60	LE MOAL Corentin	° 07/05/1796 PLOÉVEN		+ 27/01/1836 PLOMODIERN
61	MOULINEC Françoise	° .././1798	x 14/02/1821 PLOMODIERN	+ 06/12/1845 PLOMODIERN
62	MOULINEC Gregoire	° 26/10/1796 PLOMODIERN		+ 18/09/1861 PLOMODIERN
63	GOURLAY Catherine	° 20/09/1790 PLOÉVEN	x 24/07/1823 PLOMODIERN	+ 07/06/1852 PLOÉVEN

Génération VII

64	OLLIVIER Jean <i>Cultivateur, journalier</i>	° 24/08/1784 LANVELLEC (22)		+ .././1827 GUERLESQUIN
65	LOZACH Marie Yvonne <i>Ménagère</i>	° 13/01/1791 GUERLESQUIN	x 21/02/1808 GUERLESQUIN	+ 06/12/1838 GUERLESQUIN
66	le BALCH Toussaint	° 03/08/1779 PLOUGRAS (22)		+ 1802/1819
67	le DANTEC Françoise	° 18/01/1782 PLOUGRAS (22)	x 09/01/1799 LOGUIVY-PLOUGRAS (22)	+ 1803/1819
68	LE GUERN Jean	° 12/06/1774 PLOUNEVEZ-MOËDEC (22)		+/1842
69	LAURENT Françoise	° 15/06/1777 PLOUNEVEZ-MOËDEC (22)	x 08/08/1802 PLOUNEVEZ-MOËDEC (22)	+/1842
70	MOISAN Jean Marie	° .././1782		
71	LE ROY Marie	° .././1793	x 03/02/1813 PLOUNEVEZ-MOËDEC (22)	
72	BODENAN Alain	° 11/08/1766 TREFLEVENEZ		+ 13/11/1833 LANDERNEAU
73	TREBAOL Nonne	° 30/07/1768 PENCRAN	x 16/01/1787 PENCRAN	+ 25/10/1812 LANDERNEAU
74	TANGUY Jean <i>Cultivateur</i>	° .././1773 GUISSENY		+ 25/06/1848 KERSAINT-PLABENNEC
75	ABERNOT Marie Renée	° 17/01/1775 GUISSENY	x 01/12/1800 GUISSENY	+ 27/02/1847 ST-THONAN
76	DARÉ Gouesnou	° 10/06/1778 GOUESNOU		+ 1841/....
77	CHARRETTEUR Anne	° 27/08/1783 MILIZAC	x 21/01/1810 MILIZAC	+ 1816/....
78	SIMON Bernard	° 15/07/1798 GUIPAVAS		+ 06/05/1877 GUIPAVAS
79	QUÉRÉ Marie Catherine	° 05/11/1798 Plouédern	x 24/12/1818 GUIPAVAS	+/1877

80	CAMPION Jean Marie	° 22/04/1765 GUILERS		+ 01/09/1846 MILIZAC
81	MAO Louise Françoise	° 11/07/1763 MILIZAC	x 07/01/1794 MILIZAC	+ 29/05/1802 MILIZAC
82	MENGANT Jean	° 12/06/1768 GUILERS		+ 11/07/1824 GUILERS
	<i>Cultivateur, Maire de GUILERS de 1822 à son décès</i>			
83	le GORET Marie Catherine	° 05/04/1773 GUILERS	x 07/01/1795 GUILERS	+ 06/09/1817 GUILERS
84	LE BLOAS Jacques Louis	° 25/12/1786 BOHARS		+ 05/12/1845 BOHARS
85	PETON Louise	° 17/07/1784 MILIZAC	x 22/11/1807 MILIZAC	+ 13/03/1816 BOHARS
86	MIGADEL Jean Marie	° 05/04/1787 LAMBEZELLEC		+ 20/03/1866 MILIZAC
	<i>Charpentier au port de BREST</i>			
87	KERMORGANT Marie Jeanne	° 28/05/1789 LAMBEZELLEC	x 24/07/1810 LAMBEZELLEC	+ 1816/....
88	GOURMELON Goulven Nicolas	° 20/10/1766 PLOUZANÉ		+ 16/04/1841 ST-PIERRE-QUILB.
	<i>Cultivateur</i>			
89	LUNVEN Marie Anne		x 01/07/1794 ST-PIERRE-QUILB.	
90	NICOL Yves	° 17/03/1762 ST-PIERRE-QUILB.		+ 1815/....
91	FAUDIL Marie Catherine	° 10/03/1767 ST-PIERRE-QUILB.	x ../06/1785 ST-PIERRE-QUILB.	+ 04/02/1815 ST-PIERRE-QUILB.
92	QUÉRÉ Francois	° 02/06/1770 LOCMARIA-PLOUZANÉ		+ 11/12/1844 LOCMARIA-PLOUZANÉ
93	KERNEVEZ Jeanne Françoise	° .././1760 BREST St-Sauveur	x 01/08/1798 LOCMARIA-PLOUZANÉ	+ 08/07/1820 LOCMARIA-PLOUZANÉ
94	LE BERRE Jean Marie	° 24/01/1787 ST-PIERRE-QUILB.		+ 1814/....
	<i>Cultivateur</i>			
95	L'HOSTIS Marie Jeanne	° 29/03/1791 ST-PIERRE-QUILB.	x 19/02/1813 ST-PIERRE-QUILB.	+ 1815/....
96	LE LAN Yves	° 02/11/1771 LOCTUDY		+ 09/11/1842 ROSCANVEL
97	ALLEGOT Marie Marguerite	° 28/02/1774 ROSCANVEL	x 09/10/1792 ROSCANVEL	+ 28/12/1848 ROSCANVEL
98	PENFRAT Joseph	° 30/11/1742 ROSCANVEL		+ 17/01/1818 ROSCANVEL
99	THEPOT Marie Dominique	° 08/10/1751 ROSCANVEL	x 28/01/1782 ROSCANVEL	+ 12/01/1830 ROSCANVEL
100	MORVAN Michel	° 18/02/1761 CROZON		+ 17/02/1814 ROSCANVEL
101	KERAUDREN Marie Françoise	° 29/04/1764 CROZON	x 26/11/1788 CROZON	+ 20/10/1838 ROSCANVEL
102	QUILLIEN Corentin	° 24/10/1781 ROSCANVEL		+ 09/03/1814 ROSCANVEL
103	LASTENNET Anne	° 20/01/1785 ROSCANVEL	x 26/11/1800 ROSCANVEL	+ 30/03/1855 ROSCANVEL
104 = 96	LE LAN Yves	° 02/11/1771 LOCTUDY		+ 09/11/1842 ROSCANVEL
105 = 97	ALLEGOT Marie Marguerite	° 28/02/1774 ROSCANVEL	x 09/10/1792 ROSCANVEL	+ 28/12/1848 ROSCANVEL
106	GOAZCOZ Michel Marie	° 13/01/1785 ROSCANVEL		+ 30/07/1827 ROSCANVEL
107	GOAZCOZ Marie Yvonne	° 22/11/1791 ROSCANVEL	x 20/11/1809 ROSCANVEL	+ 04/05/1868 ROSCANVEL
108	CARN Vincent	° 19/04/1773 ROSCANVEL		
	<i>Charpentier au port de BREST</i>			
109	FLOCH Marie Yvonne	° 02/05/1773 BREST Recouvrance	x 10/11/1795 BREST Recouvrance	+ 27/07/1830 BREST Recouvrance
110	LE MOAL François Charles	° .././1794		+ 17/12/1846 ROSCANVEL
111	KERVARREC Marie Guillemette	° 21/07/1791 ROSCANVEL	x .././1815	+ 06/03/1871 ROSCANVEL
112	HERROU Jean	° 10/04/1753 HANVEC		+ 1795/....
113	LE GALL Anne	° 28/06/1752 ROSNÖEN	x 30/07/1784 ROSNÖEN	+ 1796/....
114	KERVELLA Corentin	° 10/11/1767 ARGOL		+ 04/10/1804 ARGOL
	<i>Cultivateur</i>			
115	le MONZE Catherine	° 1767/.... ST-NIC ?	x 13/06/1792 ARGOL	+ 1798/....
116	QUÉZÉDÉ Nicaise	° 29/10/1750 CROZON		+ 31/07/1804 CROZON
117	BELBEOCH Catherine	° 25/11/1771 CROZON	x 26/01/1795 CROZON	+ 18/01/1848 CROZON
118	LE MEROUR Jacques	° 20/08/1755 LANDEVENNEC		+ 15/12/1824 CROZON
119	CORNIC Jeanne	° 22/02/1759 CROZON	x 04/11/1787 LANDEVENNEC	+ 30/03/1821 CROZON
120	LE MOAL Jean	° 17/06/1765 PLOMODIERN		+ 23/06/1811
121	KERSALÉ Marie Yvonne	° 02/02/1759 PLOMODIERN	x 09/02/1790 PLOMODIERN	+ 17/09/1799 PLOMODIERN
122	MOULINEC Yves	° 09/05/1760 PLOMODIERN		+ 18/06/1833 PLOMODIERN
123	HORELLOU Catherine	° 04/03/1755 PLOMODIERN	x 06/11/1781 PLOMODIERN	+ 14/04/1833 PLOMODIERN
124	MOULINEC Laurent	° 11/04/1756 PLOMODIERN		+ 26/03/1809 PLOMODIERN
125	HERRY Marie	° 10/09/1761 PLOËVEN	x 07/06/1791 PLOMODIERN	+ 24/06/1840 PLOMODIERN
126	GOURLAY Corentin	° 23/03/1765 PLOMODIERN		+ 03/08/1840 PLOMODIERN
127	TREANTON Catherine	° 10/11/1760 PLOMODIERN	x 14/02/1787 PLOMODIERN	+ 21/06/1826 PLOMODIERN

A suivre...

Les BOUCHER de Langouron en Ploudaniel et leurs alliés

par Paul PERROT, CGF n° 2357.

Nous avons déjà rencontré une branche de la famille Boucher dans un article du *LIEN* sur Jan Mazé, du village de Keromnes en Lanhouarneau¹. Nous avons découvert que Jan Mazé était le cousin germain d'Isabelle Mazé, épouse de Guillaume Boucher de Ploudaniel.

En étudiant la famille de Guillaume Boucher, nous avons pu établir des liens de parenté avec d'autres Boucher de Ploudaniel et de Saint-Servais. Ces relations font aujourd'hui l'objet de cet article.

Au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles, les descendants d'Yves Boucher vivent dans les cantons de Lesneven, Landerneau, Plabennec et Landivisiau.

Outre les Boucher, sont aussi concernés des Kerdellant, Bleas, Dresen, Rolland, Fily, Jezequel, Kerangueven, Quentric,

Trevien, Morry, Hamon, Baron, Chapalain, Leon, Menez, Castel, Dantec et Berregar.

1- La famille de Guillaume Boucher et d'Isabelle Mazé

Guillaume Boucher, qui a épousé Isabelle Mazé, fille d'Yves et Françoise Quenou, et petite-fille de Tanguy Mazé et Marguerite Coat, demeure, en 1653, à Kersaint-Plabennec². Il semble que les propriétés de la famille dans cette paroisse viennent de la succession de Françoise Quenou³.

Après le décès de Guillaume Boucher en 1672, Isabelle Mazé s'est remariée avec Michel Pellé et réside à Ploudaniel au village de Tremoguer.



Tremoguer en Ploudaniel, état actuel.

En bas, trois cuves de granit, les "charniers" servant à conserver la viande. Celui du milieu porte des inscriptions en creux.

Photos Jean François Pellan.

¹ Cf *LIEN* n°128, pages 29 à 39.

² AD 35 20J 64 avenue du 15/04/1653.

³ AD 44 B 1691 avenue d'Isabelle Mazé, veuve de Guillaume Boucher en 1685.

Parmi les enfants du couple nous connaissons :

- Yves, époux d'Anne Ropartz, de Marie Jaouanc puis d'Anne Riou, demeurant à Botoignon en Kersaint-Plabennec.
- Jan, qui a épousé à Kersaint-Plabennec le 26 février 1691 Marguerite Jaffres, habite à Lannon en Kersaint-Plabennec.
- Isabelle, mariée en premières noces le 9 février 1682 à Ploudaniel, à Guillaume Cueff, fils de Prigent et Marguerite Thomas, et en secondes le 27 février 1696 à Ploudaniel, à Yves Fily, fils de François et Anne Pondaven, réside à Penlan puis Kerventa en Ploudaniel.
- Jeanne, épouse d'Yves Jezequel⁴, de Kerangueven en Plabennec.
- Louise, mariée à Ploudaniel le 30 juillet 1673 à Yvon Guennegan, fils de Goulfen, de Saint-Méen, demeure à Brevetec (= Le Drennec).
- Françoise, qui a épousé, le 23 janvier 1673 à Ploudaniel, Jan Dresen, de Creachquial en Bodilis, fils de Jan et Jacqueline Kerangall⁵.

2- Les enfants de Guillaume Boucher ont des liens de parenté avec des Boucher de Ploudaniel

Lors de la tutelle des enfants mineurs d'Isabelle Boucher, veuve de Guillaume Cueff, de Penlan en Ploudaniel, sont présents Yves et Jan, deux frères d'Isabelle et aussi Yves Boucher, de Langouron en Ploudaniel, cousin germain de la mère⁶.

En 1684, pour la tutelle de la fille mineure des défunts François Jaouen et Marye Boucher de Poulpry, en Ploudaniel, sont témoins Yves Boucher, de Langouron, frère de la mère, Goulven Castel, de Kerangueven en Plabennec, mari de Janne Boucher, sœur de la mère, Yves Boucher, de Lannon en Kersaint-Plabennec, cousin germain de la mère, Guillaume Cueff, mari d'Isabelle Boucher, cousine germaine de la mère, de Penlan (aujourd'hui Pellan) en Ploudaniel, Yves Jezequel, époux de Janne Boucher, elle aussi cousine germaine de la mère, de Kerangueven en Plabennec⁷.

Ces Boucher, cousins germains, sont les enfants d'un frère de Guillaume. Grâce au mariage de Marie Boucher avec François Jaouen, le 6 juillet 1682 à Ploudaniel, nous savons que leurs parents sont François Boucher et Adélice Bras.



Crechquial en Bodilis.

En haut, vue de la cour, ci-contre, vue de l'arrière.

En bas, linteau de l'une des fenêtres, qui porte l'inscription : 1680 IHS IR : CG (Jean LE ROUX et Cécile GRALL)

Photos Jean François Pellan



En haut : Poulpry en Ploudaniel.
En bas : Pellan en Ploudaniel
Photos Jean François Pellan



⁴ AD 29 Brest 6B 475 F° 24v 30/11/1695

⁵ AD 29 Quimper 23G/21 N° 119 fondation Marie Dresen fille de Jan et Françoise Boucher.

⁶ AD 29 Brest 16B 391 13/10/1693

⁷ AD 29 Brest 16B 384 14/11/1684.



Langouron en Ploudaniel
Photo Jean François Pellan

3- François Boucher et Adélice Bras, de Langouron en Ploudaniel

On connaît peu de choses sur le couple Boucher-Bras de Ploudaniel. Ils demeurent au village de Langouron, où Adélice Bras décède en 1676 et François Boucher en 1685.

Trois enfants sont cités lors des décès : Yves, Françoise et Janne. Une autre fille, Marie, épouse de François Jaouen, était déjà décédée.

Ce sont bien les quatre enfants du couple, si l'on se base sur l'aveu passé en 1687 par Yves Boucher après le décès de François, leur père, pour lui et pour Janne et Françoise, ses sœurs, et comme curateur de Jacquette Jaouen, fille mineure de François Jaouen et de Marie Boucher⁸.

3-1- Les enfants de François Boucher et d'Adélice Bras.

C'est en reconstituant la famille que de multiples détails nous permettent de situer les quatre enfants issus du couple.

Savoir:

- Yvon, qui a épousé à Ploudaniel le 5 mai 1674 Françoise Le Guen, fille de Pierre et de Françoise Le Roux, de Tregarantec⁹, demeure au village de Langouron avec ses parents.

Signature d'Yvon Boucher, fils de François,
de Langouron en Ploudaniel, en 1672

- Janne, épouse de Goulfen Castel, qui habite à Plabennec au village de Kerangueven, où vit aussi sa cousine germaine Janne Boucher, femme d'Yves Jezequel.

- Marie, qui a épousé, le 6 juillet 1682 à Ploudaniel, François Jaouen, fils de Charles et de Françoise Le Goff, de Poulpry en Ploudaniel.

- Françoise, mariée à Plouneventer le 4 octobre 1684 avec Louis Berregar. L'acte de mariage ne comporte aucune filiation.

Les relations familiales et une tutelle¹⁰ nous apportent la preuve qu'il s'agit bien de Françoise Boucher, fille de François et d'Adélice Bras.

Quant à Louis Berregar, du village du Plessis (aujourd'hui lieu-dit Quinquis) à Bodilis, il est le fils de Jan et Anne Guillerm¹¹. Le couple va demeurer à Bodilis.

⁸ AD 29 Brest 1 E 40 le 01/01/1687

⁹ AD 29 Quimper 5G 473 aveu du 14/06/1676

¹⁰ AD 29 Brest 16B 393 F° 81r le 22/07/1695

¹¹ AD 29 Brest 16B 394 F° 71r décret de justice de Marie Berregar du 09/02/1697



Le Quinquis
Photo Jean François Pellan

Cette maison à avancée a appartenu à la famille de Kersauson, puis à celle de Kergorlay, dont le dernier descendant dilapide le bien.

Le manoir est alors saisi et Louis XIV en fait don à l'Irlandais Patrick Sarsfield, premier comte de Lucan, un des généraux de Jacques II, dernier roi catholique d'Angleterre, Jacques II.

A la Révolution, le Quinquis est confisqué à la famille Sarsfield et vendu en 1798 à un sieur Garnier.

Nous allons découvrir que leur mère a des racines à Saint-Servais.

3-2- Les liens d'Adelice Bras avec les Bras, de Mescouez en Saint-Servais

Dans la deuxième moitié du dix-septième siècle vit à Plouneventer, au village de Poulhoateozen, un honorable marchand du nom d'Estienne Bras, fils de Jacques et de Katherine Quentric, de Mesgouez en Saint-Servais.

Il a épousé en premières noces Marguerite Kerdelant, de Plouedern, fille d'Hervé et d'Anne Bourchis¹².

Après le décès de son épouse en 1672, il s'est remarié, en 1674 à Plouneventer, à Catherine Le Guen, fille de Pierre et de Françoise Le Roux, de Tregarantec¹³.

Katherine Quentric, la mère d'Estienne, est présente au mariage.

Devenue veuve, Katherine Le Guen a épousé, en 1684, Jan Saliou, de Bodilis, et doit renouveler la tutelle de ses enfants mineurs. C'est ainsi que Jan Saliou, mari de Katherine Le Guen, ci-devant veuve d'Estienne Bras, se présente à Landerneau¹⁴. Il est accompagné d'Yvon Bras, de Mesgouez, frère d'Estienne et d'Yvon Boucher, de Langouron en Ploudaniel, qui est dit cousin germain des mineurs au paternel¹⁵. Ceci laisse supposer qu'Adelice Bras serait une sœur d'Estienne et Yvon.

Or, ces derniers sont les enfants de Jacques Bras et de Katherine Quentric. En effet Yvon Bras, de Mesgouez, frère d'Estienne, est le curateur des enfants de ce dernier, de son

premier mariage avec Marguerite Kerdelant. Il veut faire désigner un curateur spécial (*ad causam*) pour régler la succession de Jacques Bras et Katherine Quentric entre leurs enfants et cohéritiers, dont Estienne et lui font partie¹⁶.

Mais un ensemble d'éléments nous amène à penser qu'Adelice Bras n'est pas une fille de Jacques Bras, mais plutôt une sœur.

En effet, à son décès en 1676, Adelice est dite âgée de cinquante-cinq ans, ce qui la ferait naître vers 1621. A cette époque l'âge est plutôt approximatif, mais son fils Yves, décédé en 1715, âgé de soixante-treize ans, serait né vers 1642, date qui est en concordance avec celle de Françoise Le Guen, son épouse, née à Tregarantec en 1644. Or Jacques Bras a épousé Katherine Quentric en 1629 à Plouneventer.

Un autre acte vient confirmer cette hypothèse.

Dans une tutelle¹⁷ concernant les enfants d'Yvon Bras, de Mescouez en Saint-Servais, fils de Jacques et de Katherine Quentric, et mari d'Amice Trevien, sont présents Yves Boucher, de Langouron en Ploudaniel, Goulfen Castel, mari de Janne Boucher, de Kerangueven en Plabennec, et Louis Berregar, époux de Françoise Boucher, du Plessis en Bodilis.

Yves, Janne et Françoise Boucher, que nous connaissons comme enfants d'Adelice Bras, sont dits cousins nés de germain des mineurs au paternel, ce que nous pouvons comprendre comme cousins germains du père.

Nous pouvons donc affirmer qu'Adelice Bras est bien une sœur de Jacques. Et dans ce cas, elle est fille de Tanguy Bras et de Jeanne Eocat, de Mesgouez en Saint-Servais¹⁸.

François Boucher et Adelice Bras vivent à Langouron. C'est dans un document concernant ce village que nous allons découvrir le père des Boucher et une sœur de François et de Guillaume, Janne Boucher, mariée à François Quentric, de Penvern en Saint-Servais.



Penvern en Saint-Servais
Photo Jean François Pellan

¹² AD 29 Brest 1 E 41 avenue du 24 mai 1672.

¹³ AD 29 Quimper 5G 473 N° 14288 avenue du 14/06/1676

¹⁴ AD 29 Brest 16B 384 F°45 le 29/02/1684

¹⁵ On notera qu'Yvon Boucher, mari de Françoise Le Guen, est aussi le beau-frère de Catherine Le Guen.

¹⁶ AD 29 Brest 16B 384 F° 49v le 07/03/1684.

¹⁷ AD 29 Brest 16B 393 F° 81r le 22/07/1695

¹⁸ AD 29 Brest 1 E 437 avenue du 08/05/1658

4- François, Guillaume et Janne Boucher, enfants d'Yves Boucher, de Langouron en Ploudaniel

Aux archives départementales de Brest, dans un dossier coté 1 E 40, nous avons découvert une liasse de documents concernant le village de Langouron de la paroisse de Ploudaniel.

Ce dossier va nous permettre de remonter une génération supplémentaire de Boucher.

Plusieurs actes ont été passés par François Boucher et sa sœur Janne, épouse de François Quentric du village de Penvern en Saint-Servais. Guillaume semble avoir cédé ses droits à sa sœur. Ils sont les enfants d'Yves Boucher qui vivait au village de Langouron aux environs de 1600.

Le 31 juillet 1672, honorable homme François Boucher passe aveu, devant la juridiction de Quillimadec, pour un tiers de "fennier"¹⁹ appelé *an foennoc nevetz*, situé à Langouron en Ploudaniel dont le reste appartient à François Quentric son beau-frère..... Le pré lui vient de la succession d'Yves Boucher, son père, décédé depuis vingt ans.

La même année, le 21 août 1672, honorables gens François Quentric, mari et procureur de droit de Jeanne Boucher, demeurant au lieu noble de Penvern, paroisse de Plouneventer, passe aveu pour les deux tiers du "fennier" appelé *an foennoc nevetz* situé au village de Langouron en la paroisse de Ploudaniel et voisin de François Boucher... Le pré est advenu à Janne Boucher de la succession d'Yves Boucher son père décédé depuis huit ans (*sic*).

D'autres aveux plus anciens, dont le premier de 1626, montrent que ce pré à foin a été acquis par Yves Boucher, leur père, honorable marchand demeurant à Langouron.

5- La branche Quentric-Boucher, du manoir de Penvern en Saint-Servais

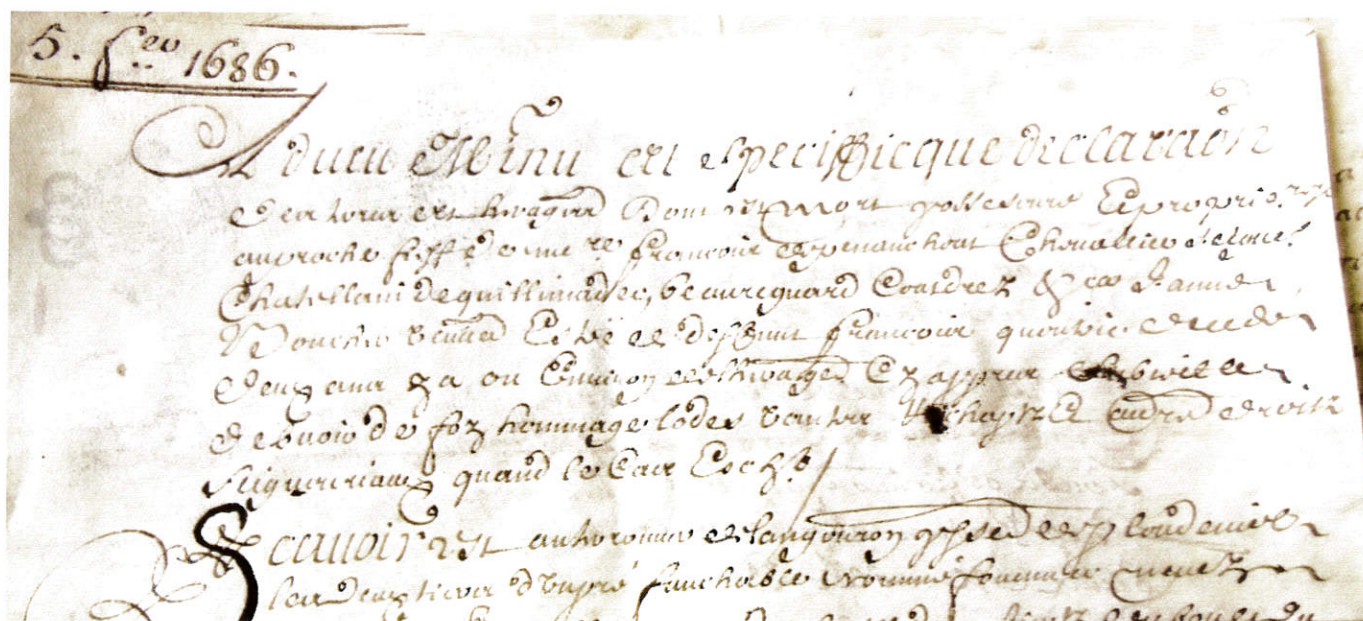
Le 5 février 1686, les héritiers de Janne Boucher, veuve de François Quentric, fournissent, à la seigneurie de Quillimadec, un minu²⁰ des héritages délaissés à son décès par leur mère et grand-mère. Il s'agit encore des deux tiers du pré appelé *an foennoc nevetz* à Langouron en Ploudaniel²¹.

Sont présents François Le Dresen, du manoir de Penvern en Saint-Servais, en tant que père et garde de Katherine, Anne et Jacqueline, ses enfants de son mariage avec feu Louise Quentric, Guillaume Mazé, mari de Janne Quentric, de Leslem en Saint-Servais, et faisant aussi pour François Quentric, fils mineur et unique des feus Yvon Quentric et Katherine Berthou.

5-1- Au sujet de François Quentric, époux de Janne Boucher

A la même époque que François Quentric et Janne Boucher, vit au manoir de Penvern le couple Jan Quentric et Louise Jaffres. A son mariage en 1636, Jan est dit fils de François. Leur fille Janne Quentric, qui a épousé Paul Cornely, est dite cousine germaine d'Yvon Bras, de Mescouez en Saint-Servais, fils de Jacques et Katherine Quentric²².

Or Yvon Bras, curateur des enfants de son frère Estienne, à cause de la succession de leurs parents, a convoqué, parmi



Extrait du minu du 5 février 1686

¹⁹ fennier = foennoc (prairie)

²⁰ minu : dans la coutume de Bretagne, acte de déclaration, aveu et dénombrement qu'un nouvel acquéreur devait faire à son seigneur des biens qu'il avait acquis, des devoirs qu'il avait contractés.

²¹ AD 29 Brest 1 E 40 minu du 25/02/1686

²² AD 29 Brest 16B 384 F° 20r tutelle du 18/01/1684

les parents paternels des enfants de son frère, François Le Dresen, veuf de Louise Quentric²³. On ne précise pas le degré de parenté, mais il semblerait que Louise Quentric soit une cousine germaine des Bras du côté de leur mère, Katherine Quentric.

On pourrait en déduire que François Quentric, mari de Janne Boucher, est un frère de Jan et de Katherine, et un fils de François Quentric, de Penvern. L'hypothèse aurait besoin d'être confirmée par une preuve définitive.

5-2- Compléments sur les enfants de François Quentric et Janne Boucher

D'après l'acte de 1686, suite au décès de Janne Boucher, nous connaissons les trois enfants héritiers du couple, Louise, Janne et Yves, pour lesquels on peut apporter des informations complémentaires.

Yves et Katherine Berthou, son épouse, tous deux décédés avant 1686, ont laissé orphelin un fils, François, né en 1671.

Ce dernier, en 1691, demande à être émancipé sous l'autorité de Nicolas Tournellec, un cousin par alliance pour avoir

épousé Janne Abgrall, fille de Paul et Anne Bertou, du Vern en Saint-Servais.

Il demande aussi la permission d'épouser Katherine Berregar, fille de Claude et de Janne Pencreach, de Kervennou en Bodilis.

Louise, épouse de François Dresen, fils de Jan et de Jacquette Kerangal, de Bodilis²⁴, décédée avant 1686, a laissé après elle trois filles :

- Catherine, épouse d'Yves Trevien²⁵, fils d'Hervé et de Marie Simon, de Saint-Derrien.

- Anne, mariée en 1699 à François Morry, fils de Vincent et de Françoise Kerdoncuff, de Lanneuffret²⁶.

- Jacquette, épouse en premières noces de Jean Hamon, fils de François et Catherine Le Sancqueur, de Ploudiry, et en secondes noces de Thomas Chapalain, de Pencran.

- Janne, mariée à Guillaume Mazé, fils de Jan et Anne Penguilly, du Streajou en Saint-Servais²⁷, demeure dans cette paroisse au village de Leslem Penanrun. Elle met au monde de nombreux enfants, dont plusieurs n'ont pas laissé de trace.



Ci-dessus :
Calvaire au Streajou en Saint-Servais



A droite :
Leslem en Saint-Servais

Photos Jean François Pellan



²³ AD 29 Brest 16B 384 F° 49v 16/ 03/ 1684

²⁴ Jacquette Kerangal, aïeule paternelle, est marraine en 1678. Cf aussi en AD 29 Quimper 23G/21 la fondation de Marie Dresen, sœur de François, fille de Jan et Jacquette Kerangal, petite-fille de Jan Dresen et Marguerite Le Hir et de Jan Kerangal et Levenez Directeur.

²⁵ AD 29 Brest 16B 396 F° 58v décret de justice d'Anne Trevien le 12/02/1699

²⁶ Cf parrains et marraines.

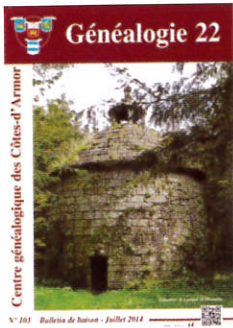
²⁷ AD 29 Brest 16B 385 F° 7r acte du 17/01/1690

6- Descendance d'Yves BOUCHER, de Ploudaniel

BOUCHER Yves + .././1652 PLOUDANIEL
 |__ BOUCHER Guillaume + 21/01/1672 PLOUDANIEL
 |__ x MAZÉ Elisabeth ° ca .././1626 + 30/11/1706 KERSAINT-PLABENNEC
 |__ BOUCHER Yves ° ca .././1643 + 07/05/1723 KERSAINT-PLABENNEC
 |__ x ROPARTZ Anne
 |__ BOUCHER Marie ° 27/04/1675 ST-DIVY
 |__ x KERDELANT Jacques x 23/02/1688 ST-THONAN
 |__ x JAOUANC Marie + 06/10/1688 KERSAINT-PLABENNEC
 |__ BOUCHER Marte ° ca .././1680 + 27/11/1706 PLOUDANIEL
 |__ x BLEAS Hamon x 25/11/1704 KERSAINT-PLABENNEC
 |__ x RIOU Anne
 |__ BOUCHER Françoise ° .././1654 KERSAINT-PLABENNEC ? + 02/05/1719 BODILIS
 |__ x DRESEN Jan ° .././1636 BODILIS? x 23/01/1673 PLOUDANIEL + 20/01/1710 BODILIS
 |__ DRESEN Françoise ° 28/07/1677 BODILIS + 30/04/1734 BODILIS
 |__ x ROLLAND Nicolas ° .././1662 PLOUDANIEL? x 04/05/1696 BODILIS + 15/02/1744 BODILIS
 |__ DRESEN Jan ° 31/10/1685 BODILIS + 16/07/1728 BODILIS
 |__ x MORRY Marie x 26/11/1708 LANNEUFRET
 |__ DRESEN Françoise
 |__ DRESEN Guy ° 22/02/1690 BODILIS
 |__ x ABGRALL Marie x 24/07/1719 ST-SERVAIS
 |__ BOUCHER Isabelle
 |__ x CUEFF Guillaume x 09/02/1682 PLOUDANIEL
 |__ x FILY Yves x 27/02/1696 PLOUDANIEL
 |__ BOUCHER Jeanne
 |__ x JEZEQUEL Yves
 |__ JEZEQUEL Yves
 |__ x TOULLEC Jeanne x 06/02/1696 PLABENNEC
 |__ BOUCHER Louise
 |__ x GUENNEGAN Yves x 30/07/1673 PLOUDANIEL
 |__ BOUCHER Jan ° ca .././1664 + 18/07/1733 KERSAINT-PLABENNEC
 |__ x JAFFRES Marguerite x 26/02/1691 KERSAINT-PLABENNEC
 |__ BOUCHER Marie ° 15/06/1697 KERSAINT-PLABENNEC
 |__ x GUEN Yves x 19/02/1732 PLOUDANIEL
 |__ BOUCHER Anne
 |__ x KERANGUEVEN Jacques x 28/07/1733 BREVENTEC
 |__ BOUCHER Janne ° ca .././1601 PLOUDANIEL + 28/04/1684 ST-SERVAIS
 |__ x QUENTRIC François
 |__ QUENTRIC Louise
 |__ x DRESEN François
 |__ DRESEN Katherine ° ca .././1669 ST-SERVAIS + 10/01/1719 PLOUNEVENTER
 |__ x TREVIEN Yves ° ca .././1664 PLOUNEVENTER x 26/01/1693 ST-SERVAIS + 20/09/1734 PLOUNEVENTER
 |__ DRESEN Anne ° 06/08/1672 ST-SERVAIS + 13/10/1729 ST-SERVAIS
 |__ x MORRY François ° 04/10/1674 LANNEUFRET x 23/11/1699 ST-SERVAIS + 22/06/1744 ST-SERVAIS
 |__ DRESEN Jacqueline ° 14/05/1678 ST-SERVAIS + 02/04/1724 PLOUDIRY
 |__ x HAMON Jean x 19/02/1703 ST-SERVAIS + 09/02/1708 PLOUDIRY
 |__ x CHAPALAIN Thomas x 23/07/1708 PLOUDIRY
 |__ QUENTRIC Janne ° ca .././1664 + 30/01/1737 ST-SERVAIS
 |__ x MAZÉ Guillaume ° ca .././1656 ST-SERVAIS + 16/06/1710 ST-SERVAIS
 |__ MAZÉ Janne
 |__ x BARON Michel x 18/11/1709 ST-SERVAIS
 |__ MAZÉ Marguerite
 |__ x CHAPALAIN Jean x 26/06/1742 ST-SERVAIS
 |__ MAZÉ Anne
 |__ GOASDUFF Vincent x 23/01/1741 ST-SERVAIS
 |__ MAZÉ Catherine
 |__ x LEON Jean x 03/02/1728 ST-SERVAIS
 |__ QUENTRIC Yvon
 |__ x BERTHOU Katherine
 |__ QUENTRIC François ° 08/05/1671
 |__ x BERREGAR Catherine
 |__ BOUCHER François ° ca .././1610 + 01/12/1685 PLOUDANIEL
 |__ x BRAS Adélice + 05/07/1676 PLOUDANIEL
 |__ BOUCHER Yves ° ca .././1642 PLOUDANIEL + 25/01/1715 PLOUDANIEL
 |__ x GUEN le Françoise ° 06/07/1644 TREGARANTEC x 05/02/1674 PLOUDANIEL + 18/03/1724 PLOUDANIEL
 |__ BOUCHER François ° 11/08/1675 PLOUDANIEL + 17/11/1717 PLOUDANIEL
 |__ x RUCART Jeanne ° 04/06/1681 x 26/11/1701 PLOUDANIEL + 24/12/1712 PLOUDANIEL
 |__ x CADOUR Jacqueline x 30/05/1713 PLOUDANIEL + 22/01/1737
 |__ BOUCHER Janne ° 01/04/1679 PLOUDANIEL
 |__ BOUCHER Pierre ° 12/08/1682 PLOUDANIEL
 |__ x QUÉRÉ Jeanne x 17/04/1714 PLOUDANIEL
 |__ BOUCHER Françoise ° 03/10/1684 PLOUDANIEL
 |__ x MENEZ Louis x 07/07/1711 PLOUEDERN
 |__ BOUCHER Janne ° ca .././1651 + 18/11/1695 PLABENNEC
 |__ x CASTEL Goulven
 |__ CASTEL Françoise ° 07/05/1683 PLABENNEC
 |__ BOUCHER Marie ° ca .././1655 + 08/03/1683 PLABENNEC
 |__ x JAOUEN François x 06/07/1682 PLOUDANIEL
 |__ JAOUEN Jacqueline
 |__ x DANTEC le Yves x 09/02/1702 LANDERNEAU
 |__ BOUCHER Françoise ° ca .././1671 PLOUDANIEL + 26/01/1706 BODILIS
 |__ x BERREGAR Louis x 04/10/1684 PLOUNEVENTER
 |__ BERREGAR Claude
 |__ x SAOUT le Anne x 30/07/1722 PLOUGAR

Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

Centre Généalogique des Côtes d'Armor
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC



Généalogie 22, n° 103

- Balade coup de cœur. Cabines de bain en Côtes-d'Armor, par Anne-Marie Cayla, 8p
- Intrusion balnéaire, par Claude Le Chapelier, 7p.
- L'enseignement élémentaire à Jersey avant 1913, par John Robindaïne, 3p.
- Alexandre Glais-Bizoin (1800-1877). Un député en avance sur son temps, par Maurice Vitel, 2p.
- Jean-Marie Le Neindre, paysan et compositeur de chansons, par Claudine Guéguen et Annick Mévellec, 8p
- Les Côtes-du-Nord à la veille de la guerre 14-18, par Roger Toinard, 5p.
- Famille du guingampais Louis Derrien (1763-1814) Entrepreneur de travaux de génie civil et de fortifications militaires à Brest, par Yves Ollivier, 6p.

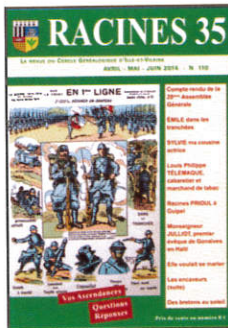
Chef d'Armor

108 boulevard de la Corniche, 22700 PERROS-GUIREC

Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine

Permanences et courrier :

18 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES



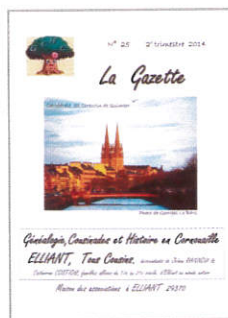
Racines 35, n° 110

- Emile dans les tranchées, par Georges Cottin, 6p.
- Sylvie, ma cousine actrice (Louise Pauline Mainguené), par Mikaël Brault, 4p
- Louis Philippe Télémaque, cabaretier et marchand de tabac au bourg de Guignen, par Dominique Lelièvre, 2p.
- Racines Prioul à Guipel, par Serge Prioul, 2p.
- Monseigneur Julliot, premier évêque de Gonîves en Haïti, par André Desmots, 4p.
- Elle voulait se marier, par Gérard Cornily, 2p.
- Les encaveurs à Rennes en 1849, 1850 et 1851, par Milaël Brault, 2p.
- Des Bretons au soleil... originaires d'Ille-et-Vilaine, ayant vécu en Polynésie française, par Véronique de Mortillet-Poirier, 4p.

Généalogie, cousinades et histoire en Cornouaille (GCHC)

Maison des Associations, 29370 ELLIANT

- Nos cousins, Héros de la grande guerre, par Thérèse Blanc-Caugant, 7p.
- Registre des hommages du xi may 1562.
- Août 1914 – La mobilisation à Elliant, par Yann Daoudal, 2p.



La Gazette n° 25

Centre Généalogique de la Loire Atlantique
1 Rue Darbeffeulle – 44100 NANTES

Centre Généalogique du Morbihan
12 rue Colbert, 56100 LORIENT

- Les forges des Salles (1622-1877) (2), par André Le Coroller, 9p.
- Un bain pour enfants en Bretagne, par Gisèle Morlan, 4p.
- Gorneveze – Un hameau de Séné en Morbihan (3e partie), par Luc Brulais, 8p.
- Anne de Bretagne (1477-1514), par Denis Gabel, 4p.
- La duchesse Anne de Bretagne est-elle née à Péaule? par Roger Tabart, 1p.
- La famille paternelle de l'actrice Julie Gayet, originaire du pays de Malestroit, par le Dr Mahéo, 12p.
- Marc Pourpe, grand pionnier de l'aéro nautique, par Pierre Mayol, 6p.
- Seigneurs et seigneuries du Morbihan – 5 – Langoëlan et Le Merzer, par + Job Jaffré, 4p.

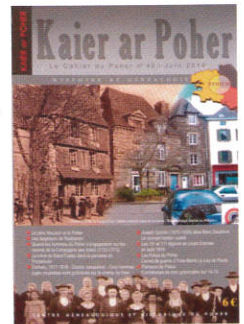


La Chaloupe n° 110

Centre Généalogique du Poher

Boulevard de la République, 29720 CARHAIX

- Le père Maunoir et le Poher, par Fañch Morvennou, 12p.
- Les seigneurs de Rostrenen, par Frédéric Morvan, 4p.
- Quand les hommes du Poher s'engageaient sur les navires de la Compagnie des Indes (1723 – 1770), par Pierre Le Buhan, 16p
- La trêve de Saint Tudec, dans la paroisse de Poullaouën, par Marie Guezennec, 4p.
- Carhaix, 1817-1818, Double assassinat. Cinq hommes jugés coupables sont guillotines sur le champ de foire, par Jean Guichoux, 12p.
- Joseph Quintin (1875-1959) alias Marc Daubrive. Un écrivain breton oublié, par Jean-Luc Le Bras, 15p.
- Les 10^e et 11^e régions de corps d'armée en août 1914, par Guy Lidec, 11p.
- Les Poilus du Poher – Carnet de guerre d'Yves-Marie Le Lay, de Paule (1^{ère} partie), 10p.
- Parcours de Poilus. Confidences de mon grand-père sur 14/18, par Hyacinthe Caouën, 2p.



Kaier ar Poher n° 45

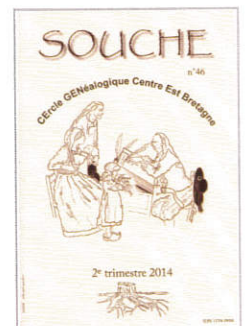
Mémoire Vivante de Fégréac
Mairie, 44 FEGREAC

memoirevivante.fegreac@voila.fr

CEGENCEB

Siège : Mairie de Mauron, 56430 MAURON

- Josselin, (3^e partie), 6p.
- L'assassinat d'Olivier Journeaux, le 1^{er} septembre 1799, par Monique Bonnefoy, 6p.
- Carnet de route de Louis Salaün, pendant la 1^{ère} guerre mondiale, 14p.
- Soldat fusillé pour l'exemple, par Gisèle Morlan, 5p.



Souche n° 46

Centre Généalogique du Finistère
(voir page 2 de couverture)

Retrouvez le CGF à Paris
dans le cahier bleu



Brest



Morlaix



Quimper



Carte des paroisses et trèves du Finistère avant 1789



Crozon



Le Relecq-Kerhuon



Moëlan sur Mer



Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère

sommaire

Nos joies, nos peines / Adresses électroniques Changement d'adresse	p. I	Bon de commande « <i>Au couchant, revenir à l'Ouest</i> »	p. IX
Nouvelles des Antennes	p. II	Agenda	p. X
Nouveaux adhérents	p. III à VI	Questions des adhérents / Consignes de rédaction Affiche Salon Gén@2014	p. XI
Antonio Gagnon, vétéran du débarquement en Normandie	p. VII	Affiche Rencontres généalogiques de Créhen	p. XII
Entraide / Le CGF à Paris	p. VIII		

nos joies, nos peines

Naissances :

Brigitte (CGF 435 B) et Mathieu CARIOU sont heureux d'annoncer la naissance de leurs petits-fils Malo et Owen nés le 2 mai 2014 à Nantes (44) au foyer de leur fille Nathalie et Stevan ELLEOUET.

Mme Andrée FOUQUET (CGF 815 B) a la joie de vous annoncer la naissance à Saumur le 27 juin 2014 de sa seconde arrière-petite-fille, Rose, soeur de Sohane, et fille de son petit-fils Gwenaël et de Anne-Claire LAMOUR.

Etienne et Marie-Annick RENAUD (CGF n° 75 B) ont la joie de faire part de la naissance, le 3 août 2014 à Fribourg (Suisse), de leur petite-fille Agathe, fille de leurs enfants Jean-Patrick et Anna RENAUD, et petite soeur de Pernilla, Esther-Marie (+) et Louise.

Auguste DISARBOIS (CGF 1108 B) et son épouse Gisèle sont heureux d'annoncer la naissance de leur arrière-petite-fille Sarah née le 28 juillet 2014 à Rennes au foyer de Marie DISARBOIS et de David FLAMBARD.

*Nos félicitations aux parents et grands-parents,
et nos voeux de longue et heureuse vie aux bébés.*

Décès :

Monsieur Jean-Pierre Masson (CGF 10436 M) est décédé le 30 avril 2014.

Madame Jean-Pierre LE ROUX vous fait part du décès accidentel de son époux (CGF 10979 Q) DCD le 15 juillet 2014 à Pralognan-la-Vanoise en Savoie.

Monsieur Jean QUENEUDEC, père de Jacques (CGF 665 Q) est décédé le 22 juillet 2014 à Saint-Germain-en-Laye.

*A leurs familles dans la peine,
nous présentons nos bien sincères condoléances.*

Distinction :

Notre Président, Monsieur Jean-François Pellan, a été fait chevalier des Arts et des Lettres par arrêté de Madame la Ministre de la Culture en date du 9 juillet 2014.

Toutes nos félicitations au récipiendaire.

adresses électroniques et pages perso

Numéro	Nom	Adresse électronique	Page personnelle
CGF1318 B	LAGADEC CELTON Anne Marie	lagadec.annemarie@gmail.com	
CGF 9973 Q	SIMON André	asimandre@numericable.fr	
CGF1463 B	DERORY Cyrille	cyrille@derory.fr	
CGF14236	CAEN DIT LION Dominique	dominiquecaen@orange.fr	

changements d'adresse

Numéro	Nom	Nouvelle adresse
450 B	SEGURA COZ Michèle	Les Amiets 10 rue des Cormorans Theven Kerbrat 29233 CLEDER
13270 B	BERTHELOT Marie	Kermunion Route de Kermario 56 590 GROIX
13001 B	COLOMBAIN Sylviane	9 rue Emile Bernard 29200 BREST

nouvelles des antennes

antenne de Brest

L'été se termine et, cette année encore, nous avons pu garder ouverte notre salle de lecture de la rue Tissot. Merci aux adhérents qui, en donnant un peu de leur temps, ont suppléé avec gentillesse et efficacité nos permanents en vacances. L'annexe de Crozon fonctionne toujours bien pendant la saison estivale : de nombreux estivants en profitent pour approfondir leur généalogie.

L'annexe du Relecq Kerhuon est, elle, désormais très peu fréquentée. Nous envisageons sa fermeture définitive dans un avenir relativement proche. Faut-il ouvrir une autre annexe à Landerneau, Lesneven, Saint-Renan, ailleurs ou non ? La réflexion est en cours et tous les avis sont les bienvenus.

Nos adhérents de l'antenne de Brest ont aussi bien profité de l'été pour faire grossir encore plus notre base de données.

Ils relèvent à tour de bras des actes de naissance, mariage et décès : qu'ils soient ici remerciés pour leur inestimable participation. Gardons toujours à l'esprit que l'entraide est une des valeurs phare du généalogiste. N'hésitez donc pas à rejoindre notre équipe de releveurs et de saisisseurs. Il existe encore tant à faire : nous recherchons toujours des volontaires pour compléter les relevés de Lannilis (en mairie, début 20^è siècle) ou réviser les relevés de Lesneven actuellement bien pauvres (travail pouvant être fait à partir des AD29 en ligne). Des releveurs (ou des photographes) seraient aussi les bienvenus sur les communes de l'Hôpital Camfrout (début 20^è en mairie) et Saint Thonan (début 20^è en mairie).

Michel DUROSE, Président

antenne de Morlaix

En cette période estivale, les permanences sont assurées pendant les vacances, un grand merci aux permanenciers qui par leur présence régulière et fidèle, permettent à nos adhérents, surtout ceux domiciliés hors du département, de venir lors de leurs vacances, consulter nos différents documents et bases de données.

Nous pouvons constater avec satisfaction, malgré une superbe météo régionale, que de nombreux adhérents fréquentent nos locaux à l'occasion de ces permanences.

Par contre, en raison d'un très faible taux de fréquentation (quasiment nul) le samedi, nous avons été amenés à supprimer définitivement cette permanence.

Les équipes photos sont en congés, mais dès septembre, elles reprendront avec détermination leur labeur, car il y a encore beaucoup de travail.

Du côté saisisseurs, on observe également un ralentissement, mais certains d'entre eux, avec acharnement et opiniâtreté, continuent à travailler d'arrache-pied, merci à eux.

Dès septembre, les activités repartiront de plus belle. Bonne reprise à toutes et à tous.

Thierry NOIREL, Président

antenne de Quimper

Comme d'habitude, l'antenne est restée ouverte aux horaires habituels avec des fréquentations variant selon les caprices de la météo. Il est toujours agréable de se tourner vers les activités généalogiques lorsqu'il pleut !

Au programme de ce trimestre, la faïence et les faïenciers quimpérois. Vous trouverez dans ce numéro du Lien un article de Christian de La Hubaudière, auteur de romans historiques sur le sujet, le 17 octobre 2014 à 17h. Attention c'est un vendredi ! Il nous présentera l'ensemble des familles de faïenciers quimpérois lors d'une conférence à la Maison des Associations, 53 impasse de l'Odet à Quimper. Cette confé-

rence sera précédée, à partir de 15h 30 par une présentation d'une quarantaine d'œuvres des ateliers quimpérois. Nous espérons vous voir nombreux en cette occasion.

Suivront bien entendu fin novembre les traditionnelles "Journées portes Ouvertes", qui sont le moyen de nous faire connaître et d'accueillir de nouveaux adhérents. N'hésitez pas à y faire venir vos amis car nous avons besoin d'eux pour maintenir les effectifs de notre association."

Christian BOLZER, Président



C'EST BIENTÔT NOËL

OFFREZ UN CADEAU ORIGINAL !

UNE ADHÉSION AU CGF

nouveaux adhérents

Numéro	Nom	Adresse	Patronymes étudiés
14986Q	GUICHAOUA Roger	17 rue de Pomerol 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX	GUICHAOUA, COLIN (Guengat) / COROLLER (Pluguffan) / QUEMENER (Plogonnec)
14987M	NUNCQ Maud	43 rue Palluat de Besset 42000 SAINT ETIENNE	HELIES, POULIQUEN (Guimiliau) / KERGOAT, BILLON (Plouneour-Menez) / SIMON, MARTIN, COAT, LE MER (Lampaul-Guimiliau)
14988B	BARAT Max	1 Allée des Gnomes 44500 LA BAULE ESCOUBLAC	
14989M	CHASSEIGNEAUX Carelle	5 cité de Wauxhall 75010 PARIS	BESCOND (Morlaix, Ploujean, Plouezoch, Lanmeur) / LINTANF (Plouezoch)
14990B	LOAEC Nadège	Le Goas 29890 KERLOUAN	LOAEC (Kerlouan) / MORIZUR (Plouneour Trez) / SALOU (Ploudaniel) / DONVAL (Bodilis)
14991Q	THOUMY Nicole	1 square de la Pie 76240 BONSECOURS	CARVAL, SERGENT (Audierne, Plogoff) / KERLOCH, QUILLIVIC (Plouhinec, Cléden Cap Sizun) / BLEOMELEN, LE PEUZIAT (Beuzec Cap Sizun)
14992Q	LE VAILLANT Solange	21 rue Sainte Anne 56850 CAUDAN	LE GAL (Guilligomarch)
14993Q	CHASSIGNEUX Michèle	8 rue des Courlis 34110 FRONTIGNAN	LE GUILLOU (Lopérec) / CEVAER (Rosnoën, Brest)
14994Q	CAER Emile	32 rue de Bellevue 44880 SAUTRON	CAER, RIOU, POULMARCH, INIAL (Quimerch, Rosnoën)
14995Q	MOLENAT Jocelin	14 rue de La Grand Noe 44120 VERTOU	GONIDOU, KERNINON, GOUIL (Plouhinec)
14996M	CARDON Monique	36 Chemin de la Chenaie 31820 PIBRAC	LEBELLEGUIC (Morlaix) / PICHON (Brest)
14997M	SIOHAN Yves	12 bis rue de la petite pierre 75011 PARIS	SIOHAN, KERFRIDEN, JOURDREN
14998M	JACOB Jacques	Kerverot 29250 PLOUGOULM	JACOB, SEITE (Roscoff)
14999B	COUPRIS GLEAU Annie	107 rue Franklin 49100 ANGERS	GLEAU (Plouarzel) / LEOSTIC
15000Q	COURT VIOLANT Laurent	355 rue des Romains 13270 FOS SUR MER	VIOLANT, KERLOCH, PORSMOQUER
15001Q	BEREHOUC Joël	3 Alez Huella 29700 PLOMELIN	
15002M	DE BLIGNIERES Françoise	10 rue de l'Hermitage 78000 VERSAILLES	
15003M	CYR CHAGNON Edith	4 rue des Perolles 86530 AVAILLES EN CHATELLERAULT	
15004M	JAOUEN Michel	27 Colline des Pierres Brunes 86240 SMARVES	JAOUEN (Tréflaouénan, Plouzévédé) / CORRE (Roscoff, Plougourvest) / LE GALL, TREGLOZE (Saint-Jean-du-Doigt, Plougasnou)
15005Q	GUILLEMOT Jean Michel	Hent Goazel 29170 FOUESNANT	LE CRAZ (Scaër, Fouesnant, La Forêt Fouesnant) / MERRIEN (Fouesnant, Bénodet)
15006Q	ETRILLARD Roland	21 allée de Stang Zu 29000 QUIMPER	
15007Q	ETRILLARD Marie José	21 Allée de Stang Zu 29000 QUIMPER	
15008B	GOASGUEN Pierre	17 bis Chemin de la Croix 33360 LATRESNE	GOASGUEN (Irvillac), MORVAN (Hanvec)
15009B	BARIOU Christiane	Lanviscar 29790 PONT CROIX	BARIOU, SAVINA (Mahalon, Confort Meilars, Plozévet)
15010B	CORRE Jean Claude	39 rue de Kersene 29860 PLABENNEC	CORRE (Saint Servais, Plouneventer, Saint Derrien) / SIMON (Lanhouarneau, Bodilis) / HELY (Lesneven, Ploudaniel) / Bodilis (Saint Servais, Cléder, Plouédern)
15011Q	LE BEUX Laure	Coat Bras 56110 LE SAINT	LE BEUX (Tréguinc) / BOURVEN, RAOUL (Morlaix) / TROLEZ (Lorient)
15012Q	KERJEAN Yvon	14 Résidence Saint Eloi 29140 ROSPORDEN	KERJEAN (Brest) / LESCOP (Ploudalmézeau) / LE BORGNE (Le Relecq-Kerhuon)
15013Q	BERTALI Yvan	Kernevel Moulin de Kervegan 29140 ROSPORDEN	COJAN (Brest, Morlaix, Guiclan, Saint-Jean-du-Doigt)
15014M	LERAY Lydia	3 résidence Cornic an Hent 29440 PLOUZEVEDE	JACQ, UGUEN (Kerlouan) / ABALAIN (Plouedern)
15015M	JEAN Emmanuel	19 rue Baillet Reviron 78000 VERSAILLES	
15016M	JEAN Elisabeth	19 rue Bailler Reviron 78000 VERSAILLES	LE BOETTE (Saint Martin) / MOCAER, JEAN (Le Faou)
15017M	GUEGUEN Morgane	Dorguennig 29400 LOC EGUINER	LEON (Ploudiry) / GUILLOU (Lampaul Guimiliau) / HERNOT (Loc Eguiner)
15018B	MARZIN Nadine	29 allée des Noisetiers 29470 PLOUGASTEL DAOULAS	MASSE (Bannalec) / BRELIVET (Le Faou) / GARGAM, PENNE (Rosnoën)
15019Q	QUEINNEC Marie Louise	39 rue Henri Heine 75016 PARIS	
15020B	MARC Jean Baptiste	6 rue du Général Chanzy 29200 BREST	JAFREDOU (Pencran)
15021B	MALO Marie Françoise	8 rue Bourdelle 29200 BREST	SEITE (Plouescat), PERAIN (Ploulech, Lannion)
15022B	DENIEL Patrick	39 rue François Madec 29860 PLOUVIEN	DENIEL, LE LANN (Plouvien) / ROLLAND (Saint Evarzec) / LE NOUY (Landrévarzec)
15023B	LE PORS Désiré	6 rue de la Galissonnière 29200 BREST	LE PORS, LE GOFF (Plouguerneau) / QUIVIGER, LE VEN (Guissény)
15024Q	ASSENS Dominique	171 rue Marcel Pagnol 78370 PLAISIR	HELOURY (Pont-Aven) / ROUILLIER (Huelgoat) / KERLAN (Nizon) / LE BUREL (Nizon)

15025Q	RIBRAG Marie	41 rue Marcellin Berthelot 29770 AUDIERNE	
15026M	CHEFFER Nadine	2 allée des Plantiers du Roy 78860 SAINT NOM LA BRETECHE	LOZACH, SERGEANT, BROUSSEAU (Bolazec)
15027M	MIALON Bernard	1 bis rue de Pors ar Villiec 29241 LOCQUIREC	LE DEUNFF, HOUEYOU (Locquirec)
15028M	COUDERT Marie Thérèse	6 La Venelle 29600 PLOURIN LES MORLAIX	GUILLARD, MORVAN, TOURMEN (Plourin les Morlaix) / MORVAN (Plouyé)
15029M	MOAL Marie Claude	Kergus 29600 PLOURIN LES MORLAIX	
15030B	PLOUZENNEC Bernard	195 rue Anatole France 29200 BREST	PLOUZENNEC (Brest) / GORON (Peumerit) / HELIAS (Pouldreuzic), CAVAREC (Plounéour-Trez)
15031B	MANGILI René	3 Domaine de Kerjean 29217 TREBABU	ARZEL, BIZIEN, PELLE (Plouguin)
15032B	KERVRANN Jean	1 rue du château d'eau 29860 LE DRENNEC	KERVRANN (Trégara SEGALEN (Saint Méen) / CANTINAT (Ploudaniel) / BERNARD
15033B	KERVRANN Monique	1 rue du château d'eau 29860 LE DRENNEC	LE GOFF (Kersaint Plabennec) / MINOC (Le Drennec) / COYER (Plounévez Lochrist) / OLLIVIER (Ploudaniel)
15034Q	CAZOULAT Jean François	9 rue de l'Aulnay Mallo 78480 VERNEUIL SUR SEINE	CAZOULAT (Plougasnou)
15035M	LE ROUX Jacques	37 rue de Crech Morvan 22700 PERROS GUIREC	JACQ (Henvic) / LUCAS, LE GUEN (Trébeurden)
15036Q	LE COZ Anne Marie	58 bis rue de La Terre Noire 29000 QUIMPER	COZ, SERGENT (Audierne) / GARGADENNEC (Pont-Croix) / FILY
15037Q	FIEVRE Didier	Chemin du Breuil 77166 EVRY LES CHATEAUX	HELIAS, PHILIPPE, CLORENNEC, CARADEC (Pleuven, Clohars, Gouenach)
15038B	LECOMTE Raymonde	16 rue Edouard Chatton 66650 BANYULS SUR MER	KERVAJAN (Brest, Landunvez) / CARRIOU (Brest, Plougastel Daoulas) / FINIGER (Brest)
15039M	LANDRY Stéphane	3 avenue de la Gare 29250 SAINT POL DE LEON	VAILLANT, DAOULAS, LE BERRE (PLONEOUR LANVERN)
15040B	TERROM JAMET Lucienne	4 rue Jean Louis Rolland 29800 LANDERNEAU	TERROM, TREGUER (Plouguin) / GOURVENNEC (Lannilis)
15041B	PERON Claude	3 rue François Mauriac 29200 BREST	PERON (Penmarc'h, Loctudy) / KERDRANVAT (Treffiat) / LOUS-SOUARN (Penmarch) / LE FLOCH (Treffiat, Plobannaec)
15042Q	CADET Gwenaëlle	14 route d'Etchary 64390 ESPIUTE	LE BOURHIS (Elliant) / BARILLEC (Quimperlé) / QUEMERE (Fouesnant) / PENNANECH (Touich)
15043Q	CASTRIC Claude	12 hameau de Croas Hir 29102 COMBRIT	CASTRIC, NARZUL, LE DOUGUET, LENOURS (Pays Bigouden)
15044Q	CANNON Sharron	4160 Highland Drive 435 84117 HOLLADAY UT USA	DOUERIN, FRIGAM, NAVADIC (Quimper, Quimperlé) / BERTHELME (Pleyben)
15045B	DENIEL Jean Claude	99 rue de l'Argoat 29860 PLOUVIEN	DENIEL, ROLLAND (Plouvien)
15046Q	LERROL Marie Pierre	Lieu dit Bohuon 29140 ROSPORDEN	GOUFFES / LE BEUX (Kernével) / LE GUYADER (Melgven) / LE NOC (Nizon) / LERROL (Le Folgoët)
15047B	JESTIN Gilles	178 rue du CERS 13140 MIRAMAS	JESTIN, MAO (Brest)
15048B	OLLIVIER HARLAIS Isabelle	App 4295 11 Square de Galicie 35200 RENNES	OLLIVIER, PERON, LE GOUIL, HILY
15049B	OLLIVIER Yolande	35 rue Bruat 29200 BREST	
15050Q	LE BRAS Monique	vieille route de Rosporden 29000 QUIMPER	GOURRET, LE CORRE, LE REUN, DURAND, LARNICOL, LARZUL (Pays Bigouden)
15051Q	LOTTE Magali	Rue François Broussais 56920 NOYAL PONTIVY	BERTHOLOM (Fouesnant) / LE BRAS (Quimper, Landerneau)
15052M	PRIGENT Bernard	29 rue J.-M. de la Mennais 56300 PONTIVY	
15053B	ELEGOET Ghislaine	105 route de Melon 29840 PORSPODER	BOUZELLOC (Brest), LE GALL (Plabennec), PERCHOC (Lanildut)
15054B	PIBOULEAU Jeanine	16 rue Villeneuve 31380 MONTASTRUC LA CONSEILLERE	
15055Q	DIVANACH Jeanne	9 rue du Goyen 29790 PONT CROIX	DIVANACH, HUBERT (Pont-Croix)
15056Q	COLZI Monique	51 avenue des Marguerites 77340 PONTAULT COMBAUT	POULICHET, SALAUN (Concarneau, Chateaufort)
15057Q	SEZNEC Eric	53 rue Jacques Teuillié 31150 FENOUILLET	SEZNEC (Plogonnec, Guengat)
15058B	FLOC'H Jean Luc	11 rue du Port aux Cerises 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE	FLOC'H, GOUEZ (Plouarzel) / CALVEZ (Plouguerneau)
15059B	CHALVET Jeanne Françoise	24 Les Muscats 30980 LANGLADE	JESTIN, PAILLIER (Lambézellec)
15060B	HALL Isabelle	709 N 1000 W 84770 SAINT GEORGE USA	
15061Q	LE NOURS Laurent	10 avenue des Gentils 91170 VIRY CHATILLON	LE NOURS, KERLORC'H (Combrit) / LE CALVEZ, KERVIEL (Pont-L'Abbé)
15062B	CHAMPEAU Estelle	1 rue Prince de Joinville 29200 BREST	
15063B	LOUEDOC Michel	6 rue Armor 29200 BREST	LOUEDOC (Ploudalmézeau) / JAOUEN (Brest)
15064B	ALIX Maguy	91 rue de Pen Ar Quinquis 29800 SAINT THONAN	LE BRIS, LE LANN (Roscanvel), LE GALL, PRIGENT (Plouescat)
15065Q	CADIOU Dominique	12 rue des Chrysanthèmes 76610 LE HAVRE	

15066M	PONT Morgane	13 rue de Kerellon 29420 PLOUENAN	LE HIR (Saint Thonan) / LE SAOUT, BEGUEL (Ile de Batz) / PONT (Lesneven)
15067M	CRENN Sophie	13 rue de Kerellon 29420 PLOUENAN	CRENN , LE FUR (Mespaul) / KERGOAT (Guimiliau) / GUIVARCH (Guiclan)
15068Q	JONCOUR Sylviane	26 place Gambetta 29120 PONT L'ABBE	
15069Q	LE GAC Jean Claude	175 chaussée de Wégimont 4630 SOUMAGNE BELGIQUE	LE GAC (Guiscriff) / COROLLAIRE (Lanvégen)
15070M	PODER Christian	114 rue Petit 75019 PARIS	LE BELLEC, CABON, DOHOLLOU (Plouégat-Moysan) / LE DEUF, MACQUER (Plouigneau) / PODEUR (Lanmeur) / TURLUER (Morlaix)
15071M	NEDELEC Yvon	Résidence Ste Radegonde 1 rue des Cafés champêtres 76130 MONT SAINT AIGNAN	NEDELEC, PODER (Plestin) / LE GALLOU (Plounerin)
15072Q	LEBORGNE Daniel	14 Rue des Eglantiers 60800 CREPY EN VALOIS	ARZUL (Clohars-Fouesnant)
15073B	BOIS Alain	3 rue Philippe Auguste 37100 TOURS	STEPHAN (Guengat) / DAVID (Plogonnec, Briec) / HEMON (Kervehun)
15074Q	SCAEROU Yolande	7 rue des Abeilles 29300 QUIMPERLE	ROUAT, SINIC (Querrien, Tremeven, Lanvenegen)
15075Q	GUYOMARCH Danièle	17 route de Kerguevelen 29120 PONT L'ABBE	
15076B	TONARD Joseph	1 rue de Lannion 29200 BREST	TONARD (Cléder, Saint-Pol-de-Léon, Plounévez Lochrist, Lesneven) / BERNARD (Lesneven)
15077Q	CAILLET Laurence	lieu dit Passac 44810 HERIC	FRANCES (Saint-Evarzec) / LE BIHAN (Scaër) / LE BRIS (Spézet)
15078Q	PUBERT Geneviève	11 rue Hent Morice 56370 SARZEAU	NICOT, VIOL (Quimper) / GARO (Kernevel)
15079Q	GENTRIC Renée	Moulin de Kerdour 29700 PLOMELIN	DORVAL, CORNIC (Kerfeunteun)
15080M	LE DENN Bernard	3 place de la Marne 29400 LANDIVISIAU	LE DENN (Landivisiau, Saint-Thégonnec)
15081Q	LE MARRE Anicet	8 rue des tisserands 29300 QUIMPERLE	LE ROY (Locunolé, Querrien, Meslan) / LE GLEUT (Guilligomarch, Tréméven) / LE MARRE (Meslan, Plouay, Arzano)
15082B	OLIVIER Françoise	2 La Gerossaie 56910 CARENTOIR	THOMAS (Landerneau) / LE BRAS (Landivisiau) / DE MAY (Plouvorn)
15083B	BESCOND Joël André	20 rue Salomon De Rothschild 92150 SURESNES	BESCOND (Landéda) / LE GOFF, LE NY, GUEGANTON, POLARD, L'HOSTIS, LE DEUN, BALCON, LE NUZ, GODEC
15084M	JANVIER Emmanuelle	4 rue de la Marsoire 44340 BOUGUENAI	TANGUY (Morlaix)
15085B	LOSSEC François	Trebaoc 29280 PLOUZANE	LOSSEC (Plouguerneau) / LOAEC (Kernilis) / BRETON, LYVINEC (Guissény)
15086B	REGNARD Claude	22 rue du Mont d'Eaubonne 95230 SOISY SOUS MONT-MORRENCY	KERMARREC (Loperhet, Brest)
15087B	CLOATRE Michelle	83 rue des Myosotis 29280 PLOUZANE	MERRET (Henvic) / JACQ (Carantec) / LAURENT (Irvillac) / MEAR (Cléder)
15088B	CLOATRE Jean Yves	83 rue des Myosotis 29280 PLOUZANE	CLOATRE, MILBEO, LE GLEAU, LANSONNEUR (Ploumoguier)
15089B	NORDEST Annick	21 bis rue Aurélien CRONNIER 60530 LE MESNIL EN THELLE	LE MOAL (Camaret, Crozon) / SALAUN, LE BRETON, MAUGUEN (Plomodiern)
15090B	BERTHELE Jean Jacques	5 rue Gabriel Fauré 78110 LE VESINET	BERTHELE, MINIOU, MALGORN (Ouessant) / CLOITRE (Ouessant, Le Conquet, Plouarzel)
15091B	BERTHELE Odette	5 rue Gabriel Fauré 78110 LE VESINET	LE GALL (Landivisiau, Lampaul Guimiliau) / KERMOAL (Plouescat) / KERVELLA (Landivisiau, Dirinon, Irvillac, Loperhet) / ROUE (Plouescat, Cléder, Tréfléz)
15092B	LE COHU Maryannick	17 rue Penchienatti 06000 NICE	KERROCH, GORET (Le Relecq Kerhuon, Guipavas) / SALIOU, SEGALEN (Lambézellec)
15093B	KERVELLA Pierre	37 avenue du Château 92190 MEUDON	KERVELLA (Brest, Loperhet, Daoulas), ELEOUET (Saint Urbain), GOURVES (Irvillac)
15094Q	CHAILLOUX Pascal	13 rue de Picardie 17138 PUILBOREAU	DUQUEAN (Brest, Lambézellec, Le Conquet, Lochrist, Locmaria-Plouzané, Plougastel-Daoulas)
15095B	LE STANC Michelle	4 rue Boileau 29290 SAINT RENAN	DREZEN (Plouvien) / PERROT (Loc Brévalaire) / COANT, LE BORGNE
15096B	LE STANC Joël	4 rue Boileau 29290 SAINT RENAN	LE STANC (Kersaint Plabennec) / PERROT (Landivisiau) / KERJEAN, MAUBIAN
15097B	CARIOU Jean Yves	3 rue de Dixmude 29830 PLOUDALMEZEAU	CARIOU (Guipronvel, Tréouergat, Plougonvelin) / BELLEC (Ploudalmézeau, Plouguin) / JESTIN (Coat Méal, Milizac) / MOREL (Ploudalmézeau, Landunvez)
15098Q	COFFEC François	4 Kervijen 29550 PLOMODIERN	COFFEC, DERRIEN (Plomodiern) / PAVEC, GARREC (Cast)
15099Q	LE BLOAS Madeleine	64 rue de Lambour 29120 PONT L'ABBE	LOUSSOUARN, ROUX (Plonéour-Lanvern) / LOCH (Saint-Jean-Trolimon) / PAGE, BERRE, CALLOCH (Trémeoc)
15100Q	GUIGOURESE Gilles	22 rue du Petit Combout 29300 QUIMPERLE	GUIGOURES (Quimperlé) / GUYADER (Querrien) / LOPIN (Moëlan-sur-Mer) / CAUDAN (Locunolé)
15101M	GAUMERD Gilbert	15 bis Boulevard Hauteserve 50400 GRANVILLE	JOURDREN, LE BEC (Carhaix) / RENAUT (Brest) / LE ROUX (Brest, Morlaix)

14540B	BRIANT Eugène	29 rue Calmette et Guérin 29800 LANDERNEAU	BRIANT, PAILLIER (Guipavas) / LAOT (La Forest-Landerneau) / GOAN (Ploudaniel)
14541B	PETTON Michel	10 chemin du Rah Houet Kerlequinet 56370 SARZEAU	PETTON, MAGUEREZ (Brest, Trébabu) / MARECHAL, PERHERIN (Esquibien)
14542B	BOURGON Christine	Guernevez 29460 L'HOPITAL CAMFROUT	GUERMEUR, QUEFFELEC (Hanvec, L'Hôpital Camfrou) / KERNEIS (L'Hôpital Camfrou, Brest)
14543Q	RIOU Pierre	133 Résidence les Florales 31520 RAMONVILLE	
14544Q	GERPHAGNON MOULIN Martine	57 rue des Catalanes 34250 PALAVAS LES FLOTS	VILLAIN (Pont Aven) / GARREC (Riec sur Belon) / GOURLAOUEN (Concarneau) / CARIOU (Ile Tudy)
14545Q	DUBOIS Philippe	25 rue Galliéni 54140 JARVILLE	COLLET, FAOUEDER (Rédéné) / CAIRIC (Arzano) / FLOCH (Clédén Poher)
14546Q	SCLEAR Catherine	57 rue Magenta 83200 TOULON	CORRE, BERRE, GARS, SALIOU, FEUNTEUN, GUYADER (Landrévarzec, Bric)
14547Q	MEYER Danièle	23 rue Sainte Libaire 54330 HAMMEVILLE	OLIVE, CAURIER (Pont-Croix)
14548Q	CALONNEC Lucien	3 rue Picheri Nevez 29700 PLOMELIN	CALONNEC / AUFFRET / KERVOELEN / RAZER (Scrignac)
14549B	ROGNANT Jacques	2 rue Yves Bignon 29200 BREST	ROIGNANT, LE DOARE (Saint Nic) / MARC (Brest) / HAMON (Plougastel Daoulas)
14550B	LANSONNEUR Joseph	2 rue Saint Maurice 67000 STRASBOURG	LANSONNEUR, MOCAER (Plouarzel) / LANDURE (Kernilis, Plouzané) / ABALLEA (Landéda, Lannilis)
14551B	CAPO Pierre	8 route du Bertray 18340 SAINT JUST	GOUTANDIER Jean / JONARD Jacques (bagnards)
14552B	QUIVOURON Gilbert	Mescam 29460 HANVEC	QUIVOURON, TERROM, DENIEL, LUCAS (Plouguin)
14553Q	PICARD Françoise	425 COAT PIN 29910 TREGUNC	QUINQUIS, BROENNEC (Plomodiern, Saint Pierre Quilbignon) / PERON, BERNES (Plonevez Lochrist, Saint Pierre Quilbignon)
14554Q	LAMANDE Jacques	7 rue des Frères Lumière 91620 NOZAY	LAMANDE, MAY (Bannalec, Scaër, Kernevel)
14555Q	COLLARDEY Jack	131 rue Désiré Clément 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE	MAT (Lanvellec, Plouegat Moysan)
14556B	BODENES Annie	15 rue de la Source 29200 BREST	BODENES, GOURVENEK (Plouguerneau, Lannilis, Brest) / POULIQUEN (Brest, Guimiliau, Tréflaouéan, Guiclan) / PERAN (Brest, Guipavas)
14557B	SIMON Roland	Rue des ajoncs 29880 PLOUGUERNEAU	OLLIVIER (Saint Pol De Léon, Saint Martin) / SIMON (Henvic) / LE VEN (Plouguerneau)
14558B	KERIEL Charli	Logement 7, 11 Avenue de Bretagne 28300 MAINVILLIERS	KERIEL, QUEFFELEC (Bourg Blanc)
14559B	PROVOST Georges	14 rue Jules Guesde 35000 RENNES	
14560B	LECOURT Dominique	2 quai Jacques Anquetil 76100 ROUEN	LE NOIRRE, COATPEHEN (Lambézellec, Kersaint Plabennec) / ABGRALL (Crozon) / KEROMNES (Brest, Crozon)
14561Q	TANGUY Fernand	36 rue de Kernisy 29000 QUIMPER	BRIANT (Saint Pabu, Lannilis, Lampaul Ploudalmezeau) / ABARNOU, TILLENON (Landéda, Lannilis)
14562Q	DOUERIN Christine	Kertanguy 29180 PLOGONNEC	MAZEAS (Lothey) / CANEVET, HASCOET (Cast) / DOUERIN (Plogonrec)
14563Q	VASSALLO Colette	impasse du Port Bas 81800 RABASTENS	MORVAN (Spézet, Rosnoën, Le Faou) / QUILLIEN (Rosnoën, Le Faou)
14564Q	JOUBERT Mireille	7 route du Couderc La Prairie 43000 LE PUY EN VELAY	CHANCONIE, SCOAZEC, QUENTEL, NICOLAS (Quimerch, Bannalec)
14565Q	SCLEAR Ronan	57 rue Magenta 83200 TOULON	SCLEAR, LEAL, HAMON (Plougastel Daoulas, Dirinon, Daoulas)
14566Q	CLEMENCE Annick	26 bis rue des Closeaux 77950 VOISENON	CLEMENCE (Quimperlé, Melgven) / CANIVET (Querrien, Rosporden)
14567Q	LE NOC Yveline	12 chemin de Parc ar Hezec 29140 MELGVEN	NAOUR (Melgven) / NOC (Bannalec) / FLATRES, DERRIEN (Trégunc)
14568Q	LIGEN Yvette	76 de Pont Aven 29140 ROSPORDEN	KERSULEC, CARDUNER (Kernevel) / GUILLOU (Coray) / LIGEN
14569Q	ROYER Hélène	Minuellou 29140 MELGVEN	BOUSTOULER (La Foret Fouesnant) / MARTIN, LANDREING (Concarneau) / BAIL (Tregunc)
14570M	COTTOUR Claude	21 rue Marcel Pagnol 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	COTTOUR (Plouenan) / LE LEZ(Plouenan) / Hernot (Logonna Daoulas) / Creimeas (Daoulas)
14571Q	DUBRULLE BERTHELOT Frédérique	262 rue des Cravattes 62136 LA COUTURE	BERTHELOT, GUEN, FLOCH (Scaër) / MASSE (Bannalec)
14572Q	FEUARDENT Jean	192 boulevard Voltaire 75011 PARIS	POULMARCH (Quimper) / PICHON (Douarnenez, Poullan) / BORGNE (Plonevez Porzay, Ploare) / BARIOU (Meilars, Pont Croix)
14573Q	TOUTOUS Jean	15 lotissement de la Chartreuse 56400 BRECH	TOUTOUS (Pleyben) / MARTIN (Plonevez Du Faou, Plougastel Daoulas) / LAY (Lennon) / QUERE (Plougastel Daoulas)
14574Q	CARIOU Yves	10 rue des Ajoncs d'or 29740 PLOBANNALEC	CARIOU, JONCOURT, TANNIOU, NEDELEC (Pays Bigouden)
14575Q	CARIOU Christophe	PORNIC	
14576B	GUENNOC Jean Yves	7 rue des Canadiens 14540 SOLIERS	GUENNOC, DENIEL (Plouvien, Plouguin, Plabennec) / THEVEN, JESTIN (Bourg Blanc, Landéda, Lannilis, Brest)

antonio gagnon, veteran du débarquement en normandie

L'association des Gagnon de France - dont un grand nombre d'adhérents sont membres du CGF - a l'honneur de compter parmi ses adhérents un vétéran québécois du Débarquement de juin 1944, Antonio Gagnon, venu en juin dernier en France afin de participer aux cérémonies officielles du 70ème anniversaire du Débarquement le 6 juin à Courseulles-sur-Mer (Juno Beach) et à la remise d'une décoration à Bazenville le 15 juin, village normand où il arriva 70 ans plus tôt jour pour jour ! Ce fut aussi l'occasion de participer à la rencontre annuelle des Gagnon de France le 14 juin à Saint-Hilaire-le-Châtel.



Antonio Gagnon est né le 17 avril 1919 à Montréal, fils de Raoul et de Victoria Mudry, descendant de Pierre Gagnon originaire du Perche ayant émigré vers 1640 en Nouvelle-France dans la ville de Québec, Antonio a fait le chemin inverse en participant au Débarquement allié dans le secteur de Juno Beach dévolu aux armées canadienne et anglaise. Après sa période de service militaire, Antonio s'enrôle comme volontaire le 1er septembre 1941 dans l'aviation royale Canadienne (RCAF) après une formation de plusieurs semaines à Toronto, puis à Fingal, face à Détroit. En janvier 1942, il est muté à St Hubert, à l'école du dernier stage pour les recrues pilotes. En juin, nouvelle affectation à St Thomas en Ontario pour poursuivre un cours avancé de mécanicien de moteurs d'avion. Après ses examens réussis en octobre, il est cantonné à Gander (Terre-Neuve), qui était alors une colonie anglaise. Il est rattaché à l'escadron de chasse 443 de l'aviation canadienne équipée de Hurricanes. En juin 1943, il revient au Canada à Darmouth (N E) pour l'organisation de quelques escadrilles de chasse formant des unités presque opérationnelles pour l'outre-mer. Il passe

le congé des fêtes 1943-1944 avec les siens. Le 10 janvier 1944, il part de Montréal en direction d'Halifax. Le 26 janvier 1944, il embarque sur le Queen-Mary, la traversée de l'Atlantique se fait sans escorte, il arrive à Liverpool le 31 janvier. Après une semaine d'attente sur le bateau, le débarquement des escadrilles s'effectue par transport ferroviaire jusqu'à Lincoln dans le nord de l'Angleterre. Dans la nuit du 6 juin 1944, il a connaissance du grand déploiement allié : le jour J s'organisait. Le 8 juin 1944 marque le très long départ du site pour le port d'embarquement sur des barges. Le 11 juin, il arrive près de Bernières et comme les lieux n'étaient pas libérés, il demeure quelques jours à St-Croix-sur-Mer avant de continuer sur Bénvy-sur-Mer. Il change de groupe pour le 126 et déménage à Bazenville-Crépon vers le 15 juin 1944. Vers la fin d'août les avions ont participé activement à la terrible bataille de la poche de Falaise. A la fin de ce mois, le « Wing » (groupe de plusieurs escadrilles) est muté à Jersey sur la commune d'Illiers-L'Evêque à 170 km de Caen pour quelques semaines. Par la suite les opérations se déplacèrent à Beauvechin en Belgique, puis vers Graven en Hollande. C'est là que le Squadron Leader Wally McLeod fut porté disparu le 27 septembre 1944, Antonio était responsable de son avion depuis l'Angleterre. Après le fiasco de la bataille d'Arnhem, à la fin octobre, il quitte Graven pour Skarbeek en Belgique, d'où les avions et les pilotes se rendirent en Angleterre pour être équipés de Spitfires 14. Après l'invasion de l'Allemagne, ils ont occupé les champs d'aviation à Gorch, Dierpholz et Reinsenlen, près de Hambourg. L'armistice fut signé en mai 1945. Peu après, Antonio ayant achevé son engagement et ne souhaitant pas poursuivre une carrière dans l'armée, rentre au Québec. Le 17 juillet 1948, à Montréal, Antonio prenait pour épouse Lauretta Laliberté, fille de Ernest et de Eva Voyer ; de cette union sont nés une fille Francine, puis un garçon, Normand. Le choix de ces prénoms ne doit rien au hasard, Antonio n'ayant pas oublié ses racines normandes découvertes sous les bombes : « Je suis la 11^è génération ! ».

De nos jours, le patronyme Gagnon est le plus répandu au Québec ; on le trouve également dans tout le Canada, aux Etats-Unis.....Les descendants sont issus de trois frères Gagnon venus du village de Tourouvre : Mathurin, Jean et Pierre, ainsi que leur cousin Robert originaire du village voisin de La Ventrouze dans le Perche. Ce patronyme d'origine a évolué au fil des siècles en Gagnon et une branche de cette famille porte le patronyme Belzile, surnom à l'origine ayant supplanté le nom.

Un protocole d'échange et de jumelage signé en 1995, lie les associations des deux côtés de l'Atlantique : « Association des Gagnon et Belzile du Canada » et « Les Gagnon de France ». Cette dernière association est ouverte aux porteurs des patronymes Gagnon et ses variantes, à leurs amis et sympathisants. Vous pouvez contacter Jacqueline Gagnon-Gillet et Yvette Roussin, présidente et secrétaire des Gagnon de France :

Jacqueline Gagnon-Gillet CGF 6897 B
Mail : jacqueline.gagnon.gillet@orange.fr
Téléphone : 02 98 84 21 30

Yvette Roussin CGF 4753 B
Mail : yroussin2@orange.fr

entraide

. Je suis en possession de cette photo que je souhaiterais identifier. Compte tenu de la ressemblance qui existe avec ses descendants, il pourrait s'agir de mon arrière-grand-mère : CREIGNOU Jeanne Marie Simone née à Morlaix le 26 avril 1849 de Ollivier Noël Marie et de STEFAN Jacquette, mariée au même Morlaix le 10 mai 1870 à LOUIS Eugène Joseph Auguste et décédée à Morlaix le 22 août 1881.



De cette union, sont nés cinq enfants :

- LOUIS Eugène Victor Olivier (°1871 +1876),
- LOUIS Jeanne Victoire (°1873 +1876),
- LOUIS Marie Augustine (°1875, x 1898 à Félix Pierre Marie BONCORS, xx 1926 à Sylvain DORE, +1951 à Dijon),
- LOUIS Henri Victor Joseph (°1879, x 1903 à Anna COLLET, + ? Saïgon ?)
- LOUIS Victor Pierre Auguste (mon grand-père âgé de huit mois au décès de sa mère) (°1881, +1903 à La Tronche (38).

Si je pouvais connaître la date cette photo, même approximativement, je pourrai continuer ou abandonner mes recherches dans cette direction. Merci.

*Marie-Françoise DRIVAS CGF 9032 M
5 rue Henri Ding 38000 GRENOBLE
mariefrancoisedrivas@wanadoo.fr*

. Adhérent au CGF et fidèle lecteur du "Lien" depuis de nombreuses années, je viens solliciter l'entraide de cousins ayant la possibilité d'effectuer des recherches en Allemagne, si cela est envisageable. Voici mes questions :

Je recherche la naissance, le mariage et l'ascendance de Johannes Friedrich LÜDECKE, + à Brandebourg (Royaume de Prusse) le 24 juin 1882.

Je recherche la naissance et l'ascendance de son épouse, Marie Friederike Johanne GÖSCHE, + à Brandebourg (Royaume de Prusse) le 4 avril 1882.

Je recherche la naissance de leur fils Friedrich Otto Paul LÜDECKE (1869 ?) à Brandebourg (Royaume de Prusse), quartier-maître musicien, X avec Victoire Eugénie MAUBON le 10 août 1898 à Brest et + le 27 février 1943 à Brest. Merci d'avance.

*Jean-Pierre KERLEROUX CGF 661 B
33 Hent ar Roc'h Vras 29840 PORSPORDER
jpkkerleroux@orange.fr*

Le CGF à PARIS

Les informations concernant les réunions parisiennes à venir ne nous étant pas parvenues au moment de boucler numéro, nous invitons les adhérents intéressés par celles-ci à contacter :

**M. Nicolas Pierre TERVER,
Tél. 06 23 38 08 41
el : nicolas.terver@voila.fr**



Ma démarche de généalogie familiale voudrait combler une curiosité fondamentale : savoir ce qui accroche, ce qui s'accroche à chacune de nos vies. Elle me confirme cette profondeur de l'appartenance : nous sommes chacun, à notre façon unique, un maillon de la transmission humaine, ce tricotage à travers les générations successives de l'aventure de la vie, relayant les permanences, les ruptures et les transformations...

Les bases d'appartenances sont multiples, relèvent d'un passé et d'un présent : il y a celles et ceux qui ont partagé un bout d'enfance dans un village natal, des ami(e)s d'école, de collège ou de lycée, d'université. Il y avait ceux de sa classe de conscription militaire (pour les hommes). Les collègues de tel métier ou travail, les voisins de tel quartier, les «trentenaires, quadragénaires, cinquantenaires, etc.», qui organisent ou organisaient le repas communal annuel ou décennal. Et chacun peut penser à encore plein d'autres cercles qui tissent l'épaisseur de sa vie. Bien évidemment, le plus souvent, c'est le cercle familial, proche ou élargi, qui fonde l'appartenance essentielle.

La généalogie apporte sa petite lumière sur les questions de toujours : d'où je viens ? Où je vais ? J'ai reçu dans quelles lignées et traditions ? Je m'essaye à transmettre pour une continuité rassurante sans craindre des ruptures et nouveautés nécessaires, éventuellement déboussolantes...

Nous sommes tous de "quelque part" ! Autrefois, et pendant des siècles (jusqu'aux environs des années 1950), chacun s'enracinait, avec les siens, sur sa terre natale et y mourait. Ce n'est plus le lot commun aux abonnés, par choix ou par contrainte, de la mobilité géographique. Ce livre a voulu interroger et meubler la part qui reste en chacun de ce « quelque part », lesté ou stimulé par un brin de nostalgie éclairée...

À la suite de quelques réflexions sur la démarche généalogique et quelques traits marquant cette longue histoire, le livre présente deux séries d'arbres ou de planches généalogiques à partir de mes ancêtres paternels LE GALL et maternels FILY (de la fin du 16e siècle à nos jours).

BON DE COMMANDE

(à recopier ou à découper et à renvoyer à mon adresse postale, accompagné de votre chèque)

Au couchant, revenir à l'Ouest ?
Racines et ailes d'une généalogie pagane
154 pages, noir et blanc et couleurs
Format A4 (21X29,7)

Un exemplaire	18 €	Deux exemplaires	32 €
+ frais de port	3 €	+ frais de port	5 €
Total	21 €	Total	37 €

T.V.A. non applicable, article 293 B du CGI

Votre nom :

Votre prénom :

Votre adresse :

Votre mail :

Votre téléphone (éventuel) :

Adresse :

Antoine Le Gall
24, allée des Longrais 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON
02 31 75 01 15 pagan1429@free.fr

CCP Rennes : Le Gall Antoine – N° du compte : 0242652Z034

agenda

SALONS

3^È RENCONTRE GÉNÉALOGIQUE DE L'A.GEN. A (49)

Organisée par l'Association Généalogique de l'Anjou, elle aura pour thème : " Trélazé, ardoise, Breton, histoire de mineurs" et se tiendra les **4 et 5 octobre 2014** de 10h 00 à 18h00
Salle Louis Aragon, rue Joseph Barat 49800 TRELAZE.
Le CGF y sera représenté.
(ouvert à tous, entrée gratuite)

FRANCONVILLE (95)

Journée de la Généalogie bretonne à la Maison des Associations, 2 rue du Maréchal Foch à Franconville (95130)
25 octobre 2014 de 10h à 12h et de 14h à 18h
Entrée Libre et gratuite

SALON GÉNÉALOGIQUE DE CRÉHEN (22)

Le CGF sera présent au salon généalogique de Créhen dans les Côtes d'Armor qui se tiendra de 10h 00 à 18 h 00 à la salle polyvalente (sortie du bourg) le :
Samedi 15 novembre 2014
Entrée libre et gratuite

PORTES OUVERTES AU CGF

Elles se tiendront dans les trois antennes de Brest, Morlaix et Quimper de 10h à 18h le :
Samedi 29 novembre et le dimanche 30 Novembre 2014

MISE À JOUR DES COMPTES GENEABANK

La mise à jour des comptes Généabank pour le 4^{ème} trimestre sera effectuée le :
Jeudi 18 décembre 2014

CONFÉRENCES

Samedi 13 décembre 2014 à 14 h 30.

salle des réunions de la Mairie de l'Europe, 31 rue Saint Jacques à Brest

*A l'invitation de l'antenne de Brest,
Madame Annick Le Douget présentera la conférence*

LA VIOLENCE DANS LES VILLAGES FINISTÉRIENS AU 19^E SIÈCLE

L'étude des violences commises dans les familles et dans les villages du Finistère au 19^e siècle est pour nous une manière de pénétrer au coeur de la société rurale afin de lui rendre tout son relief. En nous appuyant sur une importante documentation d'archives, nous chercherons à mesurer le niveau de tolérance des Finistériens à l'égard de la violence, avant de nous demander à qui reviennent son contrôle et sa répression dans une société où la justice d'État peine à s'imposer. Lors de la conférence, nous mettrons l'accent sur le profil des délinquants et criminels de la région brestoise rencontrés dans les dossiers judiciaires.

Auteurs de plusieurs livres sur la justice et la criminalité en Bretagne, Annick Le Douget présentera au public du Centre de Généalogie une synthèse de ses recherches effectuées dans le cadre d'une thèse de doctorat publiée récemment aux Presses universitaires de Rennes sous le titre de Violence au village. La société rurale finistérienne face à la justice (1815-1914). Elle a en outre écrit quelques articles pour la revue Le Lien.

Dernier délai pour transmettre à la rédaction du LIEN vos demandes d'insertion dans le n° 132 : 8 Novembre 2014

questions

N° 131 - 1 : Michel KERMANARC'H et Jeanne HENRY

Recherche, probablement à LOQUEFFRET, PLOUYÉ ou environs, naissance, décès, ascendances et descendance du couple Michel KERMANARC'H et Jeanne HENRY, X le 25.11.1744 à LOQUEFFRET, dont Marie (°01.02.1747 à LOQUEFFRET).

N° 131 - 2 : Pierre GOURMELEN et Jeanne le BIDEAU

Recherche, probablement à TELGRUC ou environs, naissances et ascendances du couple Pierre GOURMELEN et Jeanne le BIDEAU, X le 09.11.1724 à TELGRUC dont Magloire (°18.03.1730 à TELGRUC).

N° 131 - 3 : Jean LE ROUX

Recherche décès de Jean LE ROUX, X le 18.06.1743 à LANDÉVENNEC avec Geneviève MÉROUR, dont Louise (°21.09.1744 à LANDÉVENNEC, X 28.01.1761 à ARGOL avec Jean BATANY).

N° 131 - 4 : Louis le BRIS et Jeanne ÉLY

Recherche, probablement à TELGRUC ou environs, naissances et ascendances du couple Louis le BRIS et Jeanne ÉLY, X le 03.06.1733 à TELGRUC dont Marie (°16.07.1744 à TELGRUC).

André LANNUZEL, CGF n° 5576 Q
19 rue Gabriel Péri 93430 VILLETANEUSE
an.lannuzel@voila.fr

N° 131 - 5 : Marguerite LE MAOUT

Recherche décès de Françoise BRUNOU, veuve de Guillaume LE MAI (+ 1836 à RIEC SUR BELON).

N° 131 - 6 : Charles LUCAS et Jeanne LE GUENEGO

Recherche naissance, décès et ascendance de Charles LUCAS et Jeanne LE GUENEGO dont Poline (°25 Thermidor an III à SAINT-MARTIN DES PRES (22)).

Odette LE HUNSEC, CGF n° 11151 Q
4 rue Camille Claudel 56100 LORIENT
odette.lehunsec@sfr.fr

N° 131 - 7 : Marguerite LE MAOUT

Recherche décès entre 1760 et 1762 à GUILER de Marguerite LE MAOUT, X le 25.10.1757 à GUILER avec Vincent STEPHAN.

Marie-Thérèse JANNIC, CGF n° 9649 Q
86 rue de la mer 29710 POULDREUZIC
marithe-jannic@orange.fr

N° 131 - 8 : Jean Louis BARAËR

Recherche décès, après 1922, de Jean Louis BARAËR, né à LOQUEFFRET le 31.05.1842, marié à COLLOREC le 18.06.1871 avec Marie COLLOBERT, ayant vécu à LOQUEFFRET au village de KERAMPROUET au moins jusqu'en 1922. Acte introuvable en mairie (y.c. communes limitrophes). Il aurait pu décéder ailleurs (autre commune des Monts d'Arrée, hôpital, ...)

André LE BIHAN, CGF n° 13407 B
14 rue des Rouges Gorges 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
lebihan78@wanadoo.fr

CONSIGNES POUR REDIGER VOS QUESTIONS OU APPORTER VOS REPONSES

Ces consignes ont été indiquées déjà à la page XIV du Cahier Bleu du n° 130.
Nous vous prions de bien vouloir vous y reporter

la Rédaction

Géné@2014

Le forum national de généalogie

27-28 septembre 2014

10 h à 19 h le samedi • 10 h à 17 h 30 le dimanche



- Entrée gratuite
- Stands associations
- Conférences
- Ateliers pour débiter

Archives nationales
60 rue des Francs Bourgeois
Paris 3^e

Organisé par
Fédération Française de Généalogie
www.genefedo.eu

En partenariat avec

Généalogie Geneanet



Généalogie
à Créhen

CRÉHEN

l'incontournable rendez-vous de généalogie !

Exposition d'arbres et échanges

Entrée libre

Samedi 15 novembre 2014
10 à 18 h à la salle polyvalente

N'hésitez pas à apporter
votre arbre
Nous lui trouverons
une place



L'arbre des familles SALMON-PUCHER-MACÉ de Créhen

Autres généalogies exposées

La descendance de deux frères COCHERIL,

meuniers, nés à Saint-Germain-de-la-Mer, mariés à des filles de meuniers et arrivés à Corseul vers les années 1720 pour exploiter les 13 moulins de la commune. Retrouvons leurs descendants meuniers dans les moulins de Créhen, Plancoët, Pluduno, Bourseul, Plorec-sur-Arguenon, Trigavou, Langrolay-sur-Rance...

3 branches **COCHERIL**
vivant à Créhen.

L'arbre ascendant d'une famille de Plancoët :
JEHAN, HEUX, DENIZANNE,
LE CHAPELIER, GALLAIS, ESNAULT.

16 branches **BOURGET**
à Créhen et aux alentours.

21 branches descendantes, sur Ploubalay,
de **Gilles RUAUX** et **Marie BESNARD**
mariés en 1624.

Les descendants (Bonenfant, Robert, Cornillet, Thoreux, Bourseul...)
de **Mathurin BONENFANT** et **Julienne PREMORVAN**
mariés en 1794, répartis sur les Pays de Matignon et de Plancoët.



L'arbre ascendant
de la famille
BOUAN- DEPAYE
de Saint-Lormel

Des auteurs locaux dédicaceront leurs livres

Gérard Frostin, Pierre Le Buhan, Thierry Huck, Christiane Paurd.


Amis du vieux Saint-Jacut-de-la-Mer.

Amis des bisquines et du vieux Cancale.

À 15 heures

« **Les soldats bretons de Napoléon** »
Conférence de Pierre Le Buhan

Arbres réalisés par les membres du club de généalogie de Créhen.

Les associations du 22, du 35, du 29 et du 44 seront présentes avec leurs bases de données. Consultation des relevés 



En soirée, repas au restaurant : contacter **Marie-Claude Hamonet**

02 96 84 22 18 ou hamonetmarieclaude@yahoo.fr



Démonstration et vente d'un
logiciel : **Généatique**